



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	5
-------------------	---

PARTIE I : LA STRATEGIE ET LES ACTIONS DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE
--

Impacts et bilans des actions, politiques publiques et programmes de la CTC

1. La lutte contre le changement climatique.....	8
2. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations.....	15
3. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources.....	35
4. L'épanouissement de tous les êtres humains.....	47
5. La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.....	59

PARTIE II : UNE REGION ECO RESPONSABLE

1. L'évolution des valeurs et des comportements individuels et collectifs	72
2. Le patrimoine bâti régional : relever le défi du développement durable.....	79
3. Vers une politique de communication responsable.....	79
4. Le fondement d'une gouvernance concertée.....	80
5. L'engagement financier de la Collectivité.....	83

CONCLUSION.....	89
-----------------	----

«Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », rapport Brundtland, 1987

"à long terme, il n'y aura pas de développement possible s'il n'est pas économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable."

Pensà oghje per dumane...

INTRODUCTION

Le contexte

« L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants et la collectivité de Corse à la présentation d'un rapport annuel sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable » repris en ce qui concerne la Corse dans l'article D4425-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Les collectivités territoriales ainsi que les EPCI de plus de 50 000 habitants peuvent s'appuyer sur les divers rapports et bilans réglementaires ou volontaires qu'ils élaborent pour alimenter le rapport sur la situation en matière de développement durable.

Les articles réglementaires, inscrits à l'article L. 110-1 du code de l'environnement, précisent la structuration à adopter au regard des cinq finalités du développement durable :

- ☐ **Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;**
- ☐ **Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;**
- ☐ **Epanouissement de tous les êtres humains ;**
- ☐ **Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ;**
- ☐ **Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.**

L'article D4425-12 du CGCT relatif à la situation particulière de la Corse

Créé par Décret n°2011-687 du 17 juin 2011 - art. 2

Le rapport prévu à l'article L. 4425-7 décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la collectivité de Corse sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire.

Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;

-le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.

Cette analyse peut être élaborée à partir du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux mentionné au deuxième alinéa de l'article 254 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

Le développement durable s'appuie sur les thématiques du partenariat, de la transversalité, de l'articulation des échelles géographiques et temporelles, du droit à l'initiative, du pilotage par projet et enfin de l'évaluation et de l'interactivité. Les piliers de références généralement arrêtés sont l'économie, le social, l'environnement et la gouvernance. Ce développement passe par une approche globale, l'invention de nouvelles méthodes de travail et de procédures adaptées. L'Agenda 21 sert souvent de base car il tend à renforcer l'interaction des services, décloisonner les compétences et créer une synergie et une culture commune afin de donner une vision prospective de l'aménagement du territoire et une conception visant à faire de l'environnement un véritable levier économique.

Il faut à nouveau insister sur le fait que la singularité de la Corse, qui existe dans le domaine économique mais aussi en matière de relations sociales et d'appréhension de l'espace, joue un rôle important dans la prise en compte du développement durable qui s'impose à notre région avec encore plus d'acuité.

Le cas particulier de la Corse

La définition d'un modèle de développement local axé sur l'analyse des atouts et faiblesses du territoire insulaire, sur une vision prospective de l'aménagement du territoire et sur une conception visant à faire de l'environnement un véritable levier économique traduit une volonté politique forte.

Certes, des politiques sectorielles souvent ambitieuses ont été adoptées par l'Assemblée de Corse. Beaucoup de mesures ont été prises pour préserver la biodiversité et le patrimoine naturel de la Corse, qui constitue déjà l'un des atouts majeurs du maintien d'activités traditionnelles (pastoralisme, pêche artisanale...) et du développement d'activités émergentes (plaisance, tourisme de nature...).

Bien que la Corse soit souvent citée en exemple dans ce domaine, des améliorations s'avèrent nécessaires pour étendre certaines mesures, conforter la gestion des espaces ainsi protégés et assurer un véritable équilibre entre maîtrise et valorisation de leur fréquentation.

C'est pourquoi la CTC a choisi à travers le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) de reprendre l'ensemble de ces politiques mises en œuvre sur ces thèmes.

Le contenu du rapport

Deux grandes parties seront développées et abordées au sein de ce rapport annuel de développement durable 2015 :

- une partie présentant la stratégie et les actions de la collectivité en matière de développement durable à travers les cinq finalités précitées ;
- une partie abordant les actions mises en place et notamment l'Agenda 21 interne pour rendre la collectivité exemplaire et responsable.

Engager une politique de développement durable suppose de tenter d'établir un cercle vertueux entre l'économique, le social et l'environnemental tout en favorisant la bonne gouvernance. A travers ces principes, notre Collectivité poursuit sa tentative pour répondre à l'ensemble de ces finalités, finalités qui seront évoquées et détaillées tout au long de ce rapport.

PARTIE I

LA STRATEGIE ET LES ACTIONS DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Partie I. La stratégie et les actions de la collectivité en matière de développement durable

1. La lutte contre le changement climatique

Maîtriser l'énergie pour renforcer l'attractivité de la Corse et lutter contre le réchauffement climatique

Sans attendre la loi relative à la transition énergétique, la CTC a poursuivi ses objectifs pour lutter contre le réchauffement climatique, pour accompagner le lancement d'un grand plan pour améliorer la performance énergétique des bâtiments, pour développer les transports et par conséquent la qualité de l'air et la santé en favorisant les énergies renouvelables.

Innover avec des nouveaux outils énergétiques

Au centre de Savaghju sur la Commune de Vivario, ont été installés une chaudière à granulés de bois et un système solaire de production d'eau chaude sanitaire. Ce dispositif mixte permet de chauffer le bâtiment de 600 m², qui accueille habituellement une cinquantaine d'enfants. Cette réalisation a bénéficié des financements de la CTC, de l'ADEME et de l'Europe dans le cadre du PRODEME et du FEDER.

Intégrer la qualité de l'air dans les politiques publiques : Un défi majeur à relever

L'AAUC et l'Association Qualit'air ont organisé sur Borgo un séminaire pour sensibiliser les élus à la qualité de l'air.

Rénover les logements pour améliorer le confort de vie des habitants

L'Ademe, la CTC et EDF ont voulu sensibiliser les insulaires à la problématique de la rénovation du logement. Le but étant de favoriser des projets de travaux pour rénover l'habitat à travers la Corse. L'objectif fixé est de réduire les dépenses énergétiques des ménages, de lutter contre le gaspillage et de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique. La priorité est d'améliorer l'isolation et de remplacer les systèmes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire par des installations performantes.

EDF et la CTC mobilisent 17 millions d'euros chacun pour remplir leurs objectifs sur 7 ans en réduisant la croissance de la consommation d'électricité de l'île, deux fois supérieures à la moyenne nationale, tout en luttant contre la précarité énergétique avec un dispositif d'aide accessible à ceux qui en ont le plus besoin.

Une volonté de maîtrise qui profite à l'environnement mais aussi au secteur économique avec plus de 50 emplois préservés chaque année et un réseau de 400 partenaires agréés.

Le précédent accord de 10.8 M€ a permis de réaliser en tout 150 000 m² d'isolation, d'installer 2400 chaudières à bois, 3600 chaudières à gaz mais aussi près de 1300 chauffe-eau solaires et plus de 4500 points lumineux performants. Le bilan de cette action représente 25 Gwh d'économie. Soit l'augmentation de consommation d'électricité entre 2013 et 2014. Sans ces efforts, cette augmentation aurait doublé.

L'avenir énergétique de l'île à travers sa Programmation Pluriannuelle de l'Energie

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte promulguée le 17 août 2015, fixe des objectifs particuliers aux « Zones Non Interconnectées » (ZNI) au réseau métropolitain continental. Au même titre que la Guadeloupe, la Réunion et l'ensemble des DOM TOM, la Corse est concernée par une Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE). Pour la période 2015-2023, la PPE adoptée par l'Assemblée de Corse le 25 juin 2015, fixe au programme les objectifs suivants : l'arrivée du gaz naturel, la suppression définitive du fioul, qu'il soit lourd ou léger, pour alimenter les centrales du Vazzio et de Lucciana, la sécurité de l'approvisionnement en carburant et en électricité, le soutien aux énergies renouvelables, la validation du schéma gazier ...

D'autres projets sont prévus comme la construction d'une barge de gaz naturel liquéfié au large de la côte Est et la création du gazoduc Cyrénée avec une canalisation de 40 cm de diamètre reliant Bastia, Lucciana et Ajaccio.

La ligne de mire est l'indépendance énergétique à l'horizon 2050.

Investir dans les sources d'énergie propres et renouvelables : le défi relevé par Cozzano

Lutter contre la désertification en favorisant un développement "harmonieux" du territoire. Tel est le pari que relèvent depuis plusieurs années la commune de Cozzano et ses quelques 250 habitants, qui ont relevé le défi de l'énergie par la mise en place d'une chaudière biomasse. Ce projet a bénéficié des financements de l'ADEME, de la Collectivité Territoriale de Corse dans le cadre du PRODEME (Programme Corse Développement des Energies Renouvelables et de la Maîtrise de l'Energie) et du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre du Programme Opérationnel 2007/2013.

Objectif 2025 : une hausse des énergies renouvelables

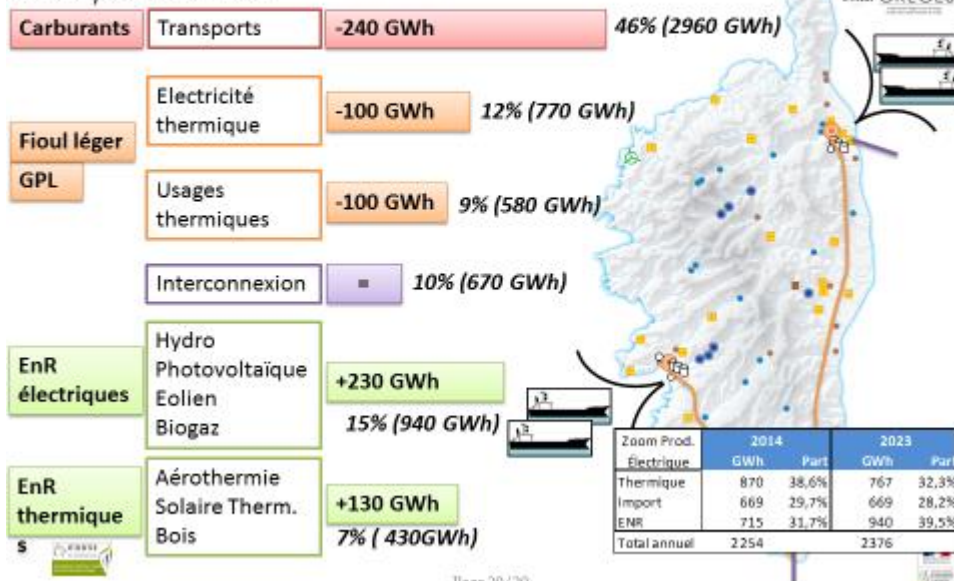
Un tiers de la production d'énergie est assuré par les ENR en Corse, portées par le domaine hydraulique. A l'horizon 2023, on table sur une hausse de 200% de son efficacité énergétique. Les ENR dites « stables » (biomasse, biogaz, hydraulique) devraient voir leur production augmenter de 75 % par rapport à la période 2007-2013. Celles dites « intermittentes » (éolien et photovoltaïque) devraient augmenter de 50 % selon les prévisions.

Pour la première fois la CTC a eu l'opportunité de piloter à parité avec l'Etat sa politique énergétique grâce à la Programmation du Plan Energétique. Il s'agit de la déclinaison régionale de la loi sur la transition énergétique portée par le Ministère de l'environnement. Les acteurs politiques, industriels et institutionnels ont participé à travers le Conseil de l'énergie, de l'air et du climat de Corse à l'élaboration de ce document fondateur.

Système énergétique

Ambitions 2023 en consommation finale
546ktep soit 6 350 GWh

Les EnR représentent 22% de la consommation finale d'énergie en Corse



Page 20/20

Système énergétique : Ambitions 2023 (sources AAUC)

Puissance du système électrique



Page 8/20

Bilan du Plan Energétique 2005-2025 (sources AAUC)

Garantir et renforcer la cohésion territoriale par le développement d'un système multimodal de transports en commun articulé autour du réseau ferré

L'année 2014 a été marquée par le développement de la fréquentation de l'offre sur le réseau, de l'ouverture de deux arrêts périurbains ainsi que la modernisation-reconstruction de trois autres arrêts périurbains.

En 2015, les efforts ont été poursuivis avec l'objectif d'une part d'améliorer le fonctionnement quotidien du réseau pour les usagers et d'autre part de préparer l'avenir par le développement de l'offre.

Le train en Corse s'inscrit dans la durée

Les Chemins de Fer de la Corse et la CTC ont commémoré les 120 ans d'exploitation de la ligne ferroviaire Ajaccio-Bastia et organisé à cet effet une exposition à ciel ouvert dans les gares d'Ajaccio et de Bastia.

Cette exposition artistique a permis de redonner vie aux bâtiments des Chemins de Fer de la Corse (sur plus de 1000 m²) par une création éphémère dédiée au « street art » avec la participation de onze artistes. Un temps d'immersion dans la création qui offre la possibilité de découvrir le processus de création des œuvres ainsi que leurs créateurs.

Agrandir le réseau ferroviaire vers la plaine orientale

La CTC a lancé des études importantes pour le développement du transport public ferroviaire avec notamment une étude portant sur le tronçon compris entre les communes de Monte à Poggio Mezzana et à titre conservatoire jusqu'à Cervione. De nombreux usagers viennent de cette région où la population a augmenté de 15 à 20 % en dix ans. Le réseau routier est saturé et par endroits très accidentogène. Ces perspectives d'aménagement et de désenclavement du territoire, s'inscrivent bien dans les objectifs du PADDUC au titre de la mobilité durable.

L'étude portera sur la propriété des emprises ferroviaires et les aménagements à envisager pour reconstruire la ligne. Cette première étape est déterminante pour le retour du train en plaine orientale.

Améliorer le cadre de vie des voyageurs par la rénovation des gares et les dessertes périurbaines

Les dessertes périurbaines représentent 47 % de la fréquentation du réseau. Pour les moderniser, la CTC avec l'aide du FEDER a investi 1,9 M€ pour aménager les quatre haltes entre Ajaccio et Mezzana et les haltes de Tragone et de Montesoro sur la ligne Bastia-Casamozza.

L'intermodalité au cœur des préoccupations

Prévues au Schéma Directeur d'investissements, les dessertes ferroviaires périurbaines d'Ajaccio et de Bastia visent à améliorer les déplacements du quotidien en :

- offrant une alternative à l'utilisation de la voiture ;
- proposant plus de confort aux usagers ;
- rendant plus accessibles les arrêts ferroviaires ;
- augmentant la capacité des navettes aux heures dites de pointe.

L'intermodalité, rendue possible grâce aux places de stationnement spécialement créées à cette fin, est une mesure complémentaire aux aménagements routiers portés par la CTC et ce, pour désengorger les entrées-sorties d'Ajaccio et de Bastia.

Depuis 2010, les dessertes périurbaines d'Ajaccio et de Bastia ont été améliorées par la mise en place de dix-neuf allers-retours entre Bastia et Casamozza grâce à une signalisation moderne dénommée Cantonnement Centralisé de Voie Unique (CCVU), la mise en place de onze allers-retours entre Ajaccio et Mezzana et le déploiement des AMG 800 sur ces dessertes périurbaines.

Les trajets périurbains représentent 47 % de la fréquentation totale du réseau. C'est pourquoi il a été envisagé de développer l'offre de service et notamment sur le pays Ajaccien en créant au Ricanto et à Effrico (place Noël Sarrola) de nouveaux arrêts. L'arrêt des Salines a également été déplacé et l'arrêt de Cavone étendu et modernisé pour là encore améliorer les dessertes.

Sur l'agglomération bastiaise, la modernisation, l'extension de la halte de Tragone à Biguglia et la reconstruction du quai de la halte de Montesorio ont été opérées afin de faire face à la forte fréquentation par les scolaires notamment.

Dans la continuité des réalisations déjà menées, la CTC a amorcé de nouvelles opérations avec le lancement fin 2015 de travaux sur sept haltes entre Bastia et Casamozza (Bassanese, Borgo, Furiani, Ceppe, Casatorra, L'Olivella et le Complexe sportif de Lucciana). Figurent également l'ajustement des grilles horaires sur Ajaccio et Bastia, des études pour un nouveau matériel périurbain, des études de création de croisements supplémentaires afin d'augmenter les fréquences.

Un exemple à suivre... La gare de Vivario

Concernant la gare de Vivario (à usage de gare et de logement), différents diagnostics avaient confirmé la nécessité d'une réhabilitation complète du bâtiment au regard de sa vétusté et d'une insécurité caractérisée. Des mesures conservatoires avaient d'ailleurs dû être mises en œuvre. Grâce aux travaux réalisés, la gare offre des normes de confort et de sécurité optimales, mais aussi des dispositions signalétiques et d'accessibilité pour les PMR, telles que décrites dans le Schéma Directeur pour le développement de la qualité de service et de l'accessibilité des Chemins de Fer de la Corse.

D'un point de vue architectural, l'objectif a consisté à remettre dans leur état d'origine les éléments existants depuis la construction. Quant aux éléments trop détériorés ou plus récents, ils ont été valorisés grâce à un aspect résolument contemporain. Ainsi, ont été réalisées la démolition et la reconstruction de l'extension située en pignon est, en intégrant un auvent en façade principale nord et ce, afin de dynamiser l'ensemble.

Par la loi du 22 janvier 2002, le réseau insulaire a été transféré dans le patrimoine de la Collectivité Territoriale de Corse. 10 ans plus tard, le 1er janvier 2012, la SAEML Chemins de Fer de la Corse (CFC), démarrait l'exploitation du réseau via une convention de délégation de service public signée avec la CTC.

De manière à planifier les différentes opérations à mener, un Schéma Directeur des investissements sur le réseau ferré a été proposé et adopté par l'Assemblée de Corse. Ce sont 140 M€ qui ont été prévus sur 10 ans pour accroître les fréquences, offrir des perspectives d'intermodalité et assurer la desserte intérieure de l'île.

L'offre kilométrique trains a évidemment été augmentée de 35 %. Simultanément, la fréquentation a progressé de 65 %, permettant d'atteindre le chiffre de 1 030 000 passagers par an.

Anticiper les conséquences des évolutions climatiques et développer les équipements structurants hydrauliques tout en assurant un équilibre quantitatif de la ressource en eau

Quelques chiffres sur la ressource et les besoins en eau :

3 000 km de cours d'eau

900 mm de pluie en moyenne par an

8 milliards de m³ de précipitations par an

107 communes dotées d'un PPRI

86 millions de m³ consommés par an dont

3/4 prélevés dans les eaux superficielles

+ de **1 000** captages exploités

+ de **600** réseaux de distribution d'eau

La Collectivité Territoriale de Corse continue à répondre efficacement aux attentes des collectivités maîtres d'ouvrage et à pallier, par la réalisation d'un programme ambitieux en partenariat avec l'Etat et les départements, l'absence d'infrastructures de base nécessaires à la fois au maintien des populations en zone rurale, au développement de l'île mais aussi à la préservation des milieux aquatiques.

Le contrat CG/AGENCE/CTC signé au titre du 10^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau 2013-2018 permet ainsi une mise en œuvre cohérente et optimisée de la 3^{ème} convention du PEI au titre de laquelle ces infrastructures de base, notamment l'assainissement, restent un objectif prioritaire.

Les Assises de l'eau

Lors de la mise à jour de la politique de l'eau du bassin, à travers la révision tout d'abord de son état des lieux puis du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de la Gestion de l'Eau), la CTC a souhaité organiser « les Assises de l'Eau » afin de rassembler l'ensemble des acteurs insulaires concernés et partager les constats et les perspectives d'actions pour les six années à venir.

La tenue de ces assises a permis de faire mieux connaître et d'échanger avec les maîtres d'ouvrage sur le 10^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau et sa déclinaison en Corse en partenariat avec les Conseils Départementaux et la CTC, de faire le point sur les conséquences actuelles du changement climatique sur la ressource en eau et d'envisager des actions énergiques d'adaptation. Cette menace identifiée dans le SDAGE doit d'ores et déjà être prise en compte dans les mesures à mettre en œuvre sur le bassin.

Ce qui ressort des ateliers techniques concerne les conséquences du changement climatique mais aussi des évolutions réglementaires qui ont déjà une incidence notable sur les volumes prélevables en eaux superficielles. Sur les eaux souterraines, les constats sont nettement plus nuancés puisque, pour l'heure, il n'apparaît pas de modifications sur le remplissage des aquifères (nappe alluviale ou aquifère granitique) néanmoins, les risques d'intrusions salines sur les nappes alluviales littorales sont plus importants.

Toutes ces constatations nous amèneront à modifier nos comportements vis-à-vis de la ressource en eau en diminuant nos consommations. Par ailleurs, il apparaît que des efforts de gestion, notamment sur les réseaux, devront être opérés afin d'améliorer les rendements. L'optimisation des ouvrages existants et de leur prélèvement est primordiale avant la mobilisation de nouvelles ressources. Avec les 2 250 km de conduites qui desservent quelques 3 000 exploitations agricoles et 5 500 autres usagers, l'OEHC devra prioritairement améliorer les rendements de ces réseaux mais aussi densifier les réseaux existants.

Par ailleurs, ces constats conduisent aussi à une adaptation de la politique de l'eau notamment au niveau de son volet opérationnel à savoir le schéma hydraulique. La mise à jour de ce dernier devra être réalisée par l'OEHC conformément au SDAGE 2016-2021 et au PADDUC. Par ailleurs, il reste encore des micro-régions où la connaissance est faible voire inexistante : la mise en place d'un service hydro-climatologique au sein de la CTC semble maintenant essentielle pour acquérir les connaissances manquantes et pouvoir les exploiter concrètement. Ces connaissances sont indispensables pour mener à bien les adaptations nécessaires face au changement climatique et permettre de satisfaire les besoins en eau de la population.

Températures	Augmentation de +0.9°C entre les normales de 1951-1980 et 1981-2010													
Précipitations	évolution des années sèches entre les années 1970-1990 et 1990-2010 <table><thead><tr><th>Season</th><th>Evolution (%)</th></tr></thead><tbody><tr><td>année</td><td>+10%</td></tr><tr><td>automne</td><td>-30%</td></tr><tr><td>hiver</td><td>+25%</td></tr><tr><td>printemps</td><td>+5%</td></tr><tr><td>été</td><td>0%</td></tr></tbody></table>	Season	Evolution (%)	année	+10%	automne	-30%	hiver	+25%	printemps	+5%	été	0%	Le nombre d'années sèches (inférieures à la normale) a augmenté de +10%. La répartition des précipitations a évolué : -des hivers plus secs ; -des printemps plus sec ; -des étés plus longs ; -des automnes avec des précipitations plus violentes.
Season	Evolution (%)													
année	+10%													
automne	-30%													
hiver	+25%													
printemps	+5%													
été	0%													
Hydrologie	Années inférieures à la moyenne <table><thead><tr><th>Period</th><th>Percentage (%)</th></tr></thead><tbody><tr><td>1970-1990</td><td>45%</td></tr><tr><td>1990-2010</td><td>65%</td></tr></tbody></table>	Period	Percentage (%)	1970-1990	45%	1990-2010	65%	Entre les années 1970-1990 et 1990-2010, le nombre d'années sèches (inférieures à la moyenne) a augmenté de +20%.						
Period	Percentage (%)													
1970-1990	45%													
1990-2010	65%													

La gestion du risque inondation

Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) a été élaboré à l'échelle du bassin de Corse pour la période 2016-2021. Il vise à formaliser la politique de gestion des inondations à l'échelle du district corse afin de réduire les conséquences dommageables des inondations, notamment sur les Territoires des Risques Importants identifiés. Après une consultation du public et des parties prenantes du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015 et l'avis du Comité de Bassin le 12 septembre 2015, la version définitive du PGRI a été approuvée par le préfet coordonnateur de bassin le 20 octobre 2015.

Travaux effectués par l'OEHC sous maîtrise d'ouvrage CTC

Les travaux menés par l'O.E.H.C ont visé pour une grande part la réhabilitation d'ouvrages existants (refoulement de la station de pompage de Casamozza, réservoirs de Santa Reparata di Balagna, Calvi, toiture de la station de pompage de Figari, étanchéité de la galerie du barrage de l'Alesani). A noter aussi, la réalisation des extensions de réseau (Cuttoli Cortichiato, Nebbio, Cauria et Sarrola Carcopino), dont certaines sont toujours en cours de travaux.

2. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Atténuer les contraintes de l'insularité : Principe de continuité territoriale

En application des dispositions de l'article 73 de la loi du 13 mai 1991, la CTC définit, sur la base du principe de continuité territoriale, les modalités d'organisation des transports maritimes et aériens entre l'île et toute destination de la France continentale, en particulier en matière de desserte et de tarifs.

Dans le cadre du programme ports et aéroports transférés, la CTC s'engage à réaliser les opérations structurantes rendues nécessaires par le développement de l'activité des ports et des aéroports.

Les aéroports

Dans le domaine de la desserte aérienne, la CTC conduit de nombreuses actions comme :

- la contractualisation des dépenses prévisionnelles en matière de certification des pilotes pour l'aéroport de Calvi ;
- sur l'aéroport d'Ajaccio, la poursuite des études et procédures en cours de marché de travaux de la deuxième tranche de renforcement de l'aire de mouvement et l'achèvement des études de diagnostic des digues de protection ;
- sur l'aéroport de Calvi, les travaux d'élargissement de la piste ;
- sur l'aéroport de Figari, la poursuite des études pour le confortement de la piste et les procédures en cours de marché de travaux ;
- sur l'ensemble des aéroports, la poursuite des acquisitions foncières nécessaires pour la certification des plateformes.

Lutte contre les zones d'ombre dans l'espace aérien

L'Assemblée de Corse a adopté une motion pour renforcer la couverture radar de la navigation aérienne. Le problème de visibilité touche en particulier l'aéroport d'Ajaccio et renvoie à un manque de moyens techniques performants.

La démarche engagée consiste à initier une réflexion en vue de déployer les outils nécessaires pour venir à bout d'une faille de sécurité majeure. Pour la CTC, il s'agit d'offrir aux quatre aérodromes de Corse l'attention particulière requise par l'insularité afin d'assurer, dans des conditions optimales, la sécurité des vols et le développement du trafic, source d'essor économique.

Une opération de modernisation est prévue pour l'aéroport Santa Catalina de Calvi

Le projet, voté par l'Assemblée de Corse, prévoit une piste élargie et une bretelle centrale mise aux normes. Les progrès accomplis seront en cohérence avec la vocation internationale de Calvi Santa-Catalina.

Transports aériens : la Chambre de Commerce et d'Industrie 2B et Air Corsica veulent conquérir de nouveaux marchés

La réouverture de la ligne Bastia-Lyon après une décennie d'absence marque un réel tournant pour la compagnie publique Air Corsica dans sa stratégie de développement. Relier la Corse à la région Rhône-Alpes et à sa masse considérable de population et d'activités est, au-delà des retombées attendues, un véritable choix politique : positionner Air Corsica sur le marché concurrentiel des courts et moyens courriers européens. La vocation de la compagnie est de créer des liens touristiques et économiques, des échanges pérennes avec d'autres grandes régions.

2015 marque un retour économique pour Air Corsica. Les résidents représentent 35% des passagers sur Paris et 50% sur le bord à bord. Air Corsica a ouvert 18 lignes ces trois dernières années en France et en Europe.

Les Obligations de Service Public de la desserte aérienne, le prix d'un engagement pour la Corse et ses résidents

Lors de la session de l'Assemblée de Corse de février 2015, les élus ont adopté un rapport relatif aux Obligations de Service Public (OSP) dans l'aérien sur les liaisons entre la Corse et les aéroports de Paris-Orly, Marseille et Nice. Le fondement de l'existence des OSP pour la desserte aérienne de la Corse consiste en la mise en œuvre du principe de « continuité territoriale ».

La décision prise par l'Assemblée de Corse est d'autant plus importante qu'elle répond aux besoins du développement économique et social de la Corse, en soutenant les résidents dans leurs déplacements aériens vers l'hexagone avec le maintien d'un tarif préférentiel.

Les ports

Dans le domaine des ports, les actions menées par notre collectivité sont :

- l'assistance en cours pour le suivi du contrat de délégation de service public du port de commerce d'Ajaccio, entré en vigueur le 1er janvier 2014 ;
- sur le port de commerce d'Ajaccio, la poursuite des travaux de réparation des môles des Capucins et des 3 Marie et de reconstruction du plan incliné du poste des capucins nord ;
- sur le port de commerce de Bastia, l'achèvement de la procédure en cours des marchés de travaux du nouveau terre-plein Nord Est et la poursuite des études du projet de nouveau port sur le site de la Carbonite ;
- sur le vieux port de Bastia, la poursuite des études de réparation et de confortement des ouvrages de protection.

SNCM le dossier la suite ...

Après le dépôt de bilan annoncé par la Direction de la SNCM, le tribunal de commerce de Marseille place la compagnie maritime en redressement judiciaire avec une période d'observation de six mois. Un appel d'offres a été officiellement ouvert pour trouver un repreneur. En février 2015 : Quatre offres de reprise sérieuses ont été étudiées.

Parmi ces quatre offres, le groupe Rocca a été retenu. Il est à la tête du groupe de transport éponyme n°1 de l'île. Son offre était la mieux-disante en termes de reprise des salariés, soit en tout 875 personnes sur un global de quelque 1 440 personnels employés.

Grand Port Bastia-Corse : Une opportunité de développement pour l'ensemble du bassin bastiais et plus largement, pour l'ensemble du territoire insulaire

Bastia occupe depuis longtemps la place de premier port de Corse et la dimension proposée à travers ce projet dotera le territoire d'un équipement structurant, bien plus adapté aux besoins des socio-professionnels, des insulaires et des plaisanciers.

Pour rappel, les enjeux sociologiques, économiques, environnementaux et les liens ville-port avaient mobilisé la population, principalement bastiaise, autour d'un grand débat public organisé en 2007. À l'issue de ces échanges constructifs, le site dit de la Carbonite a été retenu pour l'extension du port de Bastia. Ce projet, revêtant donc un intérêt public majeur, intègre quatre volets : l'environnement, l'économie, la mobilité et l'urbanisme.

Au-delà de ces fondements, c'est un projet global, qui s'inscrit en totale cohérence avec les évolutions stratégiques définies dans le PADDUC.

En appui du port, c'est aussi la création d'un véritable pôle d'échange multimodal et la création d'activités nouvelles qui sont alors envisageables.

Enfin, la requalification des terre-pleins portuaires du centre-ville offrira un nouvel espace urbain au cœur de la cité bastiaise.

Cette évolution des infrastructures du port de Bastia prend donc en compte des objectifs très larges, plus à même de répondre à l'ensemble des enjeux inhérents à l'essor d'une île au cœur de la Méditerranée.

Afin de compenser les impacts sur le milieu physique, la CTC a souhaité, sur les recommandations du comité scientifique, créer plusieurs aires marines protégées. Cette

véritable « Réserve naturelle en Corse » sera d'une superficie totale de 7 000 ha, dont 5 000 serviront à protéger le grand herbier de la Côte Orientale.

En quelques chiffres...

- Pour le fret, le port de Bastia réalisait en 2014, 54 % du trafic des marchandises. En 2014, ce sont plus de 2 millions de tonnes de marchandises qui ont été traitées (remorques, ciment en vrac, hydrocarbures et gaz).
- Pour le trafic passagers et véhicules de tourisme, Bastia a accueilli 2 150 000 passagers en 2014 et 750 000 véhicules. Bastia est historiquement le 1er port de Corse par sa position géographique.
- Quels que soient les scénarios de croissance du trafic en Corse, de nouvelles perspectives apparaissent avec la nécessité de pouvoir accueillir des ferries plus rapides et plus longs (175 à 200 mètres au lieu de 145 à 170 mètres) et des navires de croisière de plus en plus grands.

Améliorer le réseau routier

La CTC perpétue son effort en matière d'équipement en matériel, en entretien et en modernisation des dispositifs d'exploitation du réseau, en particulier en ce qui concerne l'information des usagers et des partenaires concernés par la viabilité du réseau.

La collectivité poursuit la mise en œuvre du Schéma Directeur des routes territoriales adopté en juin 2011, tant en études qu'en acquisitions foncières et en travaux, avec comme priorités le désengorgement des entrées et sorties des agglomérations ajaccienne et bastiaise, les aménagements ponctuels de sécurité sur les axes accidentogènes et les aménagements de traversées d'agglomérations.

La CTC a décidé d'aider les communes à réaliser des travaux structurants lorsque ces derniers se situent sur les emprises des routes territoriales. Elle s'est engagée à participer à la réalisation des travaux d'aménagement de la RN 194 (traversée de Mezzavia), à la mise en sécurité de la falaise de Ficagjola à Bastia, aux travaux de réfection des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement au niveau de la traversée de Ghisonaccia, ainsi qu'aux mesures supplémentaires liées au transfert des cuves du Loretto.

Quelques chiffres :

8 083 km de réseau routier en Corse

3 049 km de routes communales

4 458 km de routes départementales

576 km de routes territoriales

Supprimer les points noirs avec des travaux structurants aux carrefours de Casatorra et Furiani

Sur le Grand Bastia, l'ouverture de la 2X2 voies entre Borgo et Vescovato a permis de réduire les délais de transit dans une zone qui restait particulièrement embouteillée. Néanmoins, des « points noirs » persistent aux entrées-sorties du Grand Bastia. Entamés depuis octobre pour une durée de 18 mois, les travaux réalisés permettront de supprimer « l'entonnoir » de Casatorra et « l'étau » de Furiani. Ces deux réalisations s'inscrivent dans un plan global qui facilitera les entrées-sorties du Grand Bastia. En effet, des actions quasi-similaires seront menées prochainement sur les carrefours de Montesoro, Volpajo et de Ceppe. Deux nouvelles voies seront également ouvertes dans un avenir relativement proche.

Le ferroviaire profitera également de ces aménagements. En effet, l'harmonisation des arrêts de trains sera opérée, comme sur l'ensemble du territoire insulaire. Afin de donner la juste dimension à ce vecteur plus économique, adapté à la résorption du trafic et à la préservation

de l'environnement, sur Furiani, 165 places de parking seront disponibles à proximité de l'arrêt de train.

Traversée de Pianottoli-Caldarelo : cet aménagement a amélioré le cadre de vie

Les travaux d'aménagement de la traversée de Pianottoli-Caldarelo, débutés en septembre 2014 sont aujourd'hui réceptionnés. Ils attestent de l'engagement de la CTC en matière d'équipements structurants dans toute la Corse. En effet, il fallait répondre aux sollicitations des professionnels, des riverains et des vacanciers car cet axe compte une moyenne de 4 000 véhicules par jour et des pics de 15 000 passages en période estivale.

Concernant le Grand Sud, l'intégralité de la RT 40 (ex RN 196) représente un axe structurant primordial pour le développement économique pour le territoire concerné.

Ainsi, la réception des travaux de Pianottoli-Caldarelo, ceux de Cauro et de Petreto-Bicchisano, voire les contournements de Propriano, d'Olmeto, ainsi que les projets de contournement de Sartène et les créneaux de dépassements de Roccapina, sont autant d'opérations qui s'inscrivent dans le Schéma Directeur des routes territoriales de Corse (SDRTC) adopté en juin 2011 par l'Assemblée de Corse.

Eviter l'asphyxie : le projet de déviation de Sainte-Lucie de Porto-Vecchio

Un projet de déviation de Sainte-Lucie de Porto-Vecchio, sur la commune de Zonza, a également été intégré au Schéma Directeur. En effet, dans cette agglomération, en période estivale, 15 000 véhicules s'entrecroisent quotidiennement. Si l'activité touristique et économique a longtemps été « boostée » par l'attractivité de la microrégion, aujourd'hui, la situation provoque l'asphyxie, voire la paralysie du secteur.

La CTC a donc décidé d'engager un processus visant à solutionner ce « nœud » routier. En complément de cette réalisation, l'actuelle route territoriale sera requalifiée, transformée en boulevard urbain et déclassée en voirie communale.

Notons que toutes les espèces, végétales et animales, feront l'objet d'une protection optimale. Quant aux aménagements réalisés spécifiquement pour la faune, ils mettront en valeur la richesse de la biodiversité insulaire.

Renforcer la territorialisation des politiques publiques

L'émergence des premiers Schémas de Cohérence Territoriale (S.C.O.T) que soutient la Collectivité Territoriale de Corse, ainsi que le maillage intégral de la Corse par les intercommunalités créent des conditions plus favorables à l'établissement d'un partenariat.

Par ailleurs, la transformation des Pays en pôles d'équilibre territoriaux et ruraux constitués d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, constitue une nouvelle opportunité de relancer et de soutenir une dynamique d'incitation à la contractualisation infrarégionale.

Dans ce cadre, le soutien de la Collectivité pourra porter sur la réalisation d'études : évaluation (de dispositifs, de politiques, de stratégies), impact (efficacité des dispositifs, indicateurs) et prospective territoriale (prospective stratégique dans le cadre de démarches territoriales contractualisées avec des territoires / prospective thématique réalisée en commun entre plusieurs territoires ou bassins de vie / accompagnement des stratégies de développement urbain durable).

Les collectivités locales peuvent bénéficier auprès de la Collectivité Territoriale de Corse, de financements relevant de politiques sectorielles ou de programmes opérationnels, et de dispositifs spécifiques, principalement la dotation quinquennale. Compte tenu de la situation économique générale et des contraintes budgétaires, la Collectivité doit poursuivre la rationalisation de son soutien aux tiers en prenant mieux en compte la dimension territoriale et le niveau intercommunal. En prenant appui sur cette nouvelle structuration, les territoires seront plus à même de définir les conditions et les actions de leur développement

économique, écologique, culturel et social au moyen d'un projet de territoire auquel la région pourra être associée via une convention.

La nouvelle programmation 2014-2020 du programme de développement rural (PO. FEADER) et notamment la démarche LEADER, portée par les Groupes d'Action Locale basés sur les territoires d'intervention de la Collectivité Territoriale de Corse, va renforcer ce type d'évolution en mettant davantage l'accent sur les approches territoriales intégrées.

La CTC s'est impliquée dans le soutien aux animateurs de territoire à travers :

- Le soutien aux activités économiques liées aux ressources locales dans une démarche associant les savoirs faire traditionnels, l'innovation et la durabilité (métiers anciens, techniques et cultures traditionnelles, artisanat, structuration des filières et la création de circuits courts dans les projets de création et/ou de développement d'entreprises, valorisation des ressources locales, en circuits courts et économie présentielle, mise en réseau d'acteurs dans une démarche d'"éco-manifestation", mise en œuvre d'une ingénierie du développement durable, développement de la participation Eco-citoyenne ;
- La coordination de l'action publique locale, la rationalisation des interventions :
 - par un projet de mise en place d'actions partagées dans chaque territoire entre animateurs CTC et éco-développeurs du PNRC ;
 - par un projet de structuration de l'accompagnement des démarches d'Agendas 21 (local et territorial) par la mobilisation des antennes territoriales de la CTC et des éco-développeurs du PNRC ;
 - par la recherche de coordination locale (pilottage) et de mise en place de modalités de gouvernance ;
 - par de nouvelles prérogatives en matière d'instruction des demandes d'aides au titre du volet Développement rural du PDRC 2014-2020 et de la démarche LEADER.

Avec 93 salariés du secteur public pour 1 000 habitants, la Corse est la 2^e région la plus administrée de France métropolitaine après le Limousin et devant l'Ile de France. L'emploi public équivaut à 28% de l'emploi salarié en Corse. Ce taux est supérieur de 7 points au taux national. A l'échelon national, on compte en moyenne 84 salariés publics pour 1000 habitants.

Fonction publique d'Etat : 45%

Fonction Publique Territoriale : 39%

Fonction Publique Hospitalière : 16%

Maison de territoire installée dans le Taravo : une belle initiative de territorialisation

Inaugurée en fin d'année 2014, la Maison de territoire est un outil désormais en place qui s'inscrit parfaitement dans le modèle de développement souhaité par la CTC, à savoir lutter contre la double fracture sociale et territoriale. Ce projet qui se veut également une condition de reconquête de l'intérieur abrite les services de base avec une bibliothèque-médiathèque, une salle de réunion et de projection, un point d'information touristique et des locaux mis à disposition des acteurs publics et d'un espace dédié aux professionnels de santé. A noter que le CD2A, la CTC et l'Etat ont participé à hauteur de 1,5 M€ à sa réalisation, une aide financière déterminante.

Optimiser la politique en faveur de l'habitat et du logement

Quelques chiffres 2014 :

1133 logements aidés par la CTC

8,9 millions d'euros consacrés au financement du logement (logements sociaux, aides aux communes et aides aux particuliers)

Le cadre réglementaire adopté par l'Assemblée de Corse le 27 octobre 2011 et modifié en 2013 et 2014, poursuit deux objectifs. Tout d'abord, il a pour ambition de favoriser l'accroissement et la diversification de l'offre de logement dans de nombreux domaines. Par ailleurs, il s'agit de contribuer au développement de l'accession à la propriété et plus précisément de la primo accession à la propriété des jeunes ménages, sans bien évidemment exclure les autres catégories de structures familiales telles que les familles avec enfants ou les personnes seules.

Le règlement des aides prévoit trois axes majeurs d'intervention : le logement social, le parc communal et le parc privé qui intègre la question de l'accession à la propriété.

- En matière de logement social, l'objectif affiché est de développer le parc. Ces aides, outre les logements sociaux « classiques », bénéficient aux logements destinés aux jeunes travailleurs et le cas échéant aux logements pour étudiants. Parallèlement, la réhabilitation du parc HLM existant ainsi que l'aide à la création d'hébergements d'urgence pour les plus démunis ont été prévus.

- S'agissant du parc de logement communal, il apparaît que les opérateurs HLM étant en général moins actifs en zone rurale, ou du moins dans les petites communes, il appartient souvent à celles-ci de « produire du logement ». C'est pourquoi la Collectivité Territoriale de Corse souhaite favoriser fortement ces créations de logements communaux qui résultent, soit d'acquisition et d'amélioration de bâtiments existants, soit d'acquisitions foncières suivies de constructions ou d'aménagements, permettant ainsi l'implantation de résidences principales à destination des habitants de la commune.

- Dans le parc privé l'accent est mis, d'une part sur l'aide à l'accession à la propriété, d'autre part, sur le soutien à la réhabilitation du parc existant dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH).

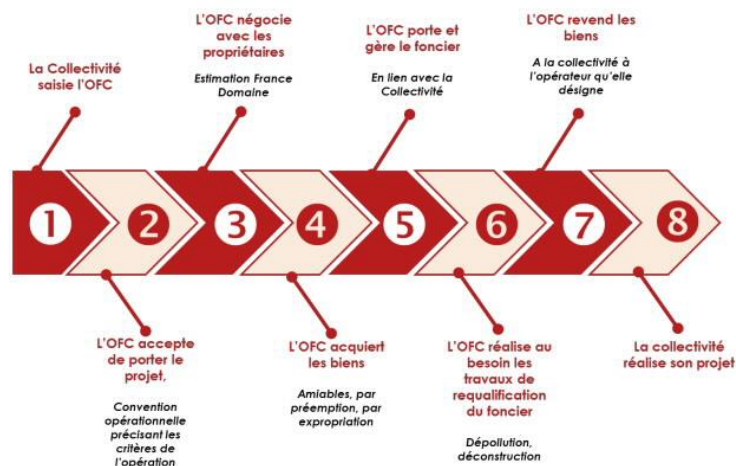
Un nouvel outil pour l'aide au logement : L'Office Foncier de la Corse

L'Office Foncier de Corse a été créé par la Loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite Loi ALUR (article 148) et a été codifié dans le code général des collectivités territoriales par les articles L 4424-26-1 et suivants. Le conseil d'administration de l'Office foncier de la Corse a été installé le 5 mars 2015 à Ajaccio, 27 membres avec voix délibérative et 24 membres avec voix consultative.



L'Office Foncier intervient en amont de l'aménagement. Il acquiert des terrains pour le compte des communes et de leurs groupements, pour l'État et ses établissements publics. Il assure le portage des terrains le temps que la collectivité définisse son projet. L'objectif principal du portage foncier est de faciliter l'acquisition de réserves foncières et donc œuvrer contre la spéculation foncière. Il cède alors le foncier, qu'il a acquis et porté, à la collectivité maître d'ouvrage ou à son aménageur, au prix de revient. Il dispose également un rôle de conseil et apporte son expertise à la collectivité.

Comment intervient l'Office Foncier de la Corse ?



Un exemple d'opération réussie : L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur la Commune de Corte pour la période 2015-2019

Dans le règlement des aides au logement, notre collectivité a défini trois axes prioritaires d'intervention parmi lesquels figurent « le soutien et l'encadrement de l'initiative privée ». Ainsi, des aides spécifiques ont été prévues en faveur des projets qui s'inscrivent dans le cadre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet initié par la commune de Corte qui après avoir réalisé une étude préalable en 2013-2014 a décidé de lancer une OPAH qui concerne principalement le centre-ville. Il convient de préciser que celui-ci fait l'objet d'un programme de rénovation des équipements publics bénéficiant par ailleurs des aides de l'Etat, de la CTC et de l'Office de l'Environnement de la Corse (réseau d'assainissement d'eau potable, requalification des ruelles de la vieille ville et réaménagement de la place Paoli et de l'Avenue Jean Nicoli).

L'objectif est de réhabiliter 80 logements dont 40 concernent des propriétaires occupants et 40 des propriétaires bailleurs ainsi que 10 bâtiments en copropriété.

Appuyer la compétitivité et l'emploi vers une économie de l'innovation

La Collectivité Territoriale de Corse s'est vue régulièrement dotée par le législateur, de compétences qui anticipent sur le droit commun des régions.

Il en va ainsi plus particulièrement en matière de développement économique et la Collectivité Territoriale dispose de leviers puissants pour mettre en œuvre des politiques régionales sectorielles dont elle a la maîtrise, tout en s'inscrivant dans un partenariat constant d'une part avec l'Union Européenne et l'Etat et d'autre part, avec l'ensemble des acteurs socio-professionnels et associatifs de l'île.

Les cadres de référence des politiques conduites procèdent de l'élaboration de documents stratégiques et normatifs tels que le PADDUC auxquels l'ADEC a pleinement contribué durant l'exercice 2014.

Elles relèvent aussi, bien entendu de la stratégie UE 2020 et de sa déclinaison dans le cadre contractuel 2014/2020, qu'il s'agisse des Programmes Opérationnels Européens ou encore du CPER.

Concevoir, définir et créer les conditions de mise en œuvre d'une mutation en profondeur de l'activité économique insulaire tant dans son volet production que celui de la consommation, constitue le fil rouge des programmes d'actions annuels de l'ADEC, outil dédié de la CTC.

L'économie sociale et solidaire

Le plan Cors'Eco Solidaire a eu pour ambition de fixer sur quatre ans 2011-2014, les orientations régionales en la matière et d'encourager d'autres formes d'entrepreneuriat en Corse. A travers le Plan Cors'Eco Solidaire 2, la Corse a souhaité répondre aux enjeux présents et futurs de l'Economie Sociale et Solidaire et présenter les axes de sa politique sur la période 2014/2020.

L'objectif du plan est double : il vise à la fois à valoriser et poursuivre la structuration de l'existant, mais aussi à présenter les chantiers futurs. Dans ce cadre, la Collectivité Territoriale de Corse propose d'intervenir sur :

- Le pilotage et la gouvernance régionale du secteur pour améliorer sa visibilité et sa reconnaissance ;
- L'accompagnement et la promotion de l'entrepreneuriat coopératif ;
- L'optimisation des partenariats financiers ;
- Le développement des structures d'insertion par l'activité économique ;
- Le financement des projets et des structures de l'ESS ;
- L'insertion sociale et professionnelle des publics vulnérables et défavorisés ;
- La formation des acteurs ;
- L'amélioration des conditions de travail dans les entreprises ;
- L'innovation sociale dans les territoires ;
- L'animation des réseaux de l'ESS.

Quelques chiffres de l'ESS en Corse

- **1 153 établissements employeurs de l'ESS, soit 6,9% des établissements employeurs de la région**
- **8 576 emplois salariés de l'ESS soit 8,7% des salariés de la région**
- **72,6 % des emplois sont occupés par des femmes**
- **7 612 équivalents temps plein**
- **12,8 % de l'ensemble des emplois dans le secteur privé de la région**
- **190,2 millions d'euros de rémunérations brutes annuelles versées**

Développer une approche environnementale au sein des espaces économiques type ZA (zones d'activités) et immobilier d'entreprises accompagnés par le PREZA 2.0

Les espaces économiques cristallisent l'enjeu de faire se converger les intérêts environnementaux, économiques et sociaux. La mise en œuvre du PREZA est l'occasion de polliniser le développement durable au sein du territoire notamment au travers d'un modèle économique dit « circulaire » fondée sur le principe de « refermer le cycle de vie » des produits, des services, des déchets, des matériaux, de l'eau et de l'énergie. Pour ce faire, le PREZA entend promouvoir une « montée en gamme » des aménagements en privilégiant ceux qui favorisent la transition vers les parcs d'activités voire vers des « parcs éco-industriels ». Aussi, cela revient à ne pas considérer l'environnement comme une contrainte mais comme un **élément fondateur, de nature à orienter l'économie générale d'un projet**. Cela passe notamment par :

- Une généralisation de l'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) à l'échelle des ZA ;
- La mise en œuvre d'une Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) 2 et une certification HQE-Aménagement obligatoire.

La CTC sera attentive lors des appels à projets aux porteurs de projets qui s'engagent dans une démarche d'aménagement opérationnel (bâtiment économique, ZA...) en prenant en

compte des facteurs environnementaux en s'engageant dans des démarches AEU2 et HQE avec l'aide de l'ADEME, de la DDEn et de l'OEC.

Dans ce prolongement, conformément à la délibération n° 09/254 AC du 14 décembre 2009 et à l'élaboration du futur A21 Régional / Corsica Vint'unu par l'OEC, l'intervention du dispositif est subordonnée au respect **des critères d'éco socio conditionnalité**.



Accompagner la transition écologique et énergétique en soutenant les actions de structuration des filières professionnelles de l'énergie et en stimulant les projets innovants dans le domaine de la MDE et des ENR.



La production de l'énergie nécessaire à notre quotidien a un impact majeur sur l'environnement. Le pôle de compétitivité CAPENERGIES, dont l'ADEC est membre porteur, a pour ambition de préparer l'industrie et la formation aux mutations technologiques à venir, liées à l'épuisement des énergies fossiles, et de tirer parti des atouts régionaux de nos territoires pour développer une filière énergétique nationale adaptée au « mix énergétique de demain ».

L'ADEC collabore tout particulièrement avec l'AAUC et favorise le développement de la filière des professionnels de l'énergie et des entreprises innovantes par les actions suivantes :

- La sensibilisation aux enjeux environnementaux et économiques liés aux évolutions réglementaires issus du Grenelle de l'Environnement, pour faciliter l'accès des entreprises corses aux marchés de la rénovation de l'habitat et de la construction dans le respect des différentes réglementations thermiques ;
- Le soutien aux frais indirects de formation des professionnels (labellisation RGE, performance énergétique, etc) pour encourager la montée en compétences des acteurs ;
- Le suivi d'une action collective au profit de l'association Aghjasole qui regroupe un ensemble de professionnels du secteur de l'énergie ;
- Le soutien au développement de solutions innovantes et énergétiquement économes via des appels à projets ciblés sur les thématiques de l'efficacité énergétique et des énergies nouvelles, sur des niches de croissances et d'emplois ;
- L'expertise technique et financière des projets candidats à une labellisation par le pôle Capenergies ;
- Le renforcement des services d'accompagnement et de valorisation personnalisés des projets pour favoriser une mise sur le marché rapide.



Quelques chiffres :

39 projets labellisés depuis 2006

5 projets labellisés en 2014

66 adhérents au volet corse du pôle

Mise en valeur du potentiel thermal de la Corse

La Corse est dotée d'un potentiel naturel de caractère exceptionnel qui n'est pas suffisamment mis en valeur, bien que recelant un gisement d'emplois et de plus-value.



Le thermalisme tant dans son volet médical que simplement touristique, a fait l'objet au fil du temps, d'un intérêt fort de la part des collectivités locales comme du secteur entrepreneurial sans que pour autant une véritable filière ne se crée.

L'Assemblée de Corse par sa délibération en date du 23 juillet 2013, a confié à l'ADEC une étude stratégique permettant d'une part de réactualiser l'expertise des sites recensés, et d'autre part, d'établir des projets opérationnels. Un comité de

pilotage a été créé. Ses travaux ont permis d'établir un cahier des charges pertinent qui a servi de support à la procédure de marché public lancée en octobre 2014, qui s'est traduite par le choix d'un prestataire susceptible de répondre aux attentes fortes exprimées.

Sur les 43 sites recensés, l'étude doit établir ce qui pourrait relever d'une filière thermique médicale et ce qui relèverait du tourisme thermal. Au-delà de cette typologie, la commande porte sur l'établissement d'avant-projets sommaires qui permettront de déterminer un pourcentage pertinent de sites susceptibles d'être exploités.

Des exemples concrets...

Signature d'un protocole d'accord avec l'AGEFIPH, remise des prix du 6ème concours HANDICRÉA...



Au lendemain du lancement de la 18e édition de la Semaine nationale pour l'emploi des personnes handicapées que l'Agence de Développement Economique de la Corse (ADEC) et l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées (AGEFIPH) ont choisi d'organiser un double évènement s'inscrivant dans le cadre de cette grande opération relayée chaque année dans l'île.

Le premier rendez-vous concernait la signature d'un protocole d'accord afin de favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées en Corse. La Collectivité Territoriale de Corse via l'ADEC contribue de façon déterminante au développement d'activités d'utilité sociale sur son territoire et s'engage fermement dans une démarche de développement économique sans exclusion.

La Collectivité Territoriale de Corse poursuit ainsi son action en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées en aidant les entreprises à embaucher ce public et en soutenant les actions de l'opérateur régional, l'association A Murza (réseau Cap Emploi). Une convention de partenariat pluriannuelle avec l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées (AGEFIPH) sur la période 2009-2013 avait notamment permis de formaliser l'engagement de la CTC en faveur des personnes handicapées, bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

À noter que 367 emplois tous contrats confondus ont été créés sur la période 2011-2013 dont près de 100 en CDI soutenus par l'ADEC.

La dynamique engagée sera poursuivie et prendra toute sa mesure à travers les orientations du plan régional Cors'Eco Solidaire 2.

Présentation des activités et publications de l'Observatoire Economique de la Corse

Le Président du GIP Corse Compétences et Président de l'ADEC, accompagné de la Vice-Présidente du GIP Corse Compétences et de la Directrice de la DIRECCTE de Corse, ont présenté les activités et publications de l'Observatoire Economique de la Corse, au cours d'un point presse à la maison du parc technologique de Bastia.

Dans l'économie actuelle, une des clés de la compétitivité réside dans la maîtrise de l'information stratégique par les acteurs privés et publics, afin qu'ils puissent adapter rapidement et efficacement leurs environnements aux évolutions, de quelque nature qu'elles soient.

C'est donc pour y répondre que la Collectivité Territoriale de Corse et l'Etat, avec le concours des Fonds Européens de Développement Régional (FEDER), ont créé un Observatoire Economique Régional (OER). La délibération n°11.108 AC de l'Assemblée de Corse en date du 26 mai 2011, a ainsi approuvé la création et les modalités de déploiement de cet outil régional.

Placé au sein du Groupement d'Intérêt Public CORSE COMPETENCES constitué entre l'Etat et la Collectivité Territoriale de Corse, l'Observatoire Economique Régional se veut une structure de mutualisation de moyens au service de la capitalisation et de l'analyse des données économiques et sociales régionales avec comme objectifs la collecte, la centralisation de l'information permettant de cerner la réalité économique d'une filière, d'un secteur d'activité, d'un groupe d'entreprises et la production d'informations relatives aux prix pratiqués en Corse.

"Partir à la conquête de nouveaux marchés"

Grâce aux dispositifs d'aides directes, 1 520 emplois ont été soutenus par l'ADEC, 2 250 emplois ont été créés avec la plateforme Corse Financement.

Les efforts pour soutenir la création d'emplois par les « Emplois d'avenir » et « Contrats de génération » se poursuivent. La formation en alternance et l'apprentissage mais aussi sur l'encouragement à la création et à la reprise d'activité par les jeunes sont aussi à l'honneur. Un dispositif de soutien à l'entrepreneuriat étudiant est développé en lien avec l'université, l'ENSAM ou encore Kedge Business School à Bastia. Enfin, une aide est apportée à l'économie sociale et solidaire et au monde associatif qui doit aussi permettre la création d'emplois nouveaux dans ce secteur porteur.

En s'appuyant désormais sur les travaux de l'Observatoire Economique Régional, l'ADEC s'engage fortement en faveur des filières, en poursuivant le développement des Pôles d'excellence : Cap'Tic sur les technologies de l'information et de la communication, Cap'Nautic, Cap'énergies, qui portent déjà leurs fruits. L'ADEC a d'ores et déjà engagé des plans d'action avec des filières en cours de structuration comme la filière liège, le bois, le thermalisme, l'artisanat, le commerce de proximité, les plantes aromatiques et médicinales, l'agroalimentaire. Elle accompagne également la structuration d'entreprises qui souhaitent se constituer en filière : les entreprises de propreté, les couteliers, les électriciens... La logique de filière n'est pas une simple posture, c'est avant tout ce qui permet aux entreprises d'innover, d'exporter et de promouvoir leurs savoir-faire. D'ailleurs, c'est aussi pour cela qu'avec l'ATC elle a conduit une action conjointe visant à créer une marque territoriale, « Corsica Made », qui a permis aux productions insulaires de mieux se défendre tant dans l'île qu'à l'extérieur notamment contre les contrefaçons.

L'ADEC a pris l'initiative de construire des dispositifs de promotion qui n'avaient jamais été proposés pour mettre en œuvre une démarche d'attractivité, faire de l'île une destination économique pour les activités économiques nouvelles, et attirer les capitaux en s'appuyant sur les Pôles d'excellence, sur des zones d'activités performantes, sur la marque territoriale et la mobilisation de tous les réseaux.

Caisse de Développement de la Corse : Plus de 20 M€ au soutien des PME/TPE corses

En levant 10 millions d'euros sur les marchés financiers, la Caisse de Développement de la Corse (CADEC) a consacré en 2015 plus de 20 millions d'euros au soutien des PME/TPE corses.

Devant la raréfaction des ressources régionales, nationales et européennes dédiées à l'accompagnement de projets, cette évolution de modèle financier va permettre de renforcer le soutien apporté par la Caisse de développement aux entreprises de l'île.

En effet, depuis sa relance, en injectant 60 millions d'euros dans l'économie, la CADEC a soutenu près de 600 projets qui ont généré 300 millions d'euros d'investissement et permis la création de 1 054 emplois.

L'effet de levier de l'action de la Caisse de développement est remarquable car : « pour un euro libéré par la CADEC, trois euros de prêt sont accordés et cinq euros sont investis ».

En ayant levé pour leur propre compte 10 millions d'euros de financement de marché, la Caisse de Développement de la Corse et sa filiale CORSABAIL ont renforcé leurs actions de soutien en injectant en Corse 20 millions d'euros pour l'année 2015, sous forme de prêts bonifiés par la CTC ou encore de Crédit- Bail Immobilier.

Cette action devrait ainsi concerner près de 200 entreprises et 100 millions d'euros d'investissements attendus.

La 5e Semaine nationale de l'Industrie s'est tenue en Corse du 30 mars au 5 avril 2015 en partenariat avec l'ADEC

La 5ème édition de la Semaine de l'Industrie co-pilotée par la DIRECCTE de Corse (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) et par le Rectorat de Corse, et en partenariat notamment avec l'Agence de Développement Economique de la Corse (ADEC). Cet événement national et annuel a pour objectif de renforcer l'attractivité du secteur de l'industrie et de ses métiers, particulièrement auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi, grâce aux événements organisés sur tout le territoire par les entreprises, les chambres consulaires, les rectorats, les établissements d'enseignement, les centres de formations, les organisations syndicales et professionnelles, les DIRECCTE, les préfetures, etc.

Booster la création d'entreprises issues de la recherche publique Corse

La Société d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT) Sud Est et l'incubateur d'entreprises innovantes INIZIÀ ont signé une convention de partenariat pour l'accompagnement des projets de création de start-up.

La convention vise à définir une articulation cohérente entre l'Incubateur INIZIÀ et la SATT Sud Est qui respecte les cœurs de métier de chacun, en assurant une lisibilité des actions respectives de chaque structure dans le domaine du transfert des technologies, en faveur de l'industrie ou de la création, émanant de la communauté scientifique locale au bénéfice du développement économique de la Corse.

Le GIP Corse Compétences

Administré par une nouvelle convention constitutive signée par le Préfet de Région et le Président du Conseil Exécutif de la CTC en 2011, le GIP « Corse Compétences » a pour objet de favoriser et faciliter les coopérations entre les acteurs publics et socioéconomiques régionaux intervenant dans le champ de l'activité économique, de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle en Corse.

Le GIP Corse Compétences a lancé un appel à projets sur des actions courtes de professionnalisation à destination des acteurs intermédiaires de l'emploi en région Corse.

Les rencontres de l'alternance ciblent le chômage

Plus d'une centaine d'offres de contrats, émanant d'entreprises du commerce notamment, étaient proposées lors des rencontres de l'alternance organisées au musée de Bastia par la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Haute-Corse, l'ADEC et Pôle emploi....

Cette 3e édition, sous la forme d'un grand forum, a privilégié la rencontre en un même lieu avec des entreprises, des centres de formations, des organismes de conseil à l'orientation et des candidats.

"Des jeunes pour les entreprises, des entreprises pour les jeunes", tel était le mot d'ordre de cette manifestation et la formule est d'autant plus d'actualité que le chômage des jeunes continue de grimper.

Dans la cour du musée de Bastia, les conseillers présents ont informé les visiteurs à travers les différents espaces, celui de la formation-orientation, celui des entreprises, et celui de l'ADEC.

Cellule de veille économique dans le BTP

Afin d'accompagner le secteur du bâtiment et des travaux publics, une cellule de veille économique, destinée à analyser, anticiper, et proposer des pistes d'actions, a été mise en place en Corse en décembre 2014.

Une réunion de cette instance régionale s'est tenue au mois de juin en préfecture de Corse, sous la présidence du Préfet de Corse, du Président du Conseil Exécutif pour aborder les points suivants :

- Connaissance de la conjoncture économique ;
- Recensement prévisionnel de la commande publique ;
- Proposition d'une charte pour la commande publique ;
- Suivi des financements en faveur des maîtres d'ouvrage et des entreprises ;
- Poursuite de l'amélioration de l'entretien et de la rénovation des bâtiments.

Favoriser le développement des TIC

Quelques chiffres :

99,6 % des foyers insulaires accèdent à une offre haut débit

19,5 % des foyers et des entreprises accèdent à un débit inférieur à 2 Mbits

53 % des collèges et lycées AVEC une organisation dédiée aux TICE

49 établissements utilisant l'ENT LEIA et **40 600** comptes utilisateurs créés

37 % des communes disposent d'un site web

L'ère numérique offre des perspectives insoupçonnées pour la Corse. Pour assurer la réussite de sa politique Corse numérique, la collectivité s'est dotée de moyens nécessaires à l'observation, l'évaluation, la prospective et la veille dans le domaine du numérique.

Après la publication des baromètres Corse numérique en 2009 et 2011, une nouvelle parution s'imposait. S'appuyant sur les données recueillies au cours de l'année 2014, ce document livre les éléments de croissance qu'a connu le numérique en Corse depuis trois ans. Le constat le plus marquant est que l'île n'a rien à envier aux autres régions hexagonales. En effet, pour certaines compétences, elle se place aux avant-postes. Ce baromètre révèle également que la grande majorité des acteurs de la société insulaire a conscience de l'énorme potentiel offert par un numérique en mutation constante. Les opportunités de développement économique, social et culturel s'en trouvent forcément stimulées.

Ce troisième baromètre met en évidence une progression globale de l'équipement numérique dans l'ensemble des secteurs observés. Au-delà des comparaisons, parfois flatteuses, pour les habitants, les acteurs économiques et touristiques, le monde de l'éducation et les collectivités territoriales, le paysage numérique insulaire met en évidence trois mouvements qui se combinent :

- Tout d'abord, le numérique est perçu comme un enjeu pour la Corse. L'imaginaire insulaire fait écho au numérique dont la diffusion et les usages sont vus de façon positive. La perception de dividendes futurs s'accompagne d'un niveau d'exigence accru, sans que pour autant l'organisation, qui permettrait de tirer le meilleur parti des nouveaux outils comme des nouvelles pratiques, soit adaptée ou modifiée en profondeur.
- Ensuite, l'acquisition des outils et technologies numériques fait l'objet d'efforts conséquents. Il atteint un niveau d'équipement souvent supérieur à celui d'autres régions comme à la moyenne nationale. Pour les cinq catégories étudiées, le niveau d'équipement est élevé, avec, dans certains cas, des progressions importantes en quelques années qui placent souvent la Corse en position favorable. Cet effort d'équipement est très significatif avec les outils mobiles de types smartphones ou tablettes pour lesquels les écarts sont encore plus nets.
- Enfin, les usages du numériques se diversifient, mais pas suffisamment. Le bon niveau d'équipement n'induit pas une curiosité accrue pour des usages qui, certes progressent depuis 2011, mais se diversifient peu, comme si les innovations au niveau des usages étaient moins connues ou appropriées que les outils.

Quel que soit le secteur, un besoin d'accompagnement aux usages et aux services numériques apparaît indispensable. Le fort taux d'équipement ne doit pas masquer les signes de non-usages qui apparaissent, faute de formation suffisante. L'évolution rapide des technologies et des services (big data, cloud, Internet des objets, etc.) est en décalage avec la vitesse d'adaptation spontanée de la société insulaire.

Prix "30 Pionniers Dot Corsica"

Le Prix "30 Pionniers Dot Corsica" a pour objectif de mettre à l'honneur les meilleures initiatives. Les particuliers, les entreprises ou encore les associations à l'origine d'une innovation dans leur domaine d'activité (tourisme, éducation, numérique, environnement, solidarité, etc) sont invités à participer au "30 Pionniers Dot Corsica" du 8 juin au 6 octobre 2015.

Ces projets feront l'objet d'une visibilité durant toutes les phases de lancement de l'extension internet.corsica : lors des réunions d'informations, sur le site officiel du registre du .corsica : www.dotcorsica.corse.fr et sur les réseaux sociaux : Twitter, Facebook et LinkedIn.

Les premiers sites des pionniers en .corsica devraient donc voir le jour en Septembre 2015.

La Corse fait partie des tous premiers territoires au monde à pouvoir créer des adresses internet à son nom dans le cadre d'un processus lancé en 2012 par l'ICANN, le Régulateur de l'Internet mondial.

Trouver des solutions pour résoudre la fracture numérique dans le rural

Les travaux menés par les opérateurs privés pour équiper les territoires de la CAPA et de la CAB en fibre optique se poursuivent et malgré la validation du Schéma d'Aménagement Numérique, qui permet de définir les secteurs à aménager.

Un accès à un haut débit de qualité est devenu aujourd'hui un élément essentiel de l'exercice de la vie quotidienne et citoyenne de tous. L'aménagement numérique représente un défi majeur pour le 21^e siècle. Trois grandes priorités ont été identifiées :

- La réduction de la fracture numérique entre les territoires ;
- La compétitivité économique des territoires ;
- L'efficacité des services d'intérêt général dans les zones isolées.

En 2015, ont été financées les opérations suivantes :

- le réseau à haut débit des lycées et collèges de Corse ;
- les premières opérations liées au Très Haut Débit dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) ;

Par ailleurs, il prendra en charge les frais de fonctionnement liés au câble corse-continent (frais qui seront ensuite reversés à la CTC par le délégataire Corsica Link Network).

- la mise en œuvre et la commercialisation du domaine « .corsica » ;
- la poursuite de l'ouverture des données publiques et le projet « opendata Corsica » ;
- la réalisation de la campagne 2015 du baromètre numérique de la Corse ;
- l'évolution de l'Espace Numérique de Travail (LEIA) au sein des lycées et collèges de Corse.

En même temps, ce programme finance au titre du CPER, les Espaces Publics Numériques de Corse (PAM).

Mutualiser les bases de données géographiques (SIG)

La mission SIG a travaillé cette année sur la mise en valeur des bases de données cartographiques en accentuant les actions de communication relatives au portail géographique de la CTC INFOGEO CORSE et à l'application pour les élus territoriaux INFOREGION CORSE intégrant un tableau de bord analytique et cartographique des communes et établissements publics.

La nouvelle base de données routières intégrée au SIG servira de support à la gestion et à l'entretien des routes territoriales ainsi qu'à l'acquisition de données dans le domaine de la forêt au format SIG qui permettra d'avoir une cartographie fine et détaillée des forêts territoriales et des éléments qui la constituent afin de mettre à disposition les outils géographiques auprès des directions spécialisées.

Mises à jour et mise à disposition des données géographiques 2013 et 2014

Afin de mener des études plus fines au niveau du territoire, de nouvelles données géographiques à jour : mise à disposition à titre gracieux de l'orthophoto numérique de la Corse réalisée par la CTC (campagne 2013), d'une infrarouge ainsi que d'un modèle numérique de terrain seront mis à disposition des acteurs publics.

Portail infogeo de la CTC : <http://www.corse.fr/infogeo/>

La Collectivité Territoriale de Corse a créé la Mission SIG afin d'animer, de structurer et de mutualiser l'information géographique régionale.

Elle est chargée de l'acquisition des données géographiques notamment de l'IGN et de les mettre à disposition des communes et des acteurs publics.

Ainsi, la mission SIG apporte la dimension géographique aux projets et vient enrichir l'analyse et la prospective pour l'aide à la décision.

Cette technologie intègre aujourd'hui le portail cartographique de la Collectivité Territoriale de Corse dont les usages consistent à mettre en valeur les actions de la Collectivité dans ses compétences de développement économique, culturel, touristique, environnemental....d'où la production de nombreuses cartes et synthèses.



Ce portail offre de nombreuses fonctionnalités :

- ‘Recherche’ : pour consulter les données géographiques en ligne et rechercher les données existantes via le catalogue de données ;
- ‘Info Géo’ : pour accéder aux articles sur l'Information Géographique en Corse ;
- ‘Téléchargement’ : pour télécharger les documents comme les descriptions de bases de données, des cartes, etc.
- ‘Cartothèque’ : pour accéder aux cartes réalisées par la Mission SIG et/ou les différents services de la CTC ;
- ‘Contact’.

Par ailleurs, un module ‘Actualités’ sur la page d'accueil informe des derniers ajouts sur le portail.

Valoriser la recherche et la diffusion des savoirs

La CTC poursuit les opérations en cours dans le domaine des constructions scolaires, et lancera les opérations nouvelles correspondant au Programme Pluriannuel d'Investissements voté en novembre 2012 par l'Assemblée de Corse. Les opérations de construction concernent :

- le collège du Stilettu ;
- la cuisine centrale d'Ajaccio.

Les opérations de réhabilitation en phase travaux en 2015 concernent :

- la cité technique de Montesoro à Bastia (aménagement pédagogiques) ;
- le lycée agricole du Rizzanese à Sartène (réhabilitation de l'internat) ;
- le lycée professionnel Jules Antonini à Ajaccio (construction du bâtiment logistique et réfection de la toiture de l'atelier) ;
- le collège Philippe Pescetti à Cervione (aménagement pédagogiques et rénovation) ;
- la cité scolaire Laetitia Bonaparte à Ajaccio (réhabilitation de salles de cours, CDI et salles de travaux pratiques) ;
- le lycée Jean-Paul de Rocca-Serra à Porto-Vecchio (réhabilitation de l'ancien atelier en trois salles de cours) ;
- le collège de Moltifao (extension du réfectoire et accessibilité des personnes à mobilité réduite) ;
- le lycée maritime et aquacole de Bastia (bâtiment pédagogique).

Les opérations en phase d'études concernent :

- le complexe d'enseignement agricole de Borgo (extension de l'internat et des vestiaires) ;
- le lycée Fesch sur Ajaccio (création d'un pôle préparation véto/agro).

Les opérations en phase de programmation concernent :

- le collège de Baleone (construction du pôle sciences et réhabilitation) ;
- le lycée Maritime de Bastia (création d'un internat dans l'ancienne école du Chjostru).

L'effort d'adaptation des lycées et collèges aux contraintes pédagogiques liées aux nouvelles technologies se poursuit notamment par la mise en place d'une politique en matière de câblage multifonctions.

Par ailleurs, à la suite du diagnostic mené sur le niveau des infrastructures existantes, afin de permettre le déploiement de l'ENT (espace numérique de travail), de premières opérations de mise à niveau seront menées dans les établissements concernés par la montée en charge de l'utilisation de l'ENT.

Les travaux d'économie d'énergie réalisés sont liés essentiellement à l'amélioration des performances énergétiques des EPLE, par la mise en place de systèmes de régulation, par le changement des menuiseries extérieures ou la rénovation des chaufferies, avec le passage à la biomasse chaque fois que cela sera possible.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- Compétences en matière de financement d'équipement d'entretien et de construction des établissements d'enseignement supérieur.

Poursuite de l'offre de formation en apprentissage. Maintien de l'offre de Formation Professionnelle Continue du supérieur et amélioration de la lisibilité de celle-ci sur les principaux bassins d'emplois de l'île.

- Mise en application du nouveau Schéma des Formations Sanitaires et Sociales.

VIE ETUDIANTE

- Participation de la CTC à la problématique de la précarité étudiante.

- Mise en place du mérite étudiant (mobilité, stages hors Corse...).

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, LE TRANFERT ET LA DIFFUSION DES SAVOIRS

- Participation au financement des diplômés de haut niveau (bac + 5/8), notamment par le biais de conventions cadre avec les principaux organismes de recherche présents sur le territoire, mais aussi par le biais d'appels à candidature sur des thématiques utiles à la Collectivité Territoriale de Corse.

- Maintien des objectifs de maillage du territoire, notamment en matière de diffusion de Culture Scientifique Technique et Industrielle.

- Prise en compte des entrepreneurs en matière de soutien aux projets innovants (incubateur, SATT,...).

Le Schéma Régional d'aide à la vie étudiante

La Collectivité territoriale de Corse soutient les étudiants les plus modestes. Des dispositifs sont prévus pour favoriser la mobilité, la préparation d'un doctorat ou encore la concrétisation d'un parcours d'excellence. Dès le départ, la mesure est liée à l'objectif de politique général qui vise à ce que la population ait un niveau de compétence, d'éducation et de formation accru.

Le soutien peut s'adresser aux doctorants et aux jeunes docteurs. Il s'agit d'une part de renforcer l'attractivité des carrières scientifiques et, d'autre part de favoriser la valorisation économique de la recherche et l'innovation ». La CTC mobilise des financements pour cofinancer des contrats à durée déterminée - CDD - avec les grands organismes de recherche.

De même, la CTC souhaite encourager les jeunes pour lesquels intégrer une grande école relève de la gageure du fait des difficultés financières et de l'obligation d'éloignement avec une aide régionale à la réussite. De même, la collectivité souhaite contribuer à la réussite des étudiants inscrits dans un cursus post-bac de l'Académie de Corse rencontrant des difficultés financières de manière ponctuelle ou permanente.

En partenariat avec l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE), la collectivité réaffirme sa volonté de valoriser la formation bilingue en s'adressant aux étudiants se destinant au concours spécifique de professeur des écoles avec le « dispositif Maestranza ». Les étudiants inscrits à l'ESPE de Corse en master 1^{re} année « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) - 1^{er} degré - parcours professeur des écoles bilingue » ou au diplôme universitaire « pédagogies et didactiques des disciplines » peuvent prétendre à l'attribution d'une bourse.

Enfin, les étudiants inscrits dans les instituts et écoles de formation paramédicales autorisés par la Collectivité Territoriale de Corse, comme leurs camarades qui poursuivent leur scolarité dans des établissements de formation sociale initiale, agréés et financés par la Région peuvent également solliciter une participation de la CTC. Il en est de même pour les jeunes internes en médecine générale, dont le versement de la bourse est conditionné par une installation en zone rurale dès la fin de leur thèse et pour une période de cinq ans au moins.

La bibliothèque Universitaire : une belle réalisation au service des étudiants

Les opérations relatives à la poursuite de la mise en œuvre du programme prévisionnel des investissements voté par l'Assemblée de Corse en décembre 2011 concernent les travaux de construction de l'ensemble immobilier regroupant la bibliothèque universitaire, l'administration et les services communs, ainsi que les équipements mobiliers.

La Bibliothèque Universitaire de Corse vient de souscrire un abonnement qui permet désormais d'accéder en ligne à plus de 6 000 livres de sciences et techniques en version électronique. Ils sont consultables sur la plateforme Cyberlibris, depuis tous les postes informatiques de l'Université et à distance après authentification.

Le Schéma régional des formations du sanitaire et social 2014-2019

Le nouveau Schéma des formations sanitaires et sociales adopté par l'Assemblée de Corse en juillet 2014 s'articule autour d'un objectif : garantir le maintien des compétences et la professionnalisation des personnels d'intervention sociale et soignants pour proposer une offre de soin de qualité en Corse.

Cet objectif implique de prendre en compte les besoins des employeurs qui ont une responsabilité accrue dans l'évaluation des besoins et des compétences. Le but est de construire de véritables parcours professionnels qui permettent une évolution ou un maintien des compétences, de sécuriser ainsi les emplois et de favoriser l'épanouissement personnel et professionnel mais aussi de prévenir l'usure professionnelle en favorisant les mobilités.

La convention entre la CTC et l'AFPA

En février 2015, l'Assemblée de Corse a adopté la convention entre la CTC et l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) prévoyant la mise en place d'un programme de formation destiné aux demandeurs d'emploi.

Le programme de formation de l'AFPA Corse s'inscrit à part entière dans le Plan Régional de Développement de la Formation et dans ses déclinaisons annuelles du Programme Régional de Formation. La mise en œuvre du programme d'actions de formation s'effectue à proximité des bassins d'emploi, des besoins des entreprises, et des lieux de vie des bénéficiaires à la recherche d'une qualification. La programmation AFPA propose 1000 postes permettant l'accès à environ 3000 stagiaires, dont 2000 demandeurs d'emploi. L'offre de service de l'AFPA Corse est centrée sur :

- l'accompagnement individualisé et adapté au profil et pré-requis du bénéficiaire ;
- l'accompagnement et l'acquisition d'une qualification professionnelle sur des métiers correspondant aux besoins des entreprises, favorisant ainsi l'insertion dans l'emploi et l'employabilité durable ;
- la réponse aux besoins des publics demandeurs d'emploi sur l'ensemble du territoire.

Enfin, le dispositif régional d'accompagnement professionnel et insertionnel (DRAPI) est plus particulièrement dirigé vers les publics les plus éloignés de l'emploi : personnes handicapées, jeunes, demandeurs d'emploi de longue durée, seniors, bénéficiaires de minima sociaux. Il combine la construction de projets professionnels, de formation, de remobilisation, d'enseignement à distance pour le renforcement ou l'acquisition de compétences clés ou bien de compétences requises pour une formation qualifiante.

L'Université de Corse, la CTC et l'Etat signent la convention tripartite 2014-2017

Troisième du nom, la nouvelle convention tripartite entre l'Etat, l'Université de Corse et la CTC a été signée en décembre 2014. Cette convention poursuit trois objectifs :

- consolider les socles scientifiques et amplifier leur dimension internationale tout en encourageant l'interdisciplinarité et l'innovation pédagogique ;
- affirmer la mission de responsabilité sociétale et territoriale de l'Université ;
- mettre en œuvre une stratégie patrimoniale actualisée innovante et sécurisée.

Les financements prévisionnels de la CTC ont été fixés à 7,5 M€ en 2014 puis à 9 M€ en 2017. L'Etat quant à lui assure pleinement le fonctionnement de l'Université en participant à plus de 70% de son budget. Ainsi, il attribue via la convention, de nouveaux moyens en personnels avec notamment la création de 35 emplois statutaires.

Charte de partenariat entre la Collectivité Territoriale de Corse, «Sciences-Po Campus Moyen-Orient Méditerranée» et l'Université de Corse Pascal Paoli

Le développement de la Corse est conditionné par la capacité du territoire à produire, attirer et intégrer les ressources humaines qualifiées en rapport avec ses choix stratégiques : tel est le principe directeur qui guide la Collectivité Territoriale de Corse et qui l'amène aujourd'hui à formuler un partenariat en matière de formation et d'insertion avec Sciences-Po «Campus Moyen-Orient Méditerranée» à Menton et l'Université de Corse Pascal Paoli. La stratégie consiste désormais à s'orienter vers des objectifs de différenciation et de haut niveau de qualité, avec la ferme volonté de s'ancrer et de rayonner dans l'espace euro-méditerranéen.

Ce partenariat permettra de mettre en place les amorces de prochains parcours d'excellence dans le domaine des sciences humaines et des sciences politiques et favorisera un échange d'expérience entre institutions. Il visera plusieurs domaines l'ingénierie de la formation, la recherche, l'ouverture internationale, la mobilité étudiante et l'aide aux manifestations.

La création de l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture présentée par le Centre Hospitalier d'Ajaccio

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, a confié aux régions des responsabilités majeures dans l'organisation et le financement des formations sociales initiales et des formations relatives à 21 professions de santé.

Aussi, la Collectivité Territoriale de Corse a autorisé, après avis favorable de l'Agence Régionale de la Santé, la création de l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture portée par le Centre Hospitalier d'Ajaccio. La collectivité financera le fonctionnement de ces formations et en assurera la gratuité.

Dénomination du collège de Lucciana

Aux termes de l'article L 421.24 du Code de l'Education, la Collectivité Territoriale décide de la dénomination des établissements publics locaux du second degré, après avis des communes d'implantation et des établissements concernés.

Le collège implanté à Lucciana n'ayant pas de nom officiel, par délibérations respectives des 22 octobre 2012 et 17 décembre 2013, le conseil d'administration du collège et le conseil municipal de Lucciana se sont prononcés à l'unanimité en faveur de l'attribution du nom « Collège de Lucciana-Mariana », l'objectif étant de mettre en valeur le patrimoine de la commune et de faire connaître aux générations futures l'histoire de la cité antique de Mariana.

Cycle de séminaires "Pascal Paoli, la Révolution corse et Napoléon Bonaparte : pour un projet scientifique économique novateur" de novembre 2014 à janvier 2015

« Pascal Paoli, la Révolution corse et Napoléon Bonaparte : pour un projet scientifique économique novateur » est un projet confié par les autorités publiques de Corse (Collectivité Territoriale de Corse) à l'Università di Corsica Pasquale Paoli à travers son Laboratoire Lieux, Identités, Espaces et Activités (CNRS-Université de Corse). Cette première phase comporte plusieurs objectifs :

- À travers la poursuite et le développement des travaux réalisés ces dernières années, affirmer la position de l'Université de Corse comme pôle de référence en matière d'études napoléoniennes.
- Susciter un mécénat spécifique, lié à la figure de Napoléon Bonaparte, et le mettre au service des études, non seulement napoléoniennes mais également paoliennes et révolutionnaires corses.
- Proposer à la Collectivité Territoriale de Corse des actions concrètes à programmer dans ce domaine –actions de nature culturelle et économique–, afin d'alimenter la deuxième phase du projet (prévue dans 18 mois).

Programme relatif à l'opération de construction d'un bâtiment neuf « Pôle de sciences » et restructuration de salles de cours dans le bâtiment A de la cité technique de Montesoro à Bastia

La Collectivité Territoriale de Corse a en charge la gestion patrimoniale des locaux d'enseignement du secondaire.

Le Programme Pluriannuel d'Investissement dans les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement voté par l'Assemblée de Corse en novembre 2012 prévoyait un effort particulier en direction de l'Enseignement Professionnel.

Dans ce cadre, le projet d'aménagement du site de la cité technique de Montesoro consiste à rationaliser et à réaménager les locaux dédiés aux apprentissages scientifiques de la Cité Technique de Montesoro (lycées Paul Vincensini et Fred Scamaroni) à Bastia afin d'une part de rendre tous les cours accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR), et d'autre part de permettre une adaptation des locaux scientifiques aux normes pédagogiques actuelles.

Dans ces établissements, des travaux ont déjà été réalisés afin de rendre accessible une grande partie des locaux mais le dernier étage du bâtiment A regroupant les salles de sciences n'est toujours pas accessible à tous.

Compte tenu de la configuration des lieux, est apparue la possibilité de déplacer la totalité des salles de sciences dans un autre bâtiment répondant aux normes actuelles tant en terme d'accessibilité que de pédagogie.

Cette hypothèse a donné lieu à la construction d'un nouveau bâtiment : « le pôle de sciences » qui permettra de libérer des salles de cours actuellement situées dans le bâtiment A afin de les aménager en salles de cours banalisées.

Le projet de création d'un bâtiment neuf d'environ 1 650 m² regroupant les salles de sciences sur trois étages et accessibles aux personnes à mobilité réduite est estimé à 4,712 M€.

Un robot humanoïde programmable NAO Evolution au Lycée Laetitia Bonaparte

A l'occasion du 50ème anniversaire du Lycée Laetitia Bonaparte, le 18 décembre 2014, la Collectivité Territoriale de Corse a doté l'établissement d'un équipement numérique de pointe : le robot humanoïde programmable NAO Evolution.

Actuellement, la plateforme robotique NAO est principalement utilisée au sein de laboratoires de recherche et pour l'enseignement par près de 400 établissements sur l'ensemble du territoire national.

Cette action s'inscrit pleinement dans le cadre de la politique menée par la Collectivité Territoriale de Corse en faveur de l'Education et plus particulièrement dans le domaine des TICE (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education).

A ce titre et depuis 2010, les 46 établissements publics locaux d'enseignement de l'île ont été équipés de la manière suivante :

- Attribution de 4 300 ordinateurs ;
- Attribution de 306 tableaux blancs interactifs ;
- Attribution de 697 vidéoprojecteurs ;
- Création de 24 laboratoires de langues audio-numériques.

Ces dotations concernent plus de 20 000 élèves.

La plateforme Stella Mare : des nouveaux projets

Trois ans après son inauguration sur le cordon lagunaire de la Marana, l'unité mixte Université de Corse-CNRS maîtrise la reproduction des oursins, du homard et travaille sur le denti ainsi que la patelle géante. Un nouveau laboratoire de 1 200 m² abritera des salles d'études qui seront parfaitement cloisonnées, l'eau sera captée à plusieurs dizaines de mètres au large dans le sable puis filtrée, traitée elle arrivera propre dans les bassins pour mener l'ensemble des études. De plus, l'eau de mer permettra de réchauffer les pièces l'hiver et la rafraîchir l'été soit une économie de 51% et 12 tonnes de CO₂ en moins dans l'air.

3. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

La biodiversité est définie par Edward O. Wilson comme « la totalité de toutes les variations de tout le vivant ». Cette définition met en évidence deux notions essentielles :

- La biodiversité c'est « tout le vivant », donc l'homme en fait partie ;
- La biodiversité est la dynamique des interactions. Or si l'on parle maintenant autant de biodiversité, c'est bien à cause d'interactions essentielles dont celles causées par nos activités.

La biodiversité, bien plus qu'un concept scientifique relève aussi du domaine du concret :

- des valeurs morales, esthétiques et culturelles ;
- des productions de biens tels que la nourriture, le bois, le textile, les médicaments ;
- des équilibres globaux et des différents phénomènes comme la pollinisation, la qualité des eaux, la fertilité des sols, la protection contre les maladies....

Protéger et valoriser l'environnement

Quelques chiffres :

83 % du territoire couvert par des milieux naturels remarquables

+ de **1 000 km** de côtes (14 % du linéaire côtiers français)

+ de **200 Zones Humides**, soit **22 000 ha** (1 % de la superficie de la Corse)

25 % de ZH acquises soit environ **5 000 ha**

5 sites reconnus d'importance internationale RAMSAR

1,2 % du territoire soit seulement **100 km²** d'espaces artificialisés

89 sites NATURA 2000 (15 % du territoire)

19 sites NATURA 2000 en mer (près de 50 % des eaux territoriales corses)

3 000 espèces végétales dont **126** protégées

200 espèces endémiques d'invertébrés

Le réseau des réserves naturelles de Corse

La mise en œuvre et l'animation d'un réseau de gestionnaires des réserves naturelles de Corse est l'une des actions que l'Office de l'Environnement de la Corse a conduit pour le compte de la Collectivité Territoriale de Corse. Cette action consiste à mettre en lien et favoriser les collaborations des agents des réserves naturelles de Corse dans des domaines variés, aussi bien scientifiques, de suivis faune et flore, que de surveillance et de police ou encore en matière de communication et d'éducation à l'environnement.



Une 10^{ème} réunion des agents des réserves naturelles de Corse, conjointe avec le Conservatoire du Littoral s'est déroulée, les 15, 16 et 17 octobre sur Vico avec une visite du site de la Pointe d'Omigna à Cargèse.

Une deuxième journée a été dédiée aux réserves, avec des échanges autour du thème des plans de gestion (présentation synthétique de chaque gestionnaire), de l'avancement des projets des réserves : Cap Corse, Scandola et des échanges sur les problématiques d'actualité dans ces

territoires : statuts des personnels et commissionnement, suite de l'ordonnance police pour les

tenues et les uniformes, base de données propres au réseau : SERENA (données scientifiques) et projet de modernisation d'ARENA (données administratives et vie de la réserve naturelle). Ces journées ont permis des échanges d'expériences sur le projet d'aménagement de sentiers et de restauration de petits patrimoines bâtis.

Autre fait important concernant la vie des réserves de Corse, la réserve naturelle de l'étang de Biguglia a fêté ses 30 ans ; diverses manifestations ont été programmées par le gestionnaire, conférences, animation, présentation du réseau RNC ...

La création des réserves naturelles de Corse

Des projets de création de nouvelles réserves naturelles de Corse sont en projet et notamment le projet d'extension de la réserve de Scandola qui est à l'étude :



- la création d'une réserve naturelle des lacs du Monte Ritundu : véritables perles de nos montagnes, les lacs d'altitude de Corse offrent également une grande qualité paysagère mais aussi écologique. Ces milieux sont très importants pour le tourisme local. Pourtant, ces écosystèmes présentent aujourd'hui des signes de dégradation liée en partie aux activités humaines, en particulier à la fréquentation mal maîtrisée.

- Extension de la réserve naturelle du Cap Corse : le projet a passé l'étape de l'enquête publique, qui s'est déroulée avec une participation accrue du public. La phase de consultation locale a été réalisée. Il reste à représenter le dossier en Conseil National du Patrimoine Naturel, puis une dernière consultation interministérielle interviendra avant la prise du décret par le Ministre.



En décembre 2014, à la demande des communes de Calenzana et Manso, des procédures de classement en réserve naturelle de Corse ont été étudiées et un travail de terrain mené pour recenser les enjeux et déterminer les éléments de faisabilité d'un éventuel projet de classement sur la vallée de la Cavighia.

Le Cap Corse veille sur son patrimoine

A l'initiative des 18 communes qui composent le Cap, la Communauté de Communes du Cap Corse a souhaité réaliser une charte architecturale et paysagère accompagnée d'une équipe pluridisciplinaire composée de paysagistes, d'architectes, d'urbanistes et de sociologues pour l'accompagner.

L'objectif de cette charte étant d'identifier les causes des changements du territoire et de comprendre les conséquences à terme de ces évolutions pour ne pas subir des bouleversements dénaturant le paysage mais, au contraire, accompagner ces transformations.

L'élaboration de la charte s'inscrit dans une démarche collective, partenariale et participative à laquelle prend part pour le côté technique la CTC.

La création du Parc naturel marin du Cap Corse : le début de la concertation

Le comité de concertation pour la création du futur Parc naturel marin du Cap Corse, a été installé en novembre 2014 sous la présidence du préfet Alain Rousseau et du préfet maritime de Méditerranée, l'Amiral Joly, en co-pilotage avec l'Assemblée de Corse et en présence des élus, des socioprofessionnels, des associations, des scientifiques et des services de l'Etat concernés. Une convention cadre a été signée pour la mise en œuvre des études préalables nécessaires à la construction de ce projet, acté en juillet dernier par Ségolène Royal et qui verra le jour d'ici 2 à 3 ans.

La création d'un Parc marin est prescrite par un arrêté de la Ministre de l'Ecologie puis pris en charge par l'Etat, le Préfet départemental et le Préfet maritime. Le parc marin est un organisme d'Etat qui fait partie de l'agence des aires marines protégées, mais qui est gouverné localement. Les avis sont donnés par des conseils comprenant les services de la Préfecture, les élus, les associations de l'environnement, les scientifiques, les pêcheurs... L'Etat a demandé à la CTC, par l'entremise de l'Office de l'Environnement de la Corse, d'être le maître d'œuvre de la création de ce parc marin. Le projet se met en place par un accord entre les aires marines protégées et l'Etat, d'une part, et les autorités de la Corse.

La CTC finance une partie du programme d'études et de concertations qui débouchera sur la création du parc. L'Agence nationale des aires marines protégées mettra une partie des moyens et la CTC en mettra une autre partie.

Un projet de création de Réserve de Chasse et de Faune Sauvage sur l'étang de Tanchiccia

Le Conseil Départemental de la Corse-du-Sud et la commune de Serra-di-Ferro ont sollicité l'Office de l'Environnement de la Corse pour la création d'une réserve de chasse et de faune sauvage sur l'étang de Tanchiccia et Pistigliolo.

L'objectif de cette protection réglementaire est d'assurer la tranquillité et de protéger les oiseaux d'eau (dont de nombreux oiseaux migrateurs) de l'étang de Tanchiccia conformément à la vocation d'une réserve de chasse telle que défini par le code de l'environnement et conformément aux engagements internationaux.

Une étude foncière a été réalisée par l'OEC, la future réserve se situe sur des terrains appartenant au CD 2A, à la commune de Serra-di-Ferro et à de nombreux privés.

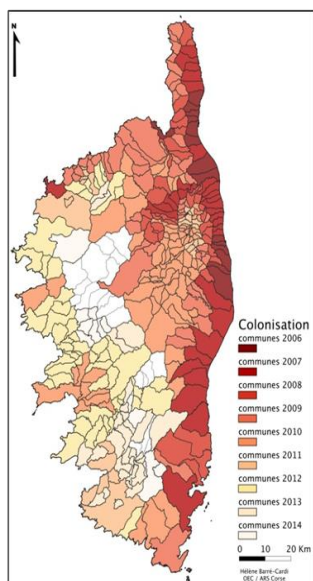
Début d'une réflexion pour la rédaction d'une feuille de route pour les réserves sur les terrains du Conservatoire du Littoral

Une recherche des différentes études déjà réalisées sur les réserves sises sur les terrains du Conservatoire du littoral (Casabianda, Ifana, Santa-Giulia, Bruzzi, Roccapina, Omigna) a été effectuée.

L'Observatoire régional des Zones Humides de Corse

Situées à l'interface des milieux aquatiques et terrestres, les zones humides sont des espaces naturels qui sont actuellement les plus menacés en France et dans le monde. Le SDAGE du Bassin de Corse, dans son orientation fondamentale : « préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides en respectant leurs fonctionnalités », prône la mise en œuvre d'un observatoire régional des zones humides pour le suivi et la surveillance de ces milieux. Une réflexion entre l'Office de l'Environnement de la Corse, la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Corse (DREAL), l'Agence de l'Eau RM&C et l'IFREMER a été menée afin de mettre en œuvre ce même type d'outil.

Le suivi entomologique



La Corse est actuellement considérée en niveau 1 par rapport au risque chikungunya et dengue (moustique tigre implanté dans l'île), et en situation d'anophélisme sans paludisme.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région Corse. Elle a externalisé sa mission de suivi entomologique à l'OEC du fait de l'action des services de l'OCIC (Observatoire Conservatoire des Insectes de Corse), seul outil local compétent en entomologie sur l'ensemble de la Corse.

Suite à la signature d'une convention cadre sur trois ans, ainsi que d'une deuxième convention annuelle, les missions transférées (financées à 100% par l'ARS) concernent le suivi des insectes vecteurs comme le moustique tigre (*Aedes albopictus*), les anophèles et les culex. Dans ce cadre, 75 missions de terrain ont été effectuées. La suspicion d'importation de plusieurs cas de dengue ou chikungunya sur l'île a nécessité 19 jours d'enquêtes entomologiques autour de ces cas. Dans un but d'optimisation, l'outil informatique du Ministère chargé de la

santé pour le suivi de la lutte anti-vectorielle (SI-LAV) a de nouveau été testé. Dans ce cadre, l'OCIC a participé à une formation de formateurs régionaux. Un retour d'expérience national ainsi qu'une réunion de coordination régionale ont donné lieu à des présentations du bilan pour la Corse. A noter également la participation à l'assemblée générale du Centre National d'Expertise sur les Vecteurs (CNEV) en tant que membre.

Au printemps 2014, une alerte a été donnée à l'ARS Corse sur un problème de transmission autochtone de la bilharziose en Corse-du-Sud. L'ARS a sollicité l'OEC afin d'appuyer les experts continentaux dans leur travail en Corse et de l'aider à répondre à ses obligations en termes de suivi. Ainsi, après une formation donnée par les experts, 18 missions de terrain ont été réalisées dans ce cadre, ainsi que l'analyse de l'ensemble des échantillons récoltés par les agents de l'ARS et de l'OEC. L'OEC a participé aux différentes réunions régionales sur la problématique et est membre du comité de suivi et de gestion de la bilharziose en Corse.

PRA en faveur des Odonates

La Corse est concernée par 4 espèces sur les 18 prioritaires au niveau national, auxquelles s'ajoutent 8 espèces prioritaires au niveau régional. En 2014 plusieurs actions phares ont été menées, notamment :

- La comparaison de quatre méthodes d'évaluation des populations de *Lestes macrostigma* et *Somatochlora flavomaculata*. Des estimations de population ont pour la première fois pu être réalisées sur des populations de ces deux espèces sur les sites du Lotu (Agriates), des tre Padule de Suartone (Bonifacio) et delta du Fangu (Galeria).
- Le recueil de données pour l'élaboration d'un indice d'évaluation de l'état écologique des cours d'eau de Corse. Cette étude a été menée à l'échelle du réseau de suivi des cours d'eau de Corse.
- La valorisation des principaux résultats du PNA dans le cadre d'une thèse de doctorat (contrat ADEC-OEC). Cette thèse développe quatre grands volets de recherches appliqués pour la gestion du peuplement odonatologique et des zones humides de Corse.



PRA en faveur des *Maculinea*

La Corse est concernée par deux espèces sur les quatre prioritaires au niveau national.

Quelques réalisations menées :

- Des prospections de terrain avec la recherche de nouvelles populations de *Maculinea arion* dans les microrégions du Boziu et du Centre-Corse.
- La cartographie des plantes hôtes des *Maculinea* de Corse (collaboration CBNC).



Xylella Fastidiosa : la prévention pour éviter une crise économique et environnementale

Pour protéger le territoire de la bactérie qui frappe les oliviers, le Préfet de Corse a pris un arrêté allant au-delà des préconisations européennes répondant à l'attente des différents acteurs insulaires. En effet, la bactérie *Xylella fastidiosa* représente une grave menace pour l'oliveraie et il n'existe actuellement aucune mesure de prophylaxie, hormis l'arrachage et le brûlage. Cette bactérie est présente dans la région italienne des Pouilles et progresse rapidement vers le nord.

En plus des mesures locales d'interdiction d'importer des végétaux en provenance des zones contaminées, se sont ajoutées une information pour le grand public, un renforcement des contrôles dans les ports et les aéroports de l'île.

Lutte contre l'érosion du littoral

Création d'un syndicat mixte intercommunal associant tous les acteurs, professionnels, défenseurs de l'environnement, chambres consulaires, collectivités locales. Il pourrait être le fer de lance d'un développement économique et d'une politique visant à la fois à reconstituer les plages, à promouvoir l'activité touristique et à préserver l'environnement.

Améliorer les actions en faveur de la maîtrise des déchets

Quelques chiffres :

187 180 T de déchets enfouis pour l'année 2014 sur les 4 ISDND

29 Déchèteries opérationnelles en 2014

15 Plates-formes de transit

5 Compostages

17 stations de transfert

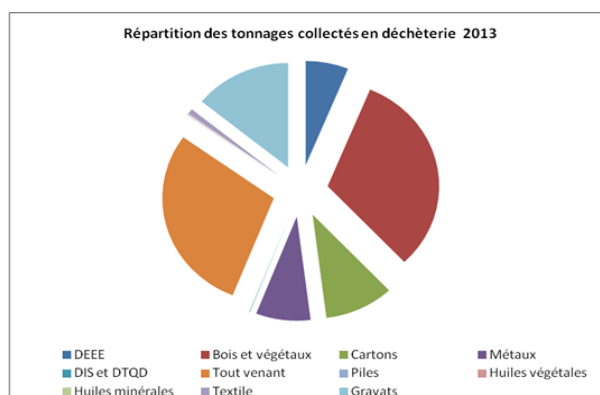
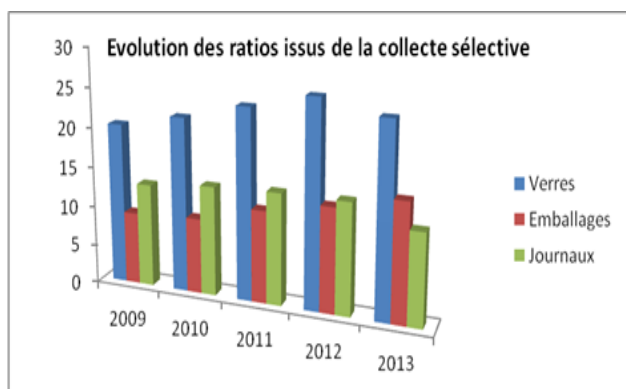
4 centres de déchets inertes

4 installations de stockage de déchets non dangereux

2 centres de tri

Par délibération en date du 17 juillet 2015, l'Assemblée de Corse a approuvé le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) qui remplace le Plan Interdépartemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PIEDMA) voté en 2002. En effet, face aux fortes objections formulées par l'opinion publique contre la mise en œuvre d'un traitement thermique des déchets, qui constituait l'équipement central du plan, l'Assemblée de Corse a arrêté, en 2008, le principe de révision du PIEDMA, simultanément à la révision du Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels Spéciaux (PRÉDIS), en excluant toute forme de traitement thermique.

Le plan a pour objectif d'orienter et de coordonner les actions à mener par les pouvoirs publics et les acteurs économiques en vue de satisfaire aux objectifs et principes des directives, lois et de leurs textes d'application, notamment en termes de prévention et de hiérarchisation des modes de traitement. Il a également pour objet de préciser les actions de modernisation de la gestion des déchets à engager, à court et moyen terme (6 et 12 ans), notamment par les collectivités locales.



Ratios en Kilotonne du verre, des emballages et des journaux issus de la collecte sélective de 2009 à 2013

Répartition des tonnages collectés en déchetterie, données 2013



Déchetterie de Corte

Préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

Le Comité de bassin, présidé par le Président du Conseil Exécutif de Corse regroupe les différents acteurs, publics ou privés, agissant dans le domaine de l'eau. Sa mission est de débattre sur les grands axes de la politique de gestion de la ressource en eau et de la protection des milieux naturels aquatiques.

Mise en œuvre en Corse du programme d'actions « Sauvons l'eau ! » 2013-2018 de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

A Corte dans le cadre des Assises de l'Eau organisées par la Collectivité territoriale de Corse sur plusieurs mois (ateliers OEHC, présentation 10ème programme Agence, consultation sur le SDAGE) un séminaire a réuni 150 personnes dont plus de 60 élus insulaires.

A cette occasion, les acteurs de l'eau en Corse ont échangé sur le programme d'action 2013-2018. Ils ont également travaillé sur la mise en œuvre au travers de l'accord-cadre, des modalités de ses interventions et des partenariats.

Une consultation du public ouverte pensant six mois sur l'eau : WWW.sauvonsleau.fr

En application de trois directives européennes, la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) et la Directive Inondation (DI), les projets de SDAGE et de programme de mesures (PdM) 2016-2021, de Plan de Gestion du Risque d'Inondation (PGRI) et de Plan d'Actions pour le Milieu Marin (PAMM), accompagnés de leur évaluation environnementale, ont été soumis à une consultation afin de recueillir l'avis du public et des parties prenantes. Chacun pouvait y faire des propositions d'actions pour l'eau. Dans le souci d'assurer une lisibilité et de souligner les enjeux communs à ces politiques de l'eau, il a été décidé de consulter le public et les assemblées, instances et parties prenantes simultanément sur ces différents projets. La consultation du public s'est déroulée sur 6 mois du 19 décembre 2014 jusqu'au 18 juin 2015 inclus.

Chacun a pu s'exprimer et faire remonter des propositions d'actions pour l'eau sur la base des questions suivantes : L'adaptation au changement climatique impose-t-elle plus d'économies d'eau ou un nouveau partage ? La lutte contre la pollution doit-elle être renforcée (poursuite de la mise aux normes des équipements d'assainissement, réduction de la pollution par les eaux pluviales) ? Doit-on limiter l'imperméabilisation ? Faut-il être plus sévère sur l'urbanisation dans les zones inondables ? La fragilité écologique des fonds côtiers de la Méditerranée justifie-t-elle plus de règles pour les usages en mer ? Est-il urgent de stopper la disparition des zones humides ?

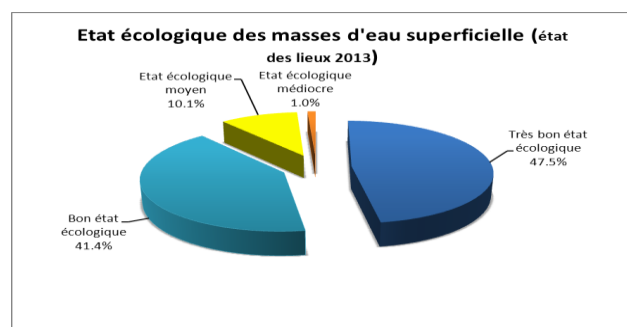
Révision du SDAGE

La révision du SDAGE a tout d'abord commencé par une mise à jour de l'état des lieux des eaux du bassin de Corse. Puis, compte tenu des constats tirés de l'état des lieux et des évolutions des techniques de diagnostic notamment au niveau des pressions, le SDAGE du bassin a été révisé.

Les modifications ont tout d'abord visé à prendre en compte le changement climatique avec la rédaction d'un chapitre coiffant l'ensemble du SDAGE et encadrant les orientations fondamentales. De plus, il a été ajouté deux orientations fondamentales, la première concerne le milieu marin et la seconde les risques d'inondation.

Le SDAGE 2016-2021 intègre désormais plusieurs évolutions. Elles viennent préciser la rédaction pour améliorer le lien avec les textes réglementaires, mieux identifier les cibles et les acteurs visés par les préconisations (documents d'urbanisme par exemple) ou actualiser des dispositions existantes pour intégrer des évolutions des politiques (exemple de la restauration de la continuité écologique). Elles apportent également des dimensions nouvelles avec l'ajout de deux orientations, une sur la mer qui assure la prise en compte du Plan d'Actions pour le Milieu Marin (PAMM) et l'autre sur la réduction de l'aléa d'inondation commune avec le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI).

Il contient 138 mesures dont 33 ouvrages à traiter pour restaurer la continuité écologique, 10 opérations de restauration physique sur les cours d'eau et 5 sur des sites NATURA 2000, la mise en place d'un système de traitement adapté (STEP, ANC ...) sur une vingtaine de communes et 10 profils de baignade prioritaires.



Objectif de bon état pour 97,3% des masses d'eau en 2021

6ème séminaire des animateurs de sites Ramsar français, organisé en partenariat avec l'Office de l'Environnement de la Corse et l'Association Ramsar France...

La Convention sur les zones humides d'importance internationale, plus connue sous le nom de Convention de Ramsar, est un traité international qui prône la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides. C'est le seul traité mondial portant sur un seul écosystème.

La Collectivité Territoriale de Corse a accueilli les 12, 13, et 14 novembre 2014 au Palais des Congrès d'Ajaccio, le 6ème séminaire des animateurs de sites Ramsar français. Ce séminaire a été organisé en partenariat avec l'Office de l'Environnement de la Corse (Unité Habitats Naturels) et l'Association Ramsar France. Il a permis d'échanger autour des thématiques de financement, de gestion et de maîtrise foncière dans les sites Ramsar. La première journée était consacrée à la présentation des sites Ramsar corses, à la signature des chartes de gestion Ramsar, et à l'Assemblée générale de l'association Ramsar France.



La deuxième journée a permis de présenter l'actualité autour des zones humides (3ème plan d'action, guide de randonnées etc.) et de réfléchir aux questions de financement, de gestion et de foncier lors des ateliers de travail. Enfin, la dernière journée a été l'occasion de visiter les sites Ramsar insulaires : l'Etang de Biguglia, la Tourbière de Moltifao et les étangs de la plaine orientale (Palo et Urbino), les mares temporaires de Tre Padule de Suartone et les étangs gérés par l'Office de l'environnement dans l'extrême sud...

Participer à une gestion durable de la forêt corse

Quelques chiffres :

494 000 ha de formations boisées en Corse

107 000 ha dans les forêts publiques, **387 000 ha** dans les forêts privées

51 000 ha de forêts territoriales certifiées **PEFC**

9 400 ha de forêts territoriales sont des **Zones Spéciales de Conservation** au titre de la Directive Habitats

14 500 ha de forêts territoriales sont des **Zones de Protection Spéciales** au titre de la Directive Oiseaux

La filière bois corse doit aller vers une industrie qui sache valoriser au maximum les différents produits issus des forêts corses et qui répondent aux attentes des utilisateurs finaux mais aussi à celles économiques et sociales en faveur d'un secteur de la construction plus écologique et identitaire.

A l'heure actuelle, on est face à une forêt (publique et privée) largement sous-exploitée, une industrie de la récolte et de la première transformation affaiblie tandis que la seconde transformation et la construction bois se développent en ayant massivement recours à du bois importé.

Cette forte disjonction entre la ressource du bois locale et la consommation de bois par le marché insulaire nécessitait de réunir les acteurs impliqués afin de faire émerger une nouvelle dynamique.

C'est dans ce contexte que la Collectivité Territoriale de Corse a organisé les premières **Assises de la Forêt et du Bois** le 28 novembre 2014 sous la Présidence du Président du Conseil Exécutif et du Préfet de Corse. A la suite de celles-ci, un groupe de travail destiné à faire des propositions de stratégie de relance de la filière bois a été créé sous le pilotage des services de l'Etat et de la CTC.

Ce groupe de travail a commencé ses réunions en mars 2015 en étant structuré comme suit :

- Une équipe projet, composée des représentants des structures concernées de l'Etat et de la CTC ainsi que des principaux représentants des professionnels de la filière, chargé de piloter et de synthétiser les travaux des groupes thématiques qui suivent ;
- 4 groupes thématiques, ouverts à de nombreux professionnels :
 - o Sylviculture et exploitation forestière,
 - o Entreprises de transformation du bois,
 - o Formation et innovation,
 - o Prescription et communication.

Les discussions menées étaient très ouvertes et il est à remarquer qu'elles ont permis à beaucoup d'acteurs de cette filière de s'exprimer, de défendre des points de vue ou de partager des expériences. L'objectif initial d'établir une stratégie de relance s'est concrétisée par la production d'une quarantaine de fiches-actions publiées en octobre 2015.

Au-delà des perspectives d'évolution qui ont été abordées, il convient de souligner que la Collectivité Territoriale de Corse met déjà en œuvre des actions régionales pour apporter des réponses concrètes. Pour preuve, les élus de l'Assemblée de Corse ont adopté en mars 2013 une délibération relative à la politique forestière de la CTC.

Parmi les mesures contenues dans cette orientation figurent la certification environnementale des forêts (PEFC) et la certification technique du pin laricio (en matière de résistance mécanique). Ces gages de qualité du matériau insulaire et de nos forêts ont déjà été obtenus. C'est un signe fort de l'implication de la CTC dans ce domaine.

Création des réserves biologiques forestières de Forca et Funtanaccia

Les plans d'aménagement forestier des forêts de Forca et Funtanaccia prévoient la création d'une réserve biologique forestière en leur sein.

Les réserves biologiques forestières sont des espaces protégés en forêt publique qui visent à préserver les espèces et les habitats. Ce sont des milieux généralement laissés à leur libre évolution naturelle, où les activités humaines sont fortement restreintes, voire interdites ; dans ce dernier cas il s'agit de réserves biologiques intégrales.

Ces réserves contribuent à la prise en compte de la biodiversité dans la politique forestière. Elles s'intègrent dans le réseau des espaces protégés afin de participer à la Stratégie Nationale pour la Création des Aires Protégées (SCAP).

Les forêts qui peuvent prétendre à constituer une réserve biologique doivent répondre au mieux aux critères suivants :

- représentativité des habitats présents localement ;
- présence d'habitats « sub-naturels », peu modifiés par l'homme ;
- présence de cortèges faunistiques remarquables, notamment ceux qui témoignent d'un bon fonctionnement naturel de l'écosystème ;
- ancienneté de la forêt.

Forêt Territoriale de Funtanaccia

La forêt de Funtanaccia se situe dans l'extrême sud de la Corse sur la frange littorale. Son potentiel de production est très faible. Les stations sont très pauvres et le potentiel sur pied nul. Les expériences passées de plantation (pin pignon) ont été un échec.

La fréquentation touristique dans la forêt est faible. Le principal enjeu est donc écologique. La gestion proposée a pour objectif la conservation des habitats, l'évaluation et la conservation des populations de tortues d'Hermann et d'amphibiens.

Forêt Territoriale de Forca

La forêt de Forca est un massif enclavé et très accidenté, desservi seulement par des accès pédestres. Si les peuplements forestiers sont parfois de qualité, la récolte de bois est inenvisageable compte-tenu des difficultés du relief.

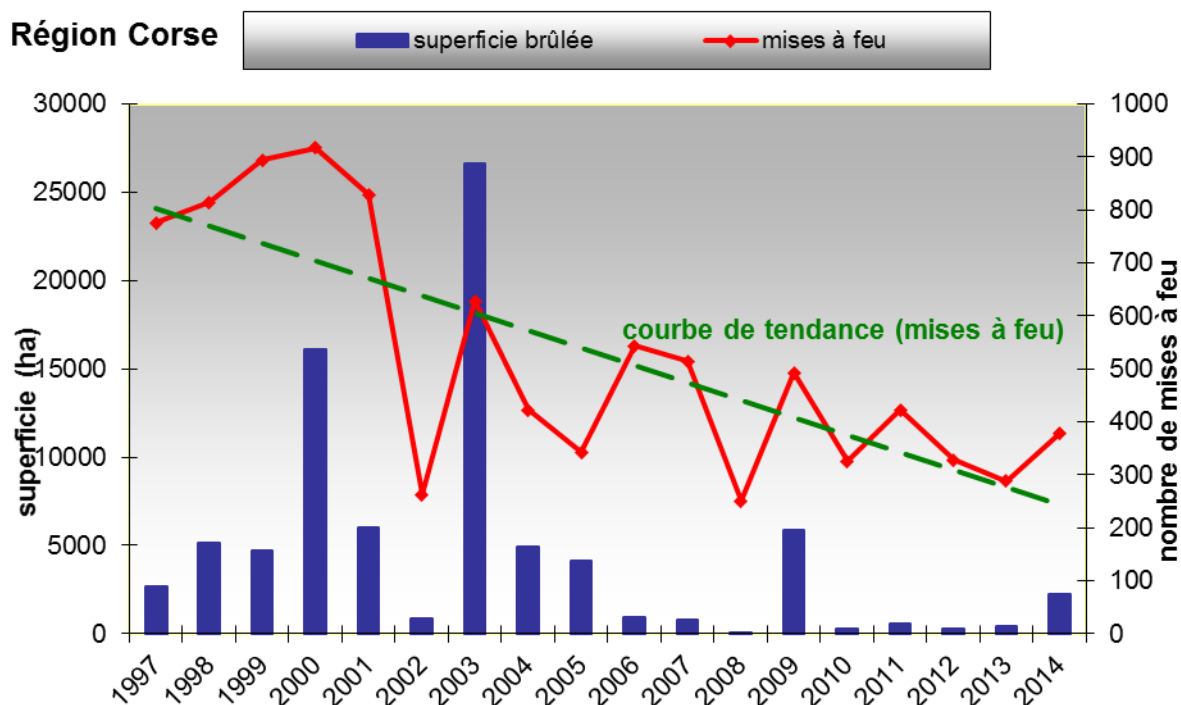
Au vu de ses caractéristiques environnementales (habitat prioritaire à pin laricio, arbres-gîtes pour la Noctule de Leisler, population importante de sittelles corses,...), et sociales (captage pour l'alimentation en eau potable par la commune de Soveria, faible fréquentation, aucune exploitation forestière,...), la conservation de l'intégrité des peuplements et des habitats naturels de la forêt territoriale de Forca est une priorité de l'aménagement forestier.

Les actions menées dans le domaine des incendies et de la DFCI

Depuis plusieurs années, le département « Valorisation et protection des espaces agro-sylvo-pastoraux » a pour mission de promouvoir les actions de Défense des Forêts Contre les Incendies pour le compte de l'Office de l'Environnement de la Corse.

Pour 2014, le bilan s'est soldé par un relevé de 378 départs de feu ayant engendré une superficie brûlée de 2 225 hectares, entre le 1^{er} juin et le 15 novembre 2014.

Evolution du nombre des mises à feu et de la superficie brûlée en Corse de 1997 à 2014



Des actions de sensibilisation ont été entreprises auprès du grand public au risque incendie.

Des messages de prévention en français et en corse, ont pu être diffusés alternativement sur les panneaux à messages variables (PMV) de la CTC durant la période d'avril à septembre.

Transfert de la pépinière forestière de Castelluccio à la Collectivité Territoriale de Corse

La loi n°2014-1170 du 15 octobre 2014 d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt dans son article 75 transfère à la CTC, à compter du 1^{er} janvier 2015, la compétence en matière de production et de multiplication de plants forestiers et autres végétaux.

Le transfert de cette compétence s'est accompagné d'un transfert de service dans les conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.

La pépinière de Castelluccio a une vocation essentielle de production de plans forestiers en vue de réhabiliter les forêts corses en termes de production sylvicole mais également d'intérêt paysager et patrimonial.

En octobre 2015, l'Assemblée de Corse a voté le PADDUC. La Collectivité Territoriale de Corse a fait le choix de doter l'île d'un document de planification ayant la portée des anciennes Directives Territoriales d'Aménagement (DTA). En ce sens, est mise en évidence, une volonté politique forte d'encadrer et d'anticiper de manière décentralisée les questions du développement et de l'aménagement insulaires par un plan au service de l'intérêt général.

Le PADDUC se donne comme ambition prioritaire de fournir à chaque citoyen, au sein de la société insulaire et dans chaque territoire, les chances les plus équitables de vivre et de s'épanouir sur cette terre.

La prise en compte des aspirations des individus devra concerner les dimensions sociales, économiques, mais aussi l'identité, née d'une culture partagée avec une langue propre. Le but étant d'asseoir le développement par des valeurs de partage, de solidarité, d'éthique et d'ouverture, valeurs qui fondent le sentiment d'appartenance au peuple corse, au service duquel doit être élaboré le présent PADDUC.

Le PADDUC est le projet d'aménagement et de développement de la Corse à l'horizon 2040. C'est, en premier lieu, un document d'aménagement qui est organisé autour d'un projet spatial régional répondant à cinq grands défis et se déclinant en objectifs de niveaux local et régional.

C'est également un document d'urbanisme qui dit le droit des sols à travers des « orientations réglementaires » énoncé dans un fascicule dédié et une « carte de destination générale du territoire ». Les documents d'urbanisme locaux devront ainsi le décliner pour permettre la mise en œuvre de ses objectifs.

Et enfin, c'est un document anticipateur qui évalue les incidences prévisibles du projet d'aménagement sur l'environnement et propose des ajustements afin de les éviter, de les réduire, et si ce n'est pas possible, de les compenser.

LE PADDUC - Phase 3 : la présentation du Schéma d'Aménagement Territorial (SAT)

Le dernier élément constitutif du PADDUC, le Schéma d'Aménagement Territorial, est une application concrète sur le territoire, via des cartographies, des grandes orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durable, approuvé par l'Assemblée de Corse le 31 janvier 2014.

Le SAT propose une organisation spatiale des activités, des emplois, des équipements... pour mettre le projet de développement à exécution. Il détermine la vocation des sols en tenant compte des caractéristiques et des potentiels des territoires et en organisant la compatibilité et la complémentarité entre les différents usages de l'espace.

Le SAT localise ainsi les espaces productifs (agricoles, aquacoles, touristiques et économiques), les espaces à préserver, les espaces à revaloriser ou à réorganiser, les équipements existants et ceux à créer.

Un équilibre entre préservation et développement

Le SAT apporte les outils qui permettront d'atteindre les objectifs majeurs du PADDUC dont l'enjeu est de susciter le développement, d'orienter ses modalités et de gérer les effets qu'il induit. Dans cette perspective, le SAT, ses cartographies et ses règlements visent à :

- préparer l'aménagement du territoire, à l'échelle régionale, puis à échelle plus petite ;
- organiser la manière dont les aménagements locaux seront conçus et mis en œuvre ;
- coordonner leur articulation avec les grands équipements et infrastructures régionaux ;
- vouer les sols, de manière pertinente, aux fonctions productives ;
- préserver et valoriser le capital environnemental de la Corse.

Les outils pour l'aménagement

La carte du projet de territoire propose les grands projets d'infrastructures, et la logique d'articulation avec le développement local. Cette carte a vocation à guider les collectivités dans leur aménagement et indique comment, à leur échelle, elles contribueront au projet régional.

Autre ambition claire : l'optimisation de l'exploitation et l'extension des capacités portuaires de plaisance et de pêche

Actuellement, le défaut d'infrastructures et la saturation des ports empêchent les professionnels de proposer l'ensemble des services dont les plaisanciers ont besoin, notamment la grande plaisance (entretien des unités, réparations...).

L'enjeu est de capter les retombées de la fréquentation en autorisant l'extension des ports existants, en leur conférant une vraie fonction économique.

Le PADDUC veut ainsi créer les conditions d'un vrai développement des emplois de la filière nautique en Corse et envisage également les ports de plaisance comme de vrais pôles urbains, avec l'ensemble des aménités et services nécessaires, y compris le développement des transports collectifs maritimes dans les endroits où cela est techniquement et économiquement possible.

Les outils pour vouer les sols aux fonctions productives

Le SAT introduit la notion d'espaces stratégiques agricoles pour les terres cultivables et pastorales à très fortes potentialités. Ces terres sont identifiables à l'échelle de la Corse, à partir de données agronomiques, et le PADDUC peut prescrire leur vocation stricte et préparer leur mise en culture le cas échéant. Il s'agit de plus de 100 000 hectares à l'échelle régionale. Le maintien de ces espaces stratégiques agricoles dans leur vocation devra être garanti dans les documents d'urbanisme.

Pour les fonctions et activités qui nécessitent une approche plus fine, adaptée au contexte local, à l'accessibilité, aux interactions à organiser entre les acteurs économiques... le PADDUC prévoit des Espaces Mutables en raison d'enjeux urbains ou économiques (implantation d'industries de transformations, les « écosystèmes productifs ») sur des secteurs qui concentrent aussi bien les enjeux, les potentiels, que les pressions de toutes sortes, les secteurs sur lesquels les conflits d'usage sont inévitables.

Les outils pour préserver et valoriser l'environnement

Il s'agit de protéger pour la première fois, de manière ferme et opposable, les Espaces Remarquables et Caractéristiques du littoral que le Schéma d'Aménagement de la Corse de 1992 ne qualifiait pas juridiquement ni de façon claire. En 2004, l'Etat, dans les Atlas de la « Loi littoral », avait identifié environ 66 000 hectares.

Dans le cadre de l'élaboration du SAT ces espaces ont été expertisés. En fonction de leur pertinence, certains de ces espaces ont été supprimés (principalement lorsqu'ils étaient trop éloignés du littoral) et de nouveaux espaces sont apparus. Le SAT procède donc à de nombreux ajouts d'Espaces Remarquables et Caractéristiques.

Le PADDUC propose aujourd'hui de classer durablement 67 000 hectares environ au titre des ERC, soit 1000 hectares de plus que les Atlas de l'Etat. C'est la garantie d'une préservation des paysages et des milieux littoraux qui restent le premier facteur d'attractivité touristique de la Corse.

Le PADDUC propose une approche fine et des pistes de solution pour la gestion des espaces les plus fréquentés. En matière de tourisme, le PADDUC propose un Schéma d'Orientation pour le Développement touristique. Ce schéma met en avant les potentiels touristiques des différentes parties du territoire, notamment celles qui appellent une meilleure structuration de l'offre pour mettre en valeur les atouts naturels et patrimoniaux, au travers d'orientations pour le développement touristique adaptées à chaque situation.

4. L'épanouissement de tous les êtres humains

Dynamiser le secteur du « développement durable en santé »

Quelques chiffres en 2014 :

- 23** établissements de santé répartis sur **12** communes
- 4** opérations de modernisation et de réhabilitation d'établissements de santé ; Création d'une maison régionale de santé ;
- 10** projets relatifs à la prévention et à la promotion de la santé, dont **5** dans le cadre de l'Appel à Projets « Santé des Jeunes » ;
- 6** projets au titre de l'Appel à Projets « Culture et Santé ».

Bien que les dispositifs législatifs n'aient attribué aucune compétence particulière aux régions en matière sanitaire et sociale, la Collectivité Territoriale Corse a fait le choix de s'engager pleinement dans les secteurs de la santé, du médico-social et du social.

Face à la complexité de ces problématiques, l'enjeu essentiel consiste à développer des interventions pertinentes susceptibles de venir en appui des actions menées par l'Etat, les autres collectivités territoriales ainsi que les directions et agences de la CTC intervenant sur des champs connexes.

En 2015, a été poursuivi le déploiement des vingt et une mesures du règlement régional d'intervention santé, social et solidarités dont les principaux objectifs demeurent inchangés :

- la restructuration du dispositif sanitaire par le soutien aux investissements hospitaliers et l'amélioration des systèmes d'informations ;
- le déploiement d'une politique de prévention santé pour l'accès aux soins et l'autonomie des personnes avec un ensemble de thématiques prioritaires en direction des jeunes de 12 à 25 ans. En 2015, la CTC a lancé son premier appel à projets régional « prévention et promotion de la santé ». Cet appel à projets a pour objectifs de faire émerger une offre de prévention ciblée et coordonnée sur des problématiques de santé régionales et micro régionales, de favoriser la mutualisation des actions afin d'éviter la mise en place d'actions redondantes ou inopérantes, de créer un maillage et un ancrage territorial des actions. Les thématiques suivantes ont été retenues : la nutrition, la santé et l'activité physique, les addictions (en particulier la drogue, le tabac et l'alcool), les cancers (en améliorant l'accès aux dépistages de cancers tels que le cancer du sein, du colon, du col de l'utérus et de la peau), la santé des seniors (en favorisant le bien vieillir), la prévention des maladies cardiovasculaires et des maladies chroniques type diabète, asthme, insuffisance rénale chronique, l'éducation thérapeutique des patients, les actions de secourisme.
- la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé en soutenant avec l'Agence Régionale de la Santé, la création de maisons de santé pluridisciplinaires (Maisons Régionales de Santé) avec en priorité des projets implantés en zone déficitaire en offre de soins ou en zones cartographiées comme fragiles. Dans ce cadre, la maison de santé de San Nicolao a été financée en fin d'année 2014. Ce projet a vocation à se développer pour tendre vers un pôle de santé rayonnant sur le territoire de la Costa Verde.
- la qualité de vie des personnes âgées. Dans ce domaine, la priorité demeure le maintien à domicile ou la création de petites structures d'accueil adaptées, à mi-chemin entre le domicile et l'établissement d'hébergement. Un projet de ce type a ainsi été soutenu à Ajaccio dans un secteur proche du centre-ville (achat, aménagement et équipement de cinq unités d'accueil et d'un espace commun). De plus, la création d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile par le Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS) 'E cinque pieve di Balagna' a été financé pour des dépenses relatives à l'équipement de la structure. Le soutien à des opérations de modernisation et de réhabilitation d'établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) a toutefois été poursuivi.

- le lien culture - santé (convention Agence Régionale de la Santé/CTC culture et santé) destinée à développer une action culturelle au sein des établissements de santé ou médico-sociaux a été mis en place au bénéfice des personnes hospitalisées ou soignées, des professionnels de santé et des familles.
- le soutien à l'Observatoire Régional de la Santé de Corse (ORS Corse) afin d'obtenir une meilleure connaissance des données sanitaires et sociales propres à l'île. En 2015, l'ORS a apporté sa contribution à la Mission d'observation, d'information et d'action sur la précarité et l'exclusion sociale. La proposition d'une méthodologie pour la constitution d'un registre régional des cancers découlant du protocole proposé aux membres de la commission Tchernobyl par les chercheurs de l'Ospedale Galliera (Gênes) a été finalisée. Cela a abouti au démarrage de la phase 2, en septembre 2014, avec le choix et la création du registre des cancers. La fin de l'année a ainsi été essentiellement consacrée à la formalisation des démarches relatives au secret médical ainsi qu'à la concrétisation des partenariats avec l'ensemble des futurs partenaires du registre.
- le dispositif dédié à l'accompagnement des familles d'enfants corses hospitalisés ou soignés sur le continent a été progressivement déployé sur l'année 2014. Deux conventions ont été signées avec des structures d'hébergement 'La Maison du bonheur' à Nice et 'Un toit pour mes parents' à Marseille. Les familles d'enfants corses hospitalisés ou suivis en ambulatoire dans ces deux structures sont ainsi pu être exonérées des frais d'hébergement.

Rechercher l'équité sociale, pilier du développement durable

Projets soutenus en 2014 :

14 structures pour des actions d'accompagnement des publics en difficulté

6 opérations au titre de l'appel à projets 'Dispositif régional d'aide alimentaire'

La recherche de l'équité sociale demeure caractérisée par la poursuite des objectifs suivants :

- l'amélioration de la connaissance territoriale des facteurs générateurs de précarité et d'exclusion sociale et la coordination des politiques publiques par l'intermédiaire d'un outil régional mutualisé d'information et d'action avec la Mission régionale d'information et d'action sur la précarité et l'exclusion sociale ;
- le soutien aux initiatives visant à renforcer la cohésion sociale en zones urbaines mais également dans les territoires ruraux avec des thématiques telles que l'accès à l'emploi, l'accès aux soins et l'autonomie des populations en difficulté ;
- le soutien aux actions de protection et d'accompagnement des publics fragiles autour des priorités suivantes :
 - prise en charge des femmes avec ou sans enfant victimes de violences conjugales ou intrafamiliales ;
 - l'accompagnement tout au long d'une procédure judiciaire ;
 - l'accès au droit
- le soutien aux actions de lutte contre la précarité et l'exclusion en privilégiant des démarches globales et un travail en réseau. Le lancement de l'appel à projets régional d'aide alimentaire en mai 2014 en constitue l'une des illustrations. Cet appel à projets a été guidé par la volonté de privilégier les actions initiées par des acteurs locaux mobilisés sur ce sujet dès lors qu'ils contribuent à répondre en totalité ou en partie à un ensemble de constats ou besoins comme le manque de solutions alternatives à la distribution alimentaire du type épicerie sociale, restauration sociale en direction des plus démunis ou la nécessité de développer des actions d'information et d'accompagnement des publics en situation de précarité sur la gestion du poste de dépense consacré à l'alimentation au sein du budget familial. La mise en œuvre d'actions présentant un ancrage rural ou montagnard, facteurs aggravants en termes de précarité et d'isolement, figurent également parmi les priorités de l'appel à projets.

Affirmer la volonté de lutter contre la précarité et l'exclusion sociale

Mise en place conjointement par le Préfet de Corse et la CTC, la mission d'information et d'action sur la précarité et l'exclusion sociale a vocation à améliorer la connaissance territoriale des facteurs générateurs de précarité et d'exclusion sociale, créer un entrepôt de données sociales, suivre l'évolution de la précarité, et être un outil d'aide à la décision, force de propositions d'actions. Cet outil, piloté par la collectivité, réunit l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs traitant de la précarité en Corse.

Dès le lancement des travaux de la mission, un recensement des apports de chacun a été effectué afin de sélectionner les données mobilisables en fonction des thématiques et des supports techniques les plus appropriés. Ce travail doit ainsi permettre à l'ensemble des décideurs de posséder une information précise, de construire une analyse des problématiques repérées au niveau régional, tout en tenant compte des niveaux territoriaux les plus fins et d'aider ainsi à la décision en apportant des préconisations et des pistes d'amélioration.

Les premiers travaux de la mission ont ainsi permis la réalisation du volet social du PADDUC qui intègre la Charte de lutte contre la précarité et l'exclusion sociale, identifiant la mission d'information et d'action sur la précarité et l'exclusion sociale en tant qu'outil opérationnel. A ce titre, la majeure partie de l'année 2015 a été consacrée à un important travail des différents partenaires de la mission pour identifier les indicateurs de précarité pertinents et la cartographie qui en résulte. Ces travaux devraient ainsi déboucher sur la première publication de la mission intitulée « Panorama de la précarité et de la pauvreté en Corse ».



Garantir à tous un accès aux activités sportives

La Collectivité Territoriale de Corse est chargée de la mise en œuvre de la politique de développement des Activités Physiques et Sportives ainsi que des actions en faveur de l'Education Populaire et de la Jeunesse. Les équipements sportifs et socio-éducatifs constituent certainement la base de toute politique en faveur du sport et de la jeunesse. L'effort que notre Collectivité consent dans ce secteur doit permettre de contribuer à combler le retard constaté depuis de nombreuses années.

De nombreuses interventions dans le domaine spécifique du sport prouvent la volonté de la Collectivité Territoriale de Corse de participer au développement des activités sportives :

- la participation au financement d'équipements sportifs : couverture du stade d'Ile-Rousse (avec un engagement dans la maîtrise des énergies et le recours à des matériaux écologiques), l'aménagement du stade de Calenzana, l'aménagement d'une carrière équestre à Corte, la réfection de courts de tennis à Venaco, la mise en œuvre d'un équipement multisports sur la Ville di Pietrabugno, la poursuite des travaux de réhabilitation du stade François Coty sur Ajaccio ;

- le soutien aux 25 clubs nationaux (championnats et missions d'intérêt général) et aux 46 ligues et comités ;
- l'aide exceptionnelle mise en place dans le cadre de l'organisation et de l'encadrement des supporters insulaires lors de la finale de la Coupe de la Ligue SCB-PSG du 11 avril 2015 ;
- le soutien à diverses manifestations sportives : triathlons, Corsica Raid, courses cyclistes, kayak, pétanque, tennis, golf, voile, équitation, football, Jeux des Iles...

Quelques chiffres 2014 :

9 projets d'animation et de développement soutenus
19 structures sportives aidées
26 bourses attribuées à des sportifs de haut niveau
186 manifestations sportives aidées
351 clubs sportifs aidés au titre du CNDS
14 emplois sportifs aidés
581 jeunes sportifs aidés au titre du dispositif Coupons-Sport

Dans le domaine du sport...

Oxy'Jeunes : une aventure pour les jeunes de 14 à 17 ans

La Collectivité Territoriale de Corse a organisé pour la 9ème année consécutive le Raid Oxy'Jeunes Aventure – A Sfida Natura, du 5 au 7 juin 2015 dans la région de la Caccia (Asco, Moltifao). Ce raid nature a pour objectif de faire découvrir à un jeune public la nature corse et de promouvoir une pratique sportive adaptée à ce milieu spécifique.



Cette édition a réuni 105 adolescents âgés de 14 à 17 répartis en 35 équipes. Le parcours a comporté des épreuves de VTT, de course en montagne, épreuves de cordes, courses d'orientation – même de nuit –, kayak, canyoning, ainsi que des épreuves liées au patrimoine et à l'environnement.

Notons que l'expertise acquise par la CTC en matière de création, d'organisation et d'exécution de raids destinés à la jeunesse a été saluée par la Fédération des Raids Multisport de Nature.

La Classica Corsica, l'île renoue avec les pros

Depuis 32 ans, exception faite du Tour de France, le cyclisme professionnel avait déserté l'île. Sous l'égide de l'Union Cycliste Professionnelle, 160 coureurs se sont élancés dans les rues d'Ajaccio pour rallier Bastia. Seize équipes ont répondu présent pour cette course qui a réuni les podiums des Tours de France de ces dernières années. Cette course hors saison est pour l'île une des plus belles manières de montrer ses atouts car la caravane de la course représente 1 500 personnes, entre les équipes, leur logistique et les journalistes venus du monde entier. Portée par la Collectivité Territoriale de Corse, la Classica Corsica est un produit Made in Corsica.

Le Centre du Sport et la Jeunesse de Corse : mixité des publics, lien social et éducation populaire

Le Centre du Sport et la Jeunesse de Corse, syndicat mixte associant depuis 2012 la Collectivité Territoriale de Corse et le Conseil Départemental de la Corse-du-Sud, a développé des actions permettant l'accessibilité aux sports de pleine nature des personnes à mobilité réduite.

Initiée en 2013, dans le cadre des animations développées autour de l'étape locale du tour de France cycliste, la deuxième édition de l'évènement « ça roule pour tous » journées portes ouvertes organisées sur le thème de l'accessibilité des activités de pleine nature aux personnes à mobilité réduite, s'est déroulée le premier samedi du mois de juin.

Réalisée grâce à de nombreux partenariats institutionnels (DRJSCS, Université de Corse) et associatifs (l'association des paralysés de France, l'association Corse des déficients visuels, l'association ACATPAT ou encore le groupement A Stella), cette journée a rencontré un grand succès et a permis aux usagers des lieux spécialisés d'accueil d'expérimenter des outils tels que le cimgo, le FTT, la tyrolienne ...

Fort de ce succès et devant une volonté évidente des usagers, le CSJC a développé, en partenariat avec l'APF les journées « Sport pour Tous ».

Initiées en septembre et à raison d'un samedi par mois, ces journées permettent à des personnes à mobilité réduite de découvrir ou redécouvrir les joies des activités de pleine nature. La mobilisation des bénévoles, indispensables au bon déroulement d'une telle journée, a dès le départ été très importante.

Projets soutenus en 2014 :

- **13 chantiers de jeunes bénévoles soit 240 jeunes concernés**
- **24 aides en faveur du milieu associatif, soit environ 900 jeunes concernés**
- **33 dossiers « Contrat Educatif Local », soit près de 16 600 jeunes concernés**
- **3 bourses Défi Jeunes**

Dans le domaine de la jeunesse...

Dans le champ de la jeunesse, la CTC assure les compétences relatives à la promotion et au développement de l'éducation populaire, l'information jeunesse, l'aide à l'initiative des jeunes, les chantiers de jeunes et la mobilité des jeunes à l'international.

Les Contrats Educatifs Locaux

La CTC intervient en faveur des jeunes dans le cadre du Contrat Educatif Local, qui vise à mettre en œuvre un projet éducatif conçu par les différents partenaires concernés par l'éducation des enfants et des jeunes. Il repose sur l'idée que l'éducation est une mission partagée entre l'Etat et les collectivités territoriales. Il est conclu avec une commune, un regroupement intercommunal ou une association. La fonction éducative du sport est plus particulièrement mise en avant dans les activités de pleine nature, les actions en faveur de la langue et de la culture corse ainsi que la promotion du développement durable.

Les chantiers de jeunes

La collectivité a décidé de soutenir l'esprit d'initiative, de solidarité et d'engagement social des jeunes en développant ces chantiers. La priorité des projets retenus ont un caractère social à dominante sportive ou culturelle (chantiers archéologiques, réhabilitation du patrimoine bâti, dégagement de sentiers de randonnées, protection de l'environnement).

Dans ce cadre, le CPIE Centre Corse - A Rinascita a organisé la 5ème édition du Chantier de Jeunes Bénévoles « Demu una manu –incontri di a ghjuventu ». Ce chantier s'adressait aux 18-28 ans et s'est déroulé en Balagne du 4 au 6 mai 2015. La thématique de cette édition est la découverte et la protection de l'environnement et la sensibilisation à la prévention du milieu marin.

Les échanges internationaux des jeunes

En complémentarité avec l'Europe, la CTC participe au financement de projets présentés par des associations, fondés sur la notion de rencontre et de réciprocité autour d'activités à but éducatif. L'objectif principal de ces opérations est d'encourager la mobilité des jeunes, par des pratiques d'échanges, afin de développer la solidarité, la construction de l'Europe et une prise de conscience de la citoyenneté européenne.

Les aides en faveur du milieu associatif

Ces fonds, en complément d'autres aides, sont réservés prioritairement aux associations menant des opérations d'envergure régionale dont les programmes d'actions et d'animations sont destinés en priorité :

- aux jeunes résidant en milieu rural, éloignés de toutes activités socio-éducative ou sportive ;
- aux jeunes issus d'un environnement social défaillant : facteur d'exclusion, d'échec scolaire et de délinquance ;
- aux opérations innovantes où le jeune est acteur du changement, ressource pour le développement du territoire ;
- à la création de postes d'animateurs socio-éducatifs dont les champs d'intervention sont axés sur les loisirs des enfants et adolescents, les activités socio-éducatives, le soutien à la vie associative, le développement local.

Les actions en faveur des jeunes

La Collectivité Territoriale de Corse soutient avec l'Etat les actions présentées par la commune d'Ajaccio au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville d'Ajaccio (CUCS) et a permis notamment la réalisation des actions suivantes : village des associations, sport dans les quartiers, voile et découverte du milieu marin et initiation à l'environnement urbain.

Le dispositif « Chjovani in Mossa : Envie d'Agir »

Ce dispositif permet de soutenir l'initiative des jeunes de 11 à 30 ans, porteurs de projets à caractère économique, culturel ou social, qui ont pour objectifs de développer l'autonomie, la création, et faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Favoriser le développement culturel

La culture par le biais littéraire

Quelques chiffres en 2015 :

2 médiathèques en construction

2 médiathèques ouvertes en 2014

1 médiathèque ouverte en 2013

Aide à la création et à l'aménagement des bibliothèques et des médiathèques

La CTC participe aux programmes de construction et de réhabilitation des médiathèques insulaires en poursuivant un double objectif :

- Favoriser la mise en place d'un réseau performant de diffusion ;
- Améliorer l'offre en matière de lecture.

Les programmes 2015 concernent la poursuite du suivi des projets de construction des médiathèques d'Alata et de Lupino. Ces constructions respectent les normes environnementales en conformité avec les exigences du développement durable.

En effet, elles s'inscrivent dans une démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) qui combine des paramètres d'ordre qualitatifs, dans l'implantation, la volumétrie et les matériaux des bâtiments et d'ordre techniques dans l'exploitation de techniques de maîtrise d'énergie (dispositifs pour la régulation de l'air, la température et l'hygrométrie, ainsi que des économies d'eau).

De plus, les missions des médiathèques impactent directement le développement durable car elles favorisent la cohésion sociale pour une vie culturelle accessible à tous, pour une diversité de la culture et de la création, pour un aménagement culturel du territoire.

Quelques chiffres en 2015 :

3 projets de restauration du patrimoine Bâti, sous maîtrise d'ouvrage CTC :

- Chapelle Santa Maria Assunta, Favalello ;
- Chapelle Saint Pantaleon, Gavignano ;
- Chapelle Sainte Marie Madeleine, site Montlaur, Bonifacio.

3 études en cours ou rendues en 2015 :

- Tour de Santa Maria di Lota Miomo ;
- Pont historique de Ponte Novu ;
- Chapelle Sainte Marie Madeleine, site Montlaur Bonifacio.

4 nouvelles études lancées en 2015 :

- Chapelle Saint Thomas de Pastoreccia, Castellu du Rostinu ;
- Tours du littoral ;
- Etude Géotechnique, Puits Saint Barthélémy, site Montlaur, Bonifacio ;
- Cathédrale Sainte Marie Assunta, Ajaccio

Le dispositif pass-cultura pour aider la jeunesse à s'ouvrir au monde de la culture

Pour faciliter l'accès des jeunes à la culture, la Collectivité Territoriale de Corse met en œuvre un dispositif de type chèque culture nommé « PASS-CULTURA ». Ce dispositif, gratuit et prêt à l'emploi, est intégralement financé par la CTC, dans le cadre de ses actions en faveur de la culture.



Le Pass Cultura en 2014 c'est :

16 500 jeunes éligibles

4 974 Pass-Cultura distribués en 2013-2014 et **5 425** chéquiers au 1er semestre 2014-2015

Plus de **111** partenaires culturels www.pass-cultura.corse.fr

29 677 « pass » (2013-2014) utilisés et **190 560 €** remboursés aux partenaires culturels

Les lauréats du Prix de la littérature corse primés par la CTC en 2014



Les ouvrages suivants ont été primés :



1. Le grand dérangement, Configurations géopolitiques et culturelles en Corse (1729-1871), Anthologie de Didier Rey et Eugène Gherardi
2. Orphelins de Dieu de Marc Biancarelli.
3. Justification de la Révolution de Corse de Don Gregorio Salvini (Présentation, traduction et notes : Evelyne Luciani).
4. Traduction de l'ouvrage Estru spiritosu de Ghjermana de Zerbi par Elena Bonerandi.
5. Da l'altra parti / De l'autre côté Norbert Paganelli.

La remise du Prix des lecteurs de Corse

Les Prix des Lecteurs 2014 ont été remis à :

- Sorj CHALANDON pour son roman « Le quatrième mur » (éditions Grasset) ;
- Ghjucumu THIERS pour son ouvrage "I misgi" (éditions Albiana).

La culture par le biais de la langue corse...

L'année 2015 a été ponctuée par deux événements majeurs dans la politique linguistique de normalisation de la langue corse. Le 13 mars, l'Assemblée de Corse a adopté le « règlement d'aides pour le développement, la diffusion et la promotion de la langue corse » dans le droit fil du vote en faveur de la coofficialité de la langue corse.

Quelques chiffres :

30,60 % d'élèves en cursus bilingue dans l'ensemble du primaire

4 centres d'immersion pouvant recevoir près de **4 000** élèves par an.

1 commune sur 3 adhérant à la Charte de la langue corse

2/3 de crèches publiques impactées par le dispositif du « bagnu linguisticu »

Un budget de **7,52 €** par habitant en 2013

Lingua 2020 - planification pour la normalisation de la langue corse et le progrès vers une société bilingue

L'Assemblée de Corse a adopté en avril 2015 le plan « Lingua 2020 - planification pour la normalisation de la langue corse et le progrès vers une société bilingue ». Il s'agit de la déclinaison secteur par secteur de la mise en œuvre progressive de la normalisation de la langue corse.

Le « pacte linguistique » est une des clés du pacte social tant la langue véhicule représentations et attitudes quant à l'identité des citoyens, qu'ils soient locuteurs ou apprenants, natifs ou nouveaux arrivants. Les valeurs qui le fondent sont la liberté, la responsabilité, l'égalité et la solidarité. La liberté et la responsabilité parce que si chacun est libre d'utiliser la langue dans tous les domaines de la vie sociale, l'institution doit être garante des opportunités d'usage de la langue et de l'exercice des droits linguistiques territoriaux, affirmés par la délibération sur la coofficialité et la revitalisation de la langue corse du 17 mai 2013.

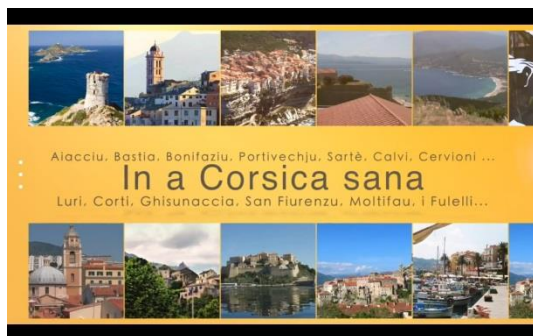
La première partie de Lingua 2020 présente le contexte sociolinguistique dans lequel s'inscrit cette transition vers la normalisation du corse et la seconde partie décrit les objectifs de Lingua 2020 ainsi que les opérations de chaque fiche-action domaine par domaine afin de les réaliser.

Deux objectifs sont recherchés, l'un quantitatif au sujet de la vitalité de la corsophonie, l'autre qualitatif au sujet de l'accessibilité aux services publics à savoir :

- augmenter le nombre de locuteurs qui comprennent et qui utilisent quotidiennement le corse ;
- assurer l'égalité des chances d'usage du corse dans la vie publique.

Festa di a lingua corsa

Le service Conseil linguistique de la Direction de la langue corse propose en réponse à son appel à projets, plus de 100 manifestations qui se dérouleront durant le mois de juin. Sur tout le territoire corse, 15 associations, 6 communes et 2 centres de formation vont proposer à un public varié (scolaires, tout public) du théâtre, de la poésie, des jeux, des visites guidées en immersion, des rencontres culturelles, des expositions, des cours de langue et tant d'autres activités en faveur de l'usage et de la promotion de la langue corse.



Quelques chiffres :

4^{ème} édition de cette manifestation

- participation de 15 associations, 6 communes et 2 établissements de formation.
- plus de 100 évènements pendant 40 jours, répartis sur tout le territoire.
- plus de 100 000 personnes touchées.

Linguimondi

A CTC a proposé en partenariat avec l'Université de Corse la manifestation « Linguimondi » du 29 septembre au 3 octobre 2015 à l'Université de Corse. Cette manifestation est destinée à promouvoir la langue corse auprès des étudiants et des acteurs associatifs, entrepreneuriaux et institutionnels. Elle a été ponctuée de conférences, de moments festifs, de rencontres et de découvertes. Un concours de poésie et le concours Lingua Azzione ouvert aux 15-30 ans visant à encourager la conception et la mise en œuvre de projets innovants, au bénéfice de la langue corse et de son emploi dans la vie économique et sociale.



Quelques chiffres :

5^{ème} édition de cette manifestation
 5 jours de manifestation
 .plus de 3 000 personnes touchées.
 10 conférenciers.
 15 associations invitées.



A lingua hè viva... ci tocca à parlà

Création du centre d'immersion linguistique de Bastelica – Sampiero

Dans le cadre de la convention additionnelle au plan d'enseignement de la langue corse et par convention avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP de Haute Corse), la Collectivité Territoriale de Corse s'est engagée à soutenir l'organisation de classes transplantées dans les « centres de séjours et d'études corses ». On compte trois centres en Haute-Corse (Savaghju, Loreto di Casinca et Bastia) et un centre en Corse du sud (Bastelica Sampiero). Ce dernier répond à un besoin, en effet, la demande des classes bilingues est de plus en plus forte.

L'assemblée de Corse a approuvé la création de ce centre en décembre 2009 et un appel d'offres a été lancé en août 2012 pour entreprendre des travaux de réhabilitation d'un imposant bâtiment communal. « Bastelica Sampiero » constitue un outil à vocation régionale. Il accueillera des groupes d'élèves et d'enseignants pour des séjours reposant sur des activités immersives en langue corse dans un cadre extra-scolaire. Il s'agit, dans le cadre de la politique générale de développement de la langue corse, d'un dispositif d'appui essentiel.

Quelques chiffres :

Pour les 3 centres d'immersion en Haute –Corse et du centre de BASTELICA en Corse du sud :

Nombre d'enfants accueillis : 2 261

Nombre de jours d'activité : 266

Elaboration et adoption par l'Assemblée de Corse d'un règlement des aides pour le développement, la promotion et la diffusion de la langue corse

Parallèlement au nouveau Plan de développement « Lingua 2020 », un règlement d'aides spécifiques à la langue corse a été proposé au vote de l'Assemblée de Corse. Ces aides concernent les programmes spécifiques à gérer par la Direction de la Langue corse.

Il s'agit de dispositifs spécifiques qui viennent en sus des actions soutenues par la CTC dans le cadre d'autres règlements sectoriels : culture, patrimoine, jeunesse et sports, communes, Agences et Offices, et où seule peut intervenir la Direction de la Langue Corse, en complémentarité, en cohérence et en coordination avec les autres directions, agences et offices de la CTC.

Le projet est évolutif, dans la mesure où devront être intégrés progressivement de nouveaux dispositifs qui découleront du Plan Lingua 2020 et qu'il faudra opérationnaliser. Ces aides viennent en complément des programmes menés au moyen de conventions ou par maîtrise d'ouvrage de la CTC. Ont vocation à trouver une participation financière dans le cadre du présent règlement au titre du développement, de la promotion et de la diffusion de la langue corse toutes les actions articulées autour de :

- la formation à la langue corse ;
- l'équipement scientifique et pédagogique de la langue ;
- la diffusion de la langue dans la société et sa mise en situation adaptée dans tous les contextes ;
- la promotion de la langue.

Ce règlement des aides constitue un outil indispensable au bon fonctionnement de la Direction. Par ailleurs, la langue corse ayant un caractère éminemment transversal, la politique linguistique devra également se traduire dans l'ensemble des politiques territoriales, comme une des priorités de l'action de la CTC, notamment à travers l'éco-socio-conditionnalité des aides.

La culture par le biais de la découverte de notre patrimoine...

Le site archéologique d'Aleria : La Collectivité Territoriale de Corse propose des animations à destination des scolaires

La Collectivité territoriale de Corse propose des animations à destination des scolaires. Les notions abordées sont :

- la période préromaine : l'époque d'Alalia ;
- Aleria romaine : histoire et fonctionnement de la cité ;
- la vie quotidienne des romains ;
- la place stratégique de la Corse dans l'antiquité ;
- le repérage des points cardinaux in situ.

Sont proposés des ateliers de fabrication de lampes à huile, des visites guidées pour les enfants et les adultes aussi (possible en langue corse), des jeux de repérages sur plan et des quizz.

Des animations sont également proposées pour les sites archéologiques du Pianu de Levie.

Appel à projets : développement d'échanges culturels autour de disciplines et zones géographiques jugées prioritaires pour l'Institut Français et la CTC

Dans le cadre de la convention de partenariat relative aux échanges culturels internationaux entre la Collectivité Territoriale de Corse et l'Institut Français, un appel à projet est lancé en 2015.

Cette convention a pour objectif de soutenir et de développer des échanges artistiques internationaux dans le cadre d'une mise en cohérence des programmes développés par L'Institut Français avec l'action culturelle internationale de la CTC.

La CTC souhaite développer une politique culturelle internationale dans la perspective d'une plus grande lisibilité à l'étranger de sa vitalité artistique et visant à :

- développer les échanges artistiques internationaux sur son territoire ;
- promouvoir à l'étranger le travail des artistes régionaux dans tous les domaines (musique, danse, théâtre, arts de la rue, cirque, arts plastiques et visuels, cinéma et audiovisuel, livre).

L'objectif principal de cet appel à projets est le développement d'échanges culturels autour de disciplines et zones géographiques jugées prioritaires pour l'Institut Français et la CTC.

Le Site de Montlaur prend vie dans un projet de la CTC

L'idée de réhabiliter le site de l'ancienne caserne Montlaur est sans doute le plus vieux projet de la ville de Bonifacio. La CTC est propriétaire des murs et du terrain, c'est donc sous son égide que se fait la réhabilitation du site. La caserne génoise, côté Sardaigne, aurait une vocation touristique et accueillerait un hôtel de luxe et un centre de remise en forme, la caserne française, côté goulet serait dédiée à la culture et au social. L'immense bâtiment abriterait un centre d'interprétation du patrimoine historique géré par le musée de la Corse, un lieu dédié à l'art où le fond régional d'art contemporain exposerait des œuvres et un espace dédié au Parc marin international des Bouches de Bonifacio. Une dernière partie des 6 000 m² de la caserne française utilisée par la CCAS pourrait être réservée au tourisme social.

Entre les deux casernes, le parking situé sur l'ancienne place d'arme disparaîtrait au profit d'un espace arboré susceptible d'accueillir une scène et des manifestations culturelles. Les places perdues seraient compensées par la construction d'un parking en silo en dehors du site. Un édifice que la CTC financerait à hauteur de 2 millions d'euros. La maison des sous-officiers qui accueille actuellement la cantine scolaire deviendrait le siège de tous les services publics communaux. Et une nouvelle crèche verra le jour à proximité de la chapelle sainte Marie madeleine qui elle sera entièrement rénovée pour héberger la maison des confréries. Reste en suspens le secteur de Saint Barthélémy où un site archéologique récemment découvert pourrait être mis en valeur.

5. La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

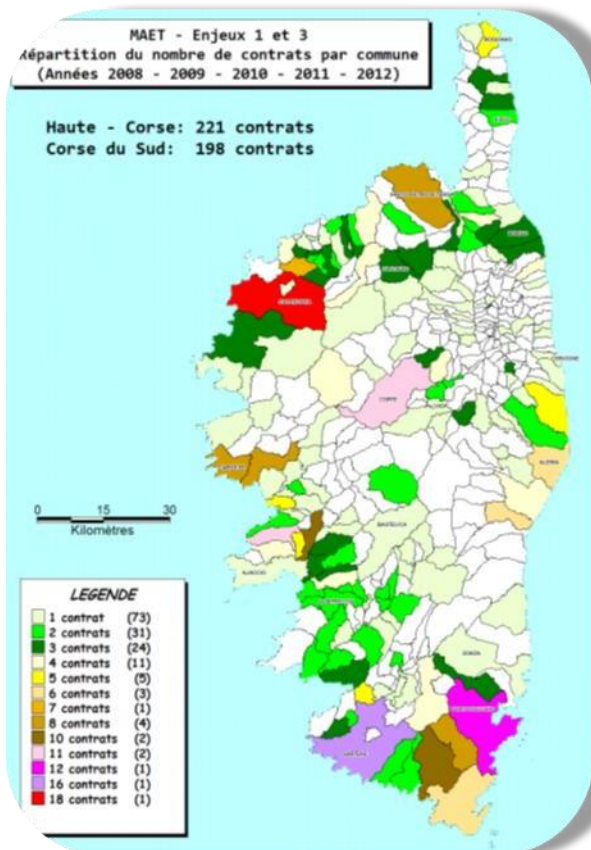
Assurer l'avenir de l'agriculture et de la pêche par la modernisation et la promotion des démarches qualité

Gestion des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET)

L'Office de l'Environnement de la Corse est en charge de l'instruction du dispositif E 'Mesures Agro-Environnementales Territorialisées' du PDRC 2007-2013 (FEADER). Cette mesure qui figure dans le Plan de Développement Rural de la Corse (PDR, représente 2 millions d'euros par an. Elle est répartie sur trois enjeux (la biodiversité, l'eau et la protection des paysages agro-sylvo-pastoraux). Ce sont des contrats de cinq ans nécessitant un diagnostic préalable de l'exploitation réalisé par les agents pastoralistes du département.



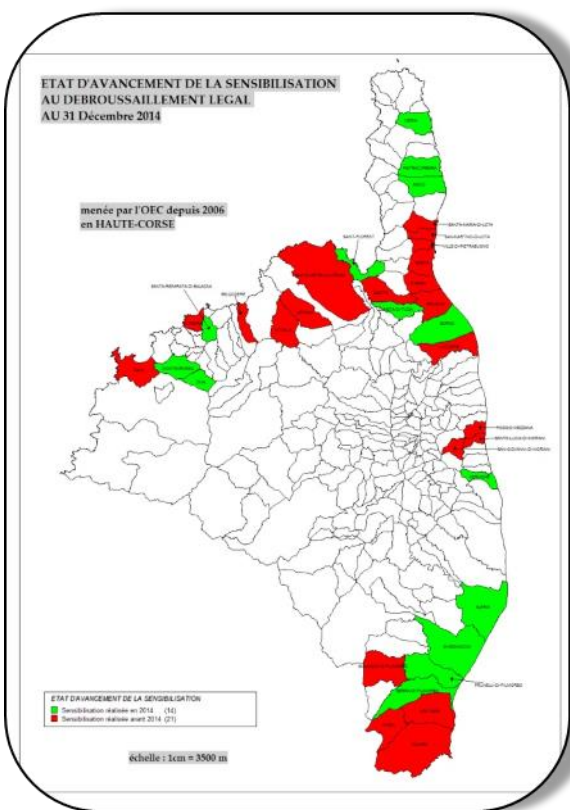
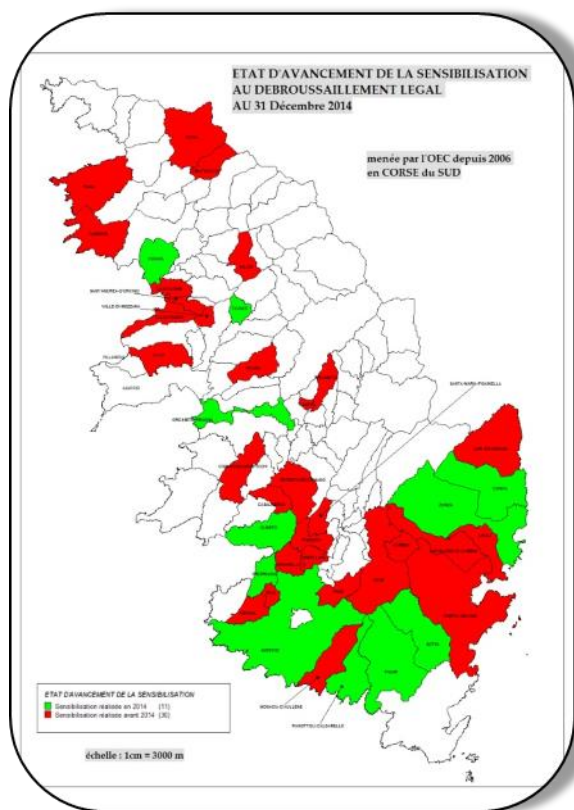
Préparation des Mesures Agro-Environnementales Climat (MAEC) pour la programmation 2014-2020



Dans le cadre de la nouvelle programmation 2014-2020 (PDRC), l'OEC s'est attaché à finaliser la rédaction de l'ensemble des engagements unitaires de la mesure agro-environnementale climat et à rédiger la partie générale de cette même mesure présentant la stratégie agro-environnementale pour la Corse, en collaboration avec le Département « Gestion des milieux aquatiques et risques naturels ».

Les actions d'animation au débroussaillage légal

Les actions en faveur du débroussaillage sont la priorité du Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les Incendies (PPFENI).



Depuis l'adoption de ce Plan par la CTC en 2006, l'Office de l'Environnement de la Corse s'est doté d'un service d'animateurs du débroussaillage, avec pour missions principales :

- d'aider techniquement et administrativement les élus qui souhaitent pour faire appliquer le débroussaillage réglementaire dans leur commune ;
- d'informer, de sensibiliser et de conseiller les propriétaires concernés.

Ce service dispose, en 2014, de 9 animateurs du débroussaillage à l'échelle de la Région (5 en Corse du Sud et 4 en Haute-Corse).

Les actions menées dans le domaine de l'élevage

Les pastoralistes de l'OEC assurent au quotidien :

- un accompagnement technique et administratif auprès des exploitants agricoles de leurs secteurs respectifs. Leurs interventions peuvent concerner des domaines très divers tels que le machinisme agricole, la fertilisation, l'irrigation, la conduite des parcelles et notamment l'élaboration de plans de culture.

Un appui administratif est apporté en particulier sur les dossiers de déclaration des surfaces PAC (Politique Agricole Commune) et de primes animales. En 2014, le service a réalisé 420 déclarations de surface sur l'ensemble de la région corse,

- la vulgarisation de la technique du semis direct grâce aux deux semoirs directs que l'OEC possède (1 pour la Haute-Corse, l'autre pour la Corse du Sud) et qui sont mis gracieusement à disposition des éleveurs demandeurs. L'intérêt de cette technique culturale simplifiée réside essentiellement dans la préservation des sols et donc la diminution du risque d'érosion, dans la diminution du temps de travail, dans la réduction du carburant... Le suivi des essais de semis direct est assuré par les agents pastoralistes. En 2015, environ 150 hectares ont été semés à l'échelle de la région.



- une assistance technique auprès des institutionnels de l'agriculture et de l'élevage : la compétence technique « production fourragère » étant aujourd'hui dévolue à l'OEC et reconnue par l'ensemble des institutionnels (ODARC, DDTM 2A et 2B, ILOCC,...), le service est régulièrement sollicité par ces différents organismes et a participé notamment en 2014, en partenariat avec les Chambres d'Agriculture, au « Schéma d'Accompagnement Pastoral » tant en 2B qu'en 2A, mais aussi maintenir des relations avec la filière « fourrages » afin d'améliorer, tant en quantité qu'en qualité, la production de foin sur l'île, aujourd'hui très largement déficitaire.

Sur le site d'Altiani, les investissements projetés en 2015 consistent à terminer les aménagements de la bergerie, de la verraterie et le renouvellement des matériels en faveur des filières ovine et porcine en rapport avec leurs projets de développement.

En effet, la présence des filières (ovine-caprine, porcine, miel) sur le site d'Altiani contribue à favoriser le développement d'un réseau d'échange axé sur les problématiques d'élevage.

Au cœur de ce réseau, l'ODARC dynamise le dispositif en investissant dans le développement, l'aménagement et l'équipement du site. L'objectif est de faire de la station une vitrine de l'élevage insulaire qui rayonne au niveau régional mais aussi méditerranéen, notamment par le biais de programmes européens, tels qu'Agrisles ou Marte+, qui favorisent les échanges entre régions.

Le projet de « Pôle de compétences en élevage » à la station d'Altiani vise à associer, en un même lieu, différents partenaires autour d'un enjeu commun, celui d'inscrire la dynamique économique des filières insulaires d'élevage dans une perspective de développement durable.

Les financements sollicités en 2015 concernent les opérations suivantes :

- l'acquisition de terrains et l'aménagement des terrains existants nécessaires aux constructions par la réalisation de démaquisage, clôtures, réseaux d'eau et d'électricité et l'aménagement d'un parking ;
- la construction d'un pont, la rénovation de la fromagerie pour en faire notamment un outil de formation, les aménagements, le renouvellement des matériels de la bergerie et de la verraterie.

Les réalisations en termes de démarche qualité montrent donc que celles-ci participent à la pérennisation des productions typiques, au développement de leur marché et de leur notoriété et à l'accroissement de leur prix.

Les axes majeurs que sont la diffusion des connaissances techniques et scientifiques, la formation, l'expérimentation et la mise en place de signes officiels de qualité seront poursuivis, de même que les campagnes de promotion des certifications obtenues (AOC/IGP viticoles, IGP clémentines et pomelo de Corse, AOC huile d'olive, miel, charcuteries, farine de châtaigne de Corse...) qui assurent la notoriété des produits et souffriraient d'une interruption de l'effort consenti.

L'appui aux SAFER pour la mobilisation du foncier

Au regard de l'état du marché foncier à usage agricole (indivision, occupation des sols sans titre, faiblesse des aménagements fonciers,...), le SAFER a pour objectif de soutenir l'action d'opérateurs fonciers afin qu'ils puissent dynamiser l'agriculture et les espaces forestiers, protéger l'environnement ainsi que les paysages et les ressources naturelles, accompagner le développement de l'économie locale.

Dans le cadre de la mise en place du plan pastoral et des actions en faveur des associations foncières pastorales, des moyens sont mis en œuvre afin de favoriser la mobilisation du foncier à des fins agricoles.

L'aide à la promotion

Ces opérations sont indispensables à l'équilibre général de l'image commerciale des productions agricoles et rurales insulaires à travers notamment la promotion des filières agricoles qui n'ont pas encore obtenues de certification, ou la promotion générique et la sensibilisation des différents publics à la diversité de l'agriculture corse et à ses spécificités. Parallèlement, la finalisation des routes des sens authentiques sur les territoires et leur promotion seront mises en œuvre.

Le Dispositif de gestion de la crise : le Plan de lutte 2015-2017 « la Tremblante ovine »

La tremblante du mouton (scrapie en anglais) a été décrite en France il y a plus de deux siècles et demi. C'est une maladie naturelle des ovins et des caprins.

Comme la maladie de Creutzfeldt-Jacob (MCJ) chez l'homme, ou l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), elle appartient au groupe des encéphalopathies spongiformes subaiguës transmissibles (ESST).

Pour la Corse, l'objectif fixé par l'Etat est qu'à partir du 1er juillet 2016, tous les béliers de race corse renouvelés dans les élevages soient résistants homozygotes R/R, assurant ainsi une protection totale à tout risque de contamination humaine.

Dans ce cadre, un plan régional corse d'amélioration génétique de résistance à la tremblante a été mis en œuvre depuis le mois de janvier 2010, au même titre que celui en vigueur au niveau national depuis 2002 pour tous les élevages en sélection.

Le plan 'tremblante' régional a été mis en place pour soutenir tous les éleveurs ovins de corse et l'OS Corse dans leur travail d'amélioration génétique de la résistance à la maladie.

Il comprenait 3 axes principaux :

- Génotypage des béliers sur les élevages ;
- Testage de béliers résistants (R/R et R/S) au centre de sélection ;
- Utilisation de l'Insémination Artificielle pour améliorer le typage des agnelles des élevages grâce à l'utilisation massive de doses de béliers R/R.
- Visant tous trois à réduire la proportion d'animaux sensibles dans les élevages et à augmenter celle des animaux résistants, le plan 'tremblante' a connu un succès croissant au cours de ces 4 années de mise en œuvre.

Un nouveau Plan Tremblante Régional est cependant nécessaire jusqu'en 2017 pour consolider le travail effectué tout en prenant en compte les enseignements du 1er plan, c'est-à-dire :

- En augmentant progressivement la part d'aide dédiée à l'Insémination Artificielle pour inciter les éleveurs à utiliser cette technique, qui est de loin la plus efficace ;
- En augmentant la visibilité de l'aide auprès des éleveurs (communication + aide affichée sur les factures).

Une méthode de lutte biologique pour lutter contre le torymus

L'apparition du cynips en Corse remonte à l'année 2010. En 2013 ce sont 25 exploitations qui ont bénéficié de la mesure d'aide régionale de l'ODARC pour un montant cumulé de 500 000 euros. Il s'agit d'une stratégie politique globale. Les responsables des zones de production de châtaignes se sont vus remettre leur lot de parasites destinés à lutter contre le cynips.

Saviez-vous que l'Europe s'engage à valoriser la race Cursinu ?

Le chien corse "Cursinu" est présent en Corse depuis le 16ème siècle. Chien de berger primitif, il accompagnait les troupeaux, gardait la bergerie et la maison du maître. Cette polyvalence et son insularité en font un chien particulier, il est aujourd'hui utilisé le plus souvent pour la chasse au sanglier.

Grâce au partenariat fort entre le Groupe d'Actions Locales Centre-Corse, le Parc Naturel Régional de Corse, le Club Cursinu et l'Europe, « L'Orma di u Cursinu » est un projet qui est en train de se mettre en œuvre pour :

- concilier le développement et la valorisation du chien corse autour de ses origines de chien de berger avec la reconnaissance des standards chien de berger et chien de garde ;
- permettre la définition de produits issus d'un pastoralisme durable grâce à l'image du Cursinu « chien de berger » à travers la labellisation par la marque « Parc » de ces produits marqués par « l'empreinte du cursinu ».

Au cœur de la Corse rurale

L'ODARC a souhaité relancer « la Route des Sens Authentiques » – A strada di I Sensi, au travers d'une stratégie globale qui puisse permettre à l'agriculture et à l'artisanat de mettre en lumière la force patrimoniale et économique de leurs productions.

250 agriculteurs ou artisans ont adhéré à ce projet, avec de nouvelles demandes de plus en plus nombreux. Les adhérents ont vu leur vente directe s'accroître.

Pour l'instant, seuls six territoires ont été constitués : Nebbiu-Capi Corsu, Casinca – Castagniccia – Costa Verde, Centru di Corsica, Corsica Livantina, Dui Sevi-Dui Sorru-Cruzini-Cirnaca et Sud Corse. La Balagne et le Taravu-Vallincu-Sartinese viendront compléter ce circuit agritouristique qui couvrira ainsi toute la région corse.

Le concept repose sur des itinéraires prédéfinis et qualifiés à travers lesquels les voyages sont invités à découvrir les richesses du terroir corse en allant à la rencontre de ceux qui l'animent. Les agriculteurs ouvrent les portes de leurs exploitations, les artisans celles de leurs ateliers. Cette charte de qualité garantit l'authenticité et l'origine des produits qui sont proposés dans le réseau.

Il s'agit pour l'ODARC d'accompagner des producteurs authentiques et de valoriser non seulement leurs produits mais aussi leur image auprès d'une clientèle de passage qui s'en fera demain l'ambassadrice.

Un des enjeux du développement 'des Routes des Sens Authentiques' est de permettre aux communes de l'intérieur des terres de bénéficier d'une plus grande activité touristique, de rallonger la durée de la saison, d'augmenter non seulement l'attractivité des territoires ruraux, mais également leur activité toute l'année du fait des retombées sur l'économie et l'emploi local. Des réflexions sont menées conjointement autour de ces thématiques par l'ODARC et l'ATC.

Cartographier les sous-sols pour améliorer les vignobles

Le centre de recherche viticole (CRVI) de Corse réalise une campagne de cartographie des sous-sols des vignobles insulaires dans le but de mieux comprendre et améliorer la qualité des vins de Corse. Cette étude est aidée et financée par l'Office du Développement Agricole et Rural de la Corse

C'est un travail qui peut prendre entre sept et dix ans. Un travail sur le cépage blanc en Balagne a duré 5 ans. Un travail actuel porte sur deux variétés de raisin noir : le Niellucciu et le Sciaccarellu et une étude en Plaine orientale a été lancée. Le but est d'améliorer les vins de Corse en étudiant le comportement des cépages sur différents terroirs.

Le but est de faire le tour des vignobles de Balagne et de Plaine orientale pour réaliser cette cartographie, une sorte « d'échographie » des sous-sols sélectionnés chez chaque vigneron et cave coopérative partenaire en sondant la terre grâce à des impulsions électriques. Cette étude donnera des pistes pour optimiser l'emplacement des vignes.

Salon International de l'Agriculture 2015 :

73 médailles pour le concours des vins

33 médailles pour le concours des produits (bières, confitures, produits oléicoles et laitiers)

La Corse au salon de l'Agriculture : 92 médailles au concours général

Sous l'égide de la Collectivité Territoriale de Corse, plus de 100 producteurs sont installés sur l'espace corse au Salon International de l'Agriculture. Le secteur de l'agriculture en Corse représente de 3 à 3,5% du PIB de l'île, il doit pouvoir monter à 6 à 7% dans 10 ans avec le développement des productions agro-alimentaires et de l'agrotourisme.

L'excellence des producteurs et de leur agriculture engagée dans une démarche respectueuse de la qualité ont été, cette année encore, largement récompensées au Concours Général Agricole avec pas moins de 92 médailles remportées par la région, tous produits confondus.

Pour le concours des vins, la Corse s'est une nouvelle fois distinguée avec 73 médailles remportées au concours des Vins corses avec 29 Or, 26 Argent et 18 médailles de Bronze, 19 médailles remportées pour le concours des Produits avec 6 médailles d'Or, 8 médailles d'Argent et 5 médailles de Bronze dont 5 médailles pour les Produits oléicoles (3 d'Or et 2 d'Argent) , 11 médailles pour les Produits laitiers (3 Or, 4 Argent et 4 Bronze) et 3 médailles pour les Bières (2 Argent et 1 Bronze).

Sauvegarder la pêche artisanale tout en préservant les ressources halieutiques

Quelques chiffres :

92 % de la production aquacole à l'export national et à l'étranger

3 poissons d'élevage dotés du signe de qualité Label rouge (seuls en France)

Environ 7 % de la flotte insulaire (une quinzaine de navires) pratique désormais une activité de Pesca-Tourisme

L'Office de l'Environnement a été chargé en 2007 de la mise en œuvre, pour le compte de la Collectivité Territoriale de Corse, du PO FEP (Fonds Européen pour la Pêche). Ce fonds, doté de 2,8 M€ de crédits européens et de près de 4,2 M€ de crédits nationaux (ETAT et OEC), est destiné à accompagner dans le cadre de la politique commune des pêches, le développement des secteurs de la pêche professionnelle et des cultures marines. En 2014, des opérations d'intérêts communs ont été menées notamment dans le secteur de la pêche professionnelle afin de permettre aux entreprises de gérer au mieux la ressource halieutique, de se diversifier et de dégager éventuellement des compléments de revenus.

Ces actions répondent également à la volonté de l'Union Européenne de protéger l'environnement en encourageant la réduction de la pêche. C'est ainsi que le Comité Régional des Pêches Maritimes de Corse, l'Association Régionale des Femmes de Pêcheurs, la prud'homie d'Ajaccio, ont initié et conduit des projets collectifs structurants en ce sens comme :

- la réalisation d'un livre de recettes de cuisine des poissons oubliés ou habituellement délaissés par le consommateur ;
- la création d'un site Internet et d'une application « smart phone » dédiés à la pêche professionnelle en Corse, notamment à la pratique de l'activité de Pesca-Turisimu ;
- la réalisation d'une étude de faisabilité de création d'une réserve halieutique dans le golfe d'Ajaccio, au droit de la pointe de la Parata.



Valoriser les atouts de la Corse dans le cadre d'une politique de tourisme durable

Le budget 2015 a permis à l'Agence du Tourisme de la Corse de poursuivre les objectifs stratégiques tels que définis dans la feuille de route « Tourisme » :

- poursuivre la structuration de l'offre et renforcer la gouvernance territoriale mise en place autour des neufs territoires définis par la C.T.C. et organisés en pôles touristiques. Un budget significatif est consacré à la politique d'aide à la modernisation et au développement des structures d'accueil et d'hébergement ainsi qu'à l'élaboration de produits touristiques et de soutien à la structuration des filières ;
- rendre accessible la destination tout au long de l'année en organisant des actions de promotion et de communication incitant la création et le développement de lignes aériennes ;
- renforcer notre stratégie marketing au service de la notoriété de l'image et de la commercialisation de la destination ;
- rendre accessible le produit touristique grâce à l'outil internet et construire un outil de distribution propre à la Corse.

La Corse Destination Automne

Depuis la rentrée, l'Agence du Tourisme de la Corse a initié l'opération « la Corse Destination Automne ». Il s'agit d'une opération à destination du marché français et des marchés européens pour promouvoir la Corse en automne.

Le plan d'action dédié compte notamment :

- une campagne de communication on et off line autour de «vivez l'automne en Corse» ;
- près de 500 offres promotionnelles (en cette période) qui sont proposées sur le site visit-corsica.com, relooké aux couleurs de l'automne, relayées par des emailings, un vaste dispositif sur les réseaux sociaux et une présence dans la presse nationale et européenne ;
- des tarifs attractifs proposés par les compagnies de transport ;

- l'opération 'la Corse vous invite' qui a accueilli en Corse sur 3 jours et sur 3 territoires, des professionnels du tourisme (Tour-Opérateurs, Agents de Voyages, Comités d'Entreprise et acheteurs Tourisme d'Affaires) et journalistes afin de rencontrer l'offre insulaire et démontrer l'attractivité de la destination en automne.

Avec plus de 500 offres de séjour mises en ligne par l'ATC cet automne, le pari de l'après-saison a été tenu.

CAPNAUTIC 2 : le plan régional en faveur du nautisme et de la plaisance

Le nautisme et la plaisance apparaissent comme essentiels pour le développement socio-économique de la Corse. Ces deux activités recouvrent une source importante de production de richesses et d'emplois pour notre région.

Ce constat est valable pour les résidents de Corse comme pour ses visiteurs. En effet, chaque année l'île accueille plus de 3 millions de touristes, la moitié de ce flux étant concentré sur la saison estivale. L'attractivité liée à l'offre balnéaire insulaire et plus généralement à la mer, représente au moins la moitié du flux touristique global et permet de mettre en lumière une réalité évidente, qui se décline au travers d'activités, d'emplois et de métiers directement et indirectement concernés par le nautisme.

C'est dans ce cadre qu'en 2005, l'assemblée de Corse s'est prononcée en faveur de l'accompagnement de cette filière en adoptant le « Plan Stratégique en faveur du Nautisme en Corse », puis, le 12 novembre 2009, en créant le Pôle d'excellence Nautisme et Plaisance CAPNAUTIC par délibération n°09/237AC.

Le développement économique de la filière passe par une mise en relation des différents acteurs de ce développement : les ports, les entreprises, les établissements publics et les associations gérant les activités liées à la mer.

Eco-taxe sur les campings cars : 30 mesures pour structurer le tourisme en Corse

Renforcement des liaisons aériennes, construction de golfs et modernisation des stations de ski: la Corse veut structurer son industrie touristique pour attirer une clientèle toute l'année, notamment venant d'Europe du Nord, et non plus seulement en été.

Cheville ouvrière de ce projet destiné à doper le premier secteur économique insulaire, l'Agence du Tourisme de la Corse (ATC) a présenté aux professionnels du secteur un livre blanc exposant trente mesures destinées à moderniser et structurer l'industrie touristique d'ici 2020.

Le renforcement du transport aérien, qui a connu une forte expansion cette année au détriment du maritime, est la pierre angulaire du projet.

Au vu de l'allongement de la saison touristique il s'agit notamment de gagner des parts de marché en Grande-Bretagne et en Scandinavie.

Il convient aussi de permettre à la compagnie régionale Air Corsica, dont la première mission est le service public entre l'île et le continent, de pouvoir opérer sur des destinations européennes, ce que la compagnie fait déjà ponctuellement depuis deux ans.

Pour y parvenir, la Corse devra toutefois obtenir une dérogation des instances européennes de Bruxelles pour pouvoir acheter des sièges hors saison touristique sans que cela constitue une distorsion de concurrence.

En raison de l'important enneigement des montagnes de l'intérieur de l'île en hiver, le livre blanc prévoit aussi l'extension et la modernisation des deux stations de ski fonctionnant en Corse-du-Sud et en Haute-Corse et notamment la réouverture de celle d'Asco.

Dans le domaine environnemental, enfin, le livre blanc prévoit l'instauration du paiement d'un droit d'emprunter les itinéraires pédestres les plus fréquentés et parfois passablement endommagés par la sur-fréquentation.

Il s'agit notamment du GR 20 (chemin de grande randonnée) qui permet en deux semaines de traverser l'île du Nord au Sud par ses plus hauts sommets. Réputé pour être le plus difficile d'Europe, le GR 20 est fréquenté chaque année par des dizaines de milliers de marcheurs du monde entier.

L'activité regroupe près de 400 entreprises pour un chiffre d'affaire évalué à 2,5 milliards d'euros faisant de la Corse, la première région de France en part d'emploi touristique selon l'INSEE en 2014. Elle compte 4 000 emplois permanents (hors aérien et maritime) et plus de 20 000 emplois saisonniers sans compter les effets induits du tourisme sur tous les secteurs d'activités. Après la structuration de la profession, la mise en œuvre de du réseau d'informations, le Livre Blanc dresse une série de propositions pour amplifier le développement économique et implanter durablement la Corse comme une destination phare.

Made in Corse : un nouvel label pour booster les produits artisanaux

La CTC lance un nouveau label pour ses produits artisanaux. Corsica made doit développer la notoriété de la Corse et promouvoir l'exportation des produits régionaux. En 2013, les exportations des produits insulaires représentaient 55 M€.

Corsica Made est le résultat d'un processus engagé en 2011 répondant à la nécessité de concevoir un outil permettant d'identifier clairement les produits et savoir-faire insulaires de haute qualité. L'idée étant de valoriser l'image de la Corse pour mieux la positionner sur des marchés hyperconcurrentiels et lutter contre certaines formes de contrefaçon. Les services de l'ADEC et de l'ATC se sont donc mis au travail. La première ayant été chargée de conduire une étude de faisabilité pour la création d'une marque territoriale, tandis que la seconde commençait à expérimenter le concept « Corsica Made » en faisant valoir, au-delà des rivages insulaires, une autre idée de la destination Corse.

Une marque a vocation à intégrer les dimensions économiques, touristiques, culturelles et institutionnelles pour permettre de développer la notoriété de la Corse au niveau national et international. Le but étant de conquérir de nouveaux marchés, par la protection et la valorisation de nos produits et nos savoir-faire.

Faciliter la prise en compte du développement durable par les collectivités

Quelques chiffres 2014 :

67 : Nombre d'actions initialement programmées

22 : Nombre d'actions achevées

23 : Nombre d'actions en cours de réalisation

Les Agendas 21 micro régionaux

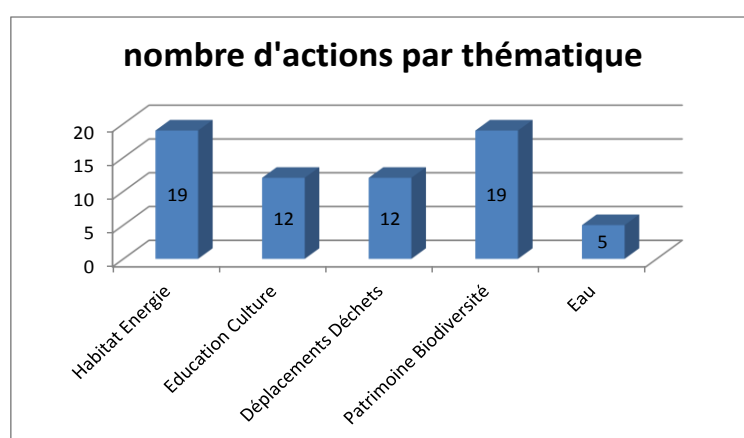
En 2014 l'OEC dispose du recul nécessaire pour produire des résultats quantitatifs au niveau de la mise en œuvre des 4 plans d'actions des Agendas 21 micro régionaux (Balagne, Bonifacio, Centre Corse, Fium'orbu) :

- 12 actions initiales programmées sur Bonifacio : 5 réalisées (entre 2012 et 2013), 7 en cours de réalisation, des actions reconduites et de nouvelles actions générées ;
- 21 actions initiales programmées en Balagne 17 réalisées (entre 2012 et 2013), 4 en cours de réalisation, des actions reconduites et de nouvelles actions générées ;
- 35 actions programmées sur le territoire du Centre Corse entre 2014 et 2018, dont 16 en 2014 : 6 actions en cours de réalisation et de nouvelles actions générées ;
- 39 opérations programmées au niveau de la plaine orientale sur la même période, dont 18 en 2014 : 6 actions en cours de réalisation et de nouvelles actions générées.

Sur un plan qualitatif, les premiers enseignements de cette programmation ont montré que :

- l'ensemble des actions sont transposables et reproductibles sur d'autres territoires intercommunaux insulaires ;
- des actions adossées à une démarche régionale viennent renforcer la cohérence territoriale (exemple : études sur la précarité énergétique) ;
- des problématiques exprimées au niveau local relèvent également de la même problématique au niveau de l'échelle régionale (gestion des déchets, eau...).

Par ailleurs, les programmes d'actions déployés sur les différents territoires autour de 7 thématiques communes- énergie/habitat, déchets, éducation/culture/société, patrimoine, biodiversité, eau- répondent bien aux priorités du PADDUC notamment la thématique suivante : *'Evaluer et diminuer les facteurs de dépendance vis-à-vis de l'extérieur du territoire insulaire » ; « mettre les ressources culturelles, identitaires et patrimoniales au service du projet de développement » ; « développement économique : emploi, formation, recherche et développement (BTP, tourisme) » ; «Gérer les ressources naturelles du territoire ».*



Quelques chiffres 2014 :

180 : Agents sensibilisés à la démarche environnementale

20 : Actions réalisées et 27 actions en cours dans le cadre du Management environnemental de l'OEC sur des domaines variés : achats responsables, communication SME, amélioration continue, veille réglementaire, gestion documentaire

Convention d'objectifs et de moyens 2012/2015 CNFPT/OEC

Son objectif est de développer conjointement une offre de services en matière de Développement Durable, destinée aux collectivités et établissements publics territoriaux et répondant aux orientations de la CTC et du CNFPT, à travers :

- l'intervention des agents de l'OEC dans des actions de formation et de sensibilisation pouvant être mises en œuvre par le CNFPT ;
- la formation des personnels de l'OEC, qui pourront accéder directement à l'offre de formation générale du CNFPT.

Le bilan de la convention est globalement satisfaisant en 2014. Cette « convention pilote » dans le fonctionnement du CNFPT à l'échelle nationale a connu un essaimage dans deux régions : Midi-Pyrénées, Nord Pas de Calais.

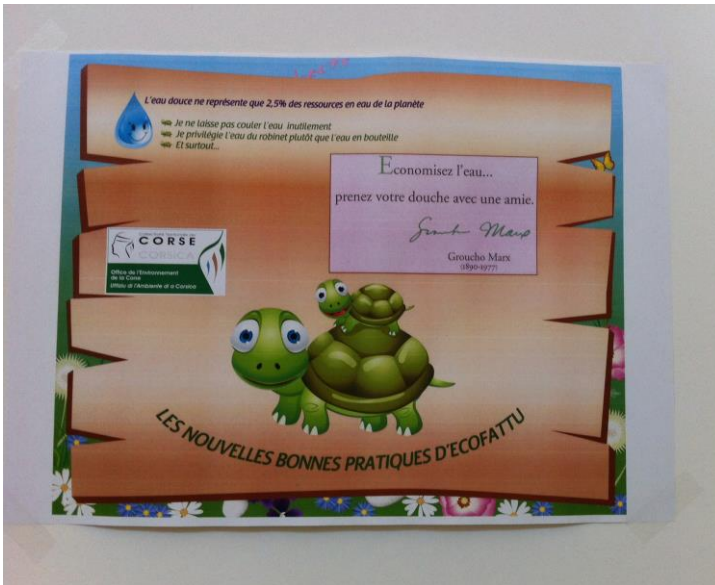
Comme pour 2013, les retours du public ont été positifs, notamment au niveau du pragmatisme des interventions de l'OEC ; ce public a été moins nombreux, ce qui reflète une tendance plus générale : le fléchissement du nombre d'inscriptions à l'ensemble des formations dispensées par le CNFPT en 2014.

Aussi, le CNFPT et l'OEC souhaitent en 2015 pouvoir renforcer l'animation des publics, aussi bien élus qu'agents, et leur sensibilisation à l'intérêt de suivre des formations.

Le Management Environnemental

L'année 2014 a été une année de clôture et de transition :

- la clôture de l'accompagnement par un consultant dans la perspective de la mise en place d'un SME de type ISO 14001 ;
- le lancement en novembre 2014 de l'Agenda 21 Territorial qui a permis d'élargir la démarche éco-responsable initiée par l'OEC à l'ensemble des services de la CTC, des offices et des agences avec un état des lieux de toutes les démarches ou actions environnementales entreprises en interne par les services des différentes structures, puis, sur la méthode à harmoniser entre les structures et la mise en œuvre d'un management environnemental régional.



PARTIE II

UNE REGION ECO RESPONSABLE

PARTIE II. UNE REGION ECO RESPONSABLE

1. L'évolution des valeurs et des comportements individuels et collectifs

Favoriser l'épanouissement des agents en répondant au mieux aux besoins en compétences de l'Institution

Le nombre d'agents de l'administration territoriale a notablement évolué au fil des ans, en fonction des lois de décentralisation successives et de l'accroissement des domaines de compétences dévolus à la Collectivité Territoriale alors que les contraintes financières sont de plus en plus prégnantes. C'est dans un contexte économique et financier difficile que la CTC doit faire face à une équation économique redoutable : fournir un meilleur service public avec des ressources en constante réduction.

C'est pourquoi il est d'autant plus nécessaire d'appliquer le développement durable dans l'organisation et le fonctionnement de l'Institution, ce qui implique de mettre ces valeurs au cœur de la gestion des ressources humaines mais également de les transmettre aux agents pour que, dans leur comportement quotidien professionnel, ils concourent au développement durable de la région et qu'ils soient les premiers ambassadeurs de l'éco-citoyenneté.

La traduction actuelle de ces principes dans la gestion des ressources humaines s'illustre de plusieurs manières.

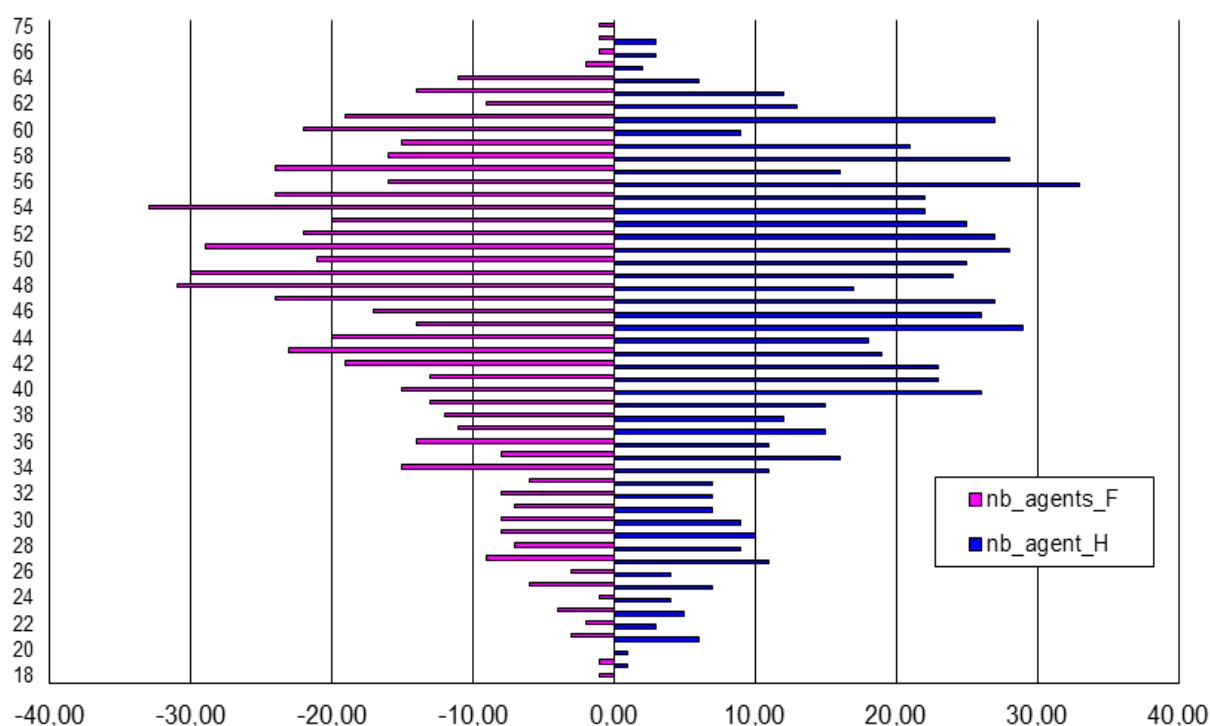
La DRH au service du personnel

La Direction des Ressources Humaines met en œuvre toute une série d'actions en faveur des agents :

- une offre de formation adaptée comprenant des stages régionaux, interrégionaux et nationaux dans de nombreux domaines de compétences ;
- une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) ayant pour objectifs de clarifier l'organisation de la CTC (fiches de directions/fiches de services), de disposer de l'ensemble des fiches de poste des agents de la Collectivité, de créer un Répertoire des métiers propre à la Collectivité ;
- l'entretien professionnel, dont la procédure est dématérialisée, qui doit apprécier la valeur professionnelle des fonctionnaires pour l'avancement d'échelon, l'avancement de grade ou la promotion interne. La production actualisée est obligatoire pour la fiche de poste lors de l'entretien professionnel ce qui va permettre à l'évaluateur de disposer des informations nécessaires pour mener l'évaluation de l'agent.

Le projet des ressources humaines a pour objectifs de clarifier l'organisation de la CTC en établissant pour chaque direction, un projet avec ses missions détaillées, de permettre aux encadrants d'évaluer leurs agents et de déboucher enfin sur un véritable répertoire des métiers.

Pyramide des âges effectif CTC 2014



Une politique en faveur des agents

Le 31 août 2012, la Direction générale des collectivités locales a publié, comme prévu par le décret du 8 novembre 2011, la liste des contrats de mutuelles – santé et prévoyance – labellisés, pouvant dès lors bénéficier d’une participation financière de la part de l’employeur territorial.

Cette liste constitue la dernière pierre à l’édifice juridique dont la construction avait commencé en 2007. Elle met fin à une injustice entre les secteurs privé et public, les agents territoriaux ne pouvant, jusque-là, profiter d’une aide pécuniaire de la collectivité pour leurs contrats de mutuelle.

Les collectivités peuvent à présent faire leur choix : labellisation ou convention de participation. Les DRH commencent les consultations afin de proposer une solution aux agents pour l’année 2013. Dans le même temps, les centres de gestion mettent en avant leur expérience de la gestion ‘ressources humaines’ mutualisée pour offrir aux collectivités de leur territoire la réponse la plus avantageuse pour tous, employeurs et agents.

La Collectivité Territoriale de Corse devra en 2016 mettre en œuvre cette protection sociale complémentaire auprès de ses agents.

Une démarche d’évaluation de la prévention des risques professionnels

L’autorité territoriale est chargée de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous son autorité. Un règlement intérieur a été adopté en la matière.

Sur le site Intranet de la Collectivité, on retrouve des registres permettant d’évaluer la prévention des risques professionnels :

- **Collectes de sang organisées par l'établissement français du sang**



EFSE
ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG
COLLECTES CORSE SUO
FÉVRIER 2015

DON DE SANG

JEUDI	05	EPF Telecom, bus Air Mail, Ranches, devant le bar l'Etalon	09:30 12:30
VENDREDI	06	EDF Vascio, dans la cour intérieure	09 10h
VENDREDI	06	Rue de Candia, bus entre Camérou drive et L'océan	11:30 14:30
LUNDI	09	Corse composite aérospatiale, bus sur le parking	10:30 12h
LUNDI	09	Crédit Agricole Corse, bus Air Haplovia 18	13:30 15:30
MARDI	10	Lyette Agricole de Sartène, bus devant l'administration	09:30 11:30
MARDI	10	Propiano, Centre Commercial Santa Giulia	13:30 15:30
MERCREDI	11	EPS, Dans les locaux de l'EPS, hôpital de la Mairie	0h 15:30
JEUDI	12	Quartier St Jean, Air Mail Monaco, der le C des F Publiques	12h 12:30
JEUDI	12	Quartier Bette, bus dans la cour	14:30 17:30
VENDREDI	13	Grand Casino Mottavia, bus sur le parking du C C	0h 15:30
JEUDI	19	Diamant, Air de Paris, bus devant le parlement Dugues	10h 15:30
VENDREDI	20	EPS, Dans les locaux de l'EPS, hôpital de la Mairie	0h 15:30
LUNDI	23	EPS, Dans les locaux de l'EPS, hôpital de la Mairie	0h 15:30
VENDREDI	27	EPS, Dans les locaux de l'EPS, hôpital de la Mairie	0h 15:30

Pour tous renseignements supplémentaires : 04 95 29 00 59
www.dondusang.net

Merci de vous munir d'une pièce d'identité

COMMENT SE PASSE UN DON ?

De votre arrivée à votre départ, un don de sang dure environ 45 minutes :

- 1 L'EFS vous accueille
- 2 Vous êtes reçue par un médecin pour un entretien confidentiel qui permet de vérifier votre aptitude au don.
- 3 Votre sang est prélevé par un(e) infirmier(e) avec du matériel stérile et à usage unique. Le prélèvement dure entre 5 et 10 minutes.
- 4 Un temps de repos de 10 à 20 minutes est demandé après le don au cours duquel une collation vous est offerte.

POUR OFFRIR SON SANG, IL FAUT :

- ☒ Être âgé de 18 à 70 ans
- ☒ Répondre aux conditions d'aptitude au don
- ☒ Peser au moins 50kg
- ☒ Se munir d'une pièce d'identité
- ☒ Ne pas venir à jeun

- **Information relative au virus EBOLA**

MALADIE À VIRUS EBOLA

VOUS REVEZ D'AFRIQUE DE L'OUEST

GUINÉE CONAKRY, SIERRA LEONE, LIBERIA

→ depuis moins de **21 JOURS**

ET

→ vous avez de la **FIÈVRE** (supérieure ou égale à 38°C)

→ **SIGNEZ VOUS IMMÉDIATEMENT**

ET ÉVITEZ TOUT CONTACT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de la Santé
Direction Générale de Santé
Unité de veille et de réponse aux maladies infectieuses

- **Bus du glaucome à Ajaccio**

LE BUS DU GLAUCOME A AJACCIO
DU 24 AU 28 NOVEMBRE 2014
BOULEVARD PASCAL ROSSINI



Le Glaucome : première cause de cécité absolue en France
 La ville d'AJACCIO en partenariat avec Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels et l'Agence Nationale de santé vous propose un **dépistage gratuit et indolore** dans un cabinet ophtalmologique mobile.

Ce dépistage dure une dizaine de minutes et concerne toutes les personnes à partir de 40 ans.

Horaires : lundi : 14h-18h // mardi à jeudi 9h-13h et 14h-18h // vendredi : 9h-12h

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS // 0 811 703 300 (touche n°3)
 prix d'un appel local.



Plus d'informations sur le site de la ville d'Ajaccio.

La nouvelle convention relative au fonctionnement du Comité des Œuvres Sociales, Sportives et Culturelles de la Région de Corse (COSSCRC)

Par délibération n° 12/009 AC de l'Assemblée de Corse du 26 janvier 2012, l'Assemblée de Corse adoptait la convention d'objectifs et de moyens entre le Comité des Œuvres Sociales, Sportives et Culturelles de la Région Corse et la Collectivité Territoriale de Corse relative aux modalités de fonctionnement dudit Comité.

Le terme arrivant à échéance, la signature d'une nouvelle convention consentie pour une durée de trois ans s'est imposée. Le Comité des Œuvres Sociales, Sportives et Culturelles de la Région de Corse a pour but de développer les contacts au sein du personnel de la Collectivité Territoriale de Corse, d'organiser des manifestations à caractère social et culturel et d'apporter son concours moral et financier aux agents.

Ce comité compte d'année en année un nombre de plus en plus important d'adhérents en 2010 on comptait 907 membres, en 2011 : 1 005, en 2012 : 1 097 et en 2013 : 1 140 et pour l'année 2014, une sensible augmentation est à noter puisque le nombre d'adhérents s'élève à 1 203.

L'action sociale se décline en plusieurs points :

- la rentrée scolaire du CP aux études supérieures,
- les frais de garde, de crèche ou de garderie ;
- les frais inhérents aux centres aérés, aux classes environnement, aux voyages linguistiques ;
- les déplacements des enfants dans le cadre scolaire ou sportif ;
- les secours exceptionnels.

Le comité apporte sa participation financière pour :

- les activités sportives et culturelles des agents ;
- les loisirs et les voyages ;
- les sports de nature.

Il participe aux différents événements de la vie des agents. Une distribution de chèques «Cadhoc» est effectuée pour le Noël des adultes et le «Noël des enfants» (à tous les enfants des agents de la Collectivité Territoriale de Corse adhérents ou non).

Une distribution de «chèques vacances», de «chèques lire» et de «bons de naissance» est organisée à l'occasion :

- du départ à la retraite ;
- de l'aide à l'installation ;
- de l'aide à l'installation « Etudiant » ;
- de l'aide au mariage ;
- de l'aide à la naissance ;
- des médailles du travail ;
- du bac avec mention.

Promouvoir un fonctionnement basé sur le projet Eco-Management

Rappelons que le projet Eco-Management comprend quelques pistes d'actions déjà expérimentées au sein de la CTC, de ses offices et de ses agences comme la récupération des piles et des toners pour imprimantes, le ramassage des déchets papier par la CAPA et les sociétés de nettoyage (clause mentionnée dans les marchés publics passés avec ces sociétés), l'utilisation de produits d'entretien respectueux de l'environnement, l'impression de documents de messages incitant à la réduction de l'utilisation de papiers, l'impression recto verso et l'utilisation de mails pour communiquer, la réception des fax par mail, la pratique de l'achat éco-responsable (papier recyclé ou encore photocopieurs répondant à des normes écologiques par exemple) qui sont des démarches s'inscrivant dans une politique environnementale.

La collecte et la valorisation des déchets équipements électriques et électroniques (D.E.E.E) et des consommables informatiques et bureautiques ont été organisées au sein de l'institution. Une procédure de mise à la réforme de tout équipement électrique, électromécanique et informatique (écran, imprimante, unité centrale, téléphones mobiles, téléphones fixes, imprimantes, serveurs, équipement réseau, onduleurs, piles, batteries, baie et armoire de brassage, PABX, bandes magnétiques, CD-Rom, DVD) a été instaurée. Une société en charge du retraitement des matériels électrique et électronique intervient sur site et procède à la destruction ou la revalorisation des matériels réformés.

En 2015, la CTC poursuit les opérations liées à :

- la réalisation du projet de télé-présence ;
- la modernisation de l'hémicycle et les salles de réunions périphériques ;
- la mise en œuvre d'un espace documentaire sécurisé pour les instances délibérantes des offices et agences ;
- la mise en œuvre d'un système de gestion de la dématérialisation des sessions pour les membres élus et siégeant dans les bureaux et/ou conseils d'administration des agences et offices, leur permettra d'accéder à tous les documents nécessaires en séance (rapports, délibérations, archivage intégral des séances, recherche documentaire) ce qui limitera ainsi les envois papiers ;
- l'étude et la mise en œuvre du déploiement des services en lignes sécurisés par le biais d'un « portail citoyen », l'objectif étant de simplifier les relations CTC/citoyens par la mise en place d'un point de contact unique (ex : demande en ligne d'une subvention et suivi de l'état d'avancement de la demande) ;
- la mise en œuvre d'un affichage dynamique : équipement d'affichage contrôlable à distance permettant d'afficher de manière dynamique des informations destinées au public sur des écrans haute définition disposés à des emplacements stratégiques au sein des locaux ;
- la mise en œuvre des projets de déploiement d'un système de contrôle d'accès et d'un système de vidéo-surveillance pour les bâtiments de la CTC ;
- l'extension des zones de couverture par les caméras d'informations routières ;
- la poursuite de l'opération d'interconnexion des EPLE afin d'offrir aux TOS les services intranet de la CTC ;
- la poursuite de l'uniformisation des gestions financières entre la CTC, les offices et les agences ;
- le renouvellement des outils de Sécurité des Systèmes d'Information devenus obsolètes.../...

Mise en place de la « FULL DEMAT »

La dématérialisation des processus est l'occasion pour les collectivités de remettre à plat leur organisation et de dégager des marges de manœuvre parfois substantielles. D'ailleurs la DGFIP et la DGCL incitent les collectivités à dématérialiser leurs échanges avec elles depuis de nombreuses années. Le passage à la « full démat », c'est à dire à la dématérialisation des bordereaux et les pièces justificatives, l'utilisation de la signature et de l'archivage électronique, a été opérationnelle en octobre 2015.

Le Fin'Club créé cette année, aide aux services dans le domaine financier (expertise de la direction des finances avec son rôle de conseil, uniformisation des procédures, réponses aux difficultés rencontrées par les utilisateurs) a servi de support à la mise en place de la « full démat ».

Cette procédure a demandé certes beaucoup d'investissements et de bouleversements organisationnels mais représente une avancée non négligeable pour le développement durable !

Le télé-recours

La CTC a mis en œuvre à partir de juin 2015 une procédure de télé-recours. Il s'agit d'une application informatique permettant la gestion des contentieux notamment avec le tribunal administratif de Bastia. Cette procédure permet de gérer la communication dématérialisée des requêtes, des mémoires et des actes de procédure entre les juridictions administratives et les parties. Le dispositif est accessible à tous les avocats et à toutes les administrations pour l'ensemble des contentieux, quel que soit leur objet et le type de procédure. Pour info, le site d'information www.telerecours.fr rassemble toutes les informations utiles aux avocats et aux administrations au sujet de télé-recours.

L'Agenda Corse 21/Corsica Vint'Unu

Le lancement de la seconde phase de l'Agenda 21 Territorial a eu lieu en novembre 2014 à l'Assemblée de Corse en présence des partenaires régionaux de la CTC, institutionnels et privés. Le Président de l'OEC et le Président de l'Exécutif ont exposé aux 130 participants les enjeux de la démarche et la méthode d'élaboration de Corsica 21.

Cette méthode pragmatique a pu être illustrée par les retours d'expérience d'élus ayant participé à la première phase de la mise en œuvre comme le Maire de Bonifacio, le Président de la Communauté de Communes du Centre Corse, le Maire de Lama ou bien l'adjointe au Maire de Ghisonaccia.

Les partenaires régionaux de la CTC ont pu prendre connaissance du dispositif expérimental déployé, des premiers résultats et du travail à réaliser en 2015. Il a été question de structurer l'Agenda 21 régional sur la base de ce bilan et de capitaliser la mise en œuvre de l'expérimentation de départ autour de quatre principaux axes de travail :

- l'évaluation partagée du dispositif engagé sur 2011/2013 et la détermination du niveau d'implication régional des acteurs publics et privés ;
- l'expérimentation de l'éco socio-conditionnalité des aides ;
- la sensibilisation des services de la CTC, des offices et des agences au Management Environnemental ;
- le bilan et les propositions pour une stratégie régionale.

Roulez un peu plus vert

A l'exception des véhicules dont la puissance fiscale est comprise entre 7 et 9 CV, le parc automobile de la CTC répond aux exigences de la catégorie A ou B de l'étiquetage énergétique ou équivalent, suivant :

- Classe A (émissions inférieures ou égales à 100 g/km) ou
- Classe B (émissions de 101 à 120 g/km).

et sont conformes aux conditions d'application de la norme Euro 6 ou équivalent :

Oxydes d'azote (NOx) :	80 g/km
Monoxyde de carbone (CO) :	500 g/km
Hydrocarbures (HC) :	----
Hydrocarbures non méthaniques (HCNM) :	----
HC + NOX :	170 g/km
Particules (PM) :	5 g/km
Particules (PN) (#/km) :	6x10

2. Le patrimoine bâti régional : relever le défi du développement durable

La stratégie est mise en œuvre dans le cadre des opérations de maintenance vise à diminuer l'empreinte écologique des bâtiments principaux. Elle comprend l'amélioration continue du système de gestion centralisée des installations thermiques notamment avec pour objectif de faire diminuer la consommation d'énergie liée aux impératifs de confort thermique ainsi que l'amélioration des performances de l'éclairage général (choix de typologie économique, détecteurs de présence...) de manière à minimiser la productions de déchets et rationaliser à la fois les dépenses liées aux actions curatives et la consommation générale induite par les modalités de fonctionnement.

D'autre part et dans le même cadre, un programme de visites préventives en circuit continu effectué sur l'ensemble des sites de la région contribue à accroître et à optimiser la qualité d'usage ressentie par les agents.

3. Vers une politique de communication responsable

La communication fait partie intégrante d'une démarche réussie de développement durable, via des opérations de communication, de sensibilisation et de démarches participatives. Dans ce cadre, la CTC organise des manifestations, rencontres, assises et salons d'envergure comme le Salon International de l'Agriculture, le Salon du Livre, le Salon Nautique, le Salon du Patrimoine ou encore des campagnes d'information et de sensibilisation sur la langue Corse.

Le Musée de la Corse prend le nom de Musée de la Corse - Jean-Charles Colonna

Les élus de l'Assemblée de Corse ont approuvé la proposition relative à la nouvelle dénomination du Musée de la Corse, désormais Musée de la Corse - Jean-Charles Colonna - en hommage au docteur Jean-Charles Colonna, ancien vice-président de l'Assemblée de Corse et ancien président de la Commission de la culture, de l'éducation, de la formation et de l'audiovisuel qui a porté le projet de musée jusqu'à la création en 1987 d'un syndicat mixte visant à étudier la faisabilité de ce musée ethnographique. En jetant ainsi les bases du programme muséographique de ce qui deviendra, le 19 juillet 1989 devant l'Assemblée de Corse, « le Musée de la Corse ».

Le relooking du site internet et l'application de la CTC sur iPhone et iPad

Le site internet de la collectivité a été réorganisé pour une navigation plus ergonomique et pratique.

La collectivité propose désormais une nouvelle version de son application, gratuite et téléchargeable sur iPhone et iPad permettant aux utilisateurs d'être informés en direct des dernières actualités : infos routes, manifestations, agenda politique...



4. Le fondement d'une gouvernance concertée

La gouvernance est une démarche qui implique de façon responsable les acteurs ou les populations concernées par les politiques et leurs plans d'actions. L'objectif est d'aboutir à des décisions acceptables par la majorité, dans la mesure du possible, et qui vont dans le sens du bien commun. La gouvernance (participative) est d'ailleurs souvent présentée comme le 4e pilier du développement durable.

Pour les collectivités territoriales, elle implique les citoyens, les élus, les acteurs de la sphère socio-économique et ceux de la sphère politico-administrative.

Elle se déroule en trois phases :

- L'**information**, qui doit être compréhensible et accessible au plus grand nombre
- La **consultation**, qui consiste à recueillir les avis
- La **concertation**, qui permet d'améliorer et d'enrichir le projet

La démocratie participative est complémentaire de la démocratie représentative. Elle favorise l'apport citoyen de chacun à la vie de la cité.

L'adoption de la charte de bonne conduite visant à exclure les armes dans les lieux publics, manifestations et lieux festifs

La délibération de l'Assemblée de Corse en date du 23 mars 2012 portant approbation de la politique régionale de prévention et de lutte contre les violences énonçait, dans son point 3, la nécessité de création des conditions d'une réussite durable facilitant la mobilisation collective.

Dans cet esprit, le rapport ciblait, entre autres, le problème de la détention et de la circulation des armes, notamment parmi les jeunes, et préconisait de mettre en œuvre, dans un premier temps, différentes actions notamment :



- Une campagne de sensibilisation sur ces questions auprès des milieux scolaire et étudiant, visant à déconsidérer le port des armes à feu (réalisé en 2014, sous la forme d'un concours, en partenariat avec le Rectorat d'Académie) ;
- La mise en œuvre d'une charte de bonne conduite visant à exclure les armes dans les lieux publics, manifestations et lieux festifs qui a été adoptée en février 2015.

Le bilan des rencontres de la Commission « Violences »

Comme elle s'y était engagée, la Commission « Violences » de l'Assemblée de Corse a convié, le 14 janvier 2015, ses partenaires ainsi que des représentants des lycées insulaires, à une journée de restitution des travaux qu'elle a menés en direction de la jeunesse.

Le Président de l'Assemblée de Corse a présenté le bilan des rencontres organisées entre les élus et des lycéens (9 réunions ont eu lieu, regroupant au total près de 600 élèves), et l'ensemble du travail réalisé par la Commission « Violences » en direction de la jeunesse insulaire.

Cette séance plénière a permis aux jeunes d'échanger, sans fard, face aux plus hauts représentants des élus et de l'État dans l'île, pour évoquer l'actualité, mais également les différentes formes de violence auxquelles ils sont au quotidien confrontés. Par la suite, les élèves du lycée Jules Antonini ont présenté un film qu'ils ont réalisé à l'occasion du concours « Porter une arme, t'en penses quoi ? », organisé par la CTC et le Rectorat. Enfin, une pièce de théâtre, suivie de mises en situation interactives, a permis aux lycéens de mettre des mots sur ces violences « ordinaires » qui existent au sein des établissements scolaires de l'île.

Le projet de réforme de l'organisation territoriale de la Corse adopté par l'Assemblée de Corse en décembre 2014

L'Assemblée de Corse travaille à l'amélioration et la modernisation du cadre institutionnel de la Corse. Le Président du Conseil Exécutif a, dans cette perspective, souhaité la création d'une commission des compétences législatives et réglementaires, en la dotant des moyens nécessaires à sa tâche. L'Assemblée de Corse a ainsi débattu les 26 et 27 septembre 2013 des institutions particulières applicables à la Corse, sur la base du rapport élaboré par la commission des compétences législatives et réglementaires après plus de deux ans de travaux.

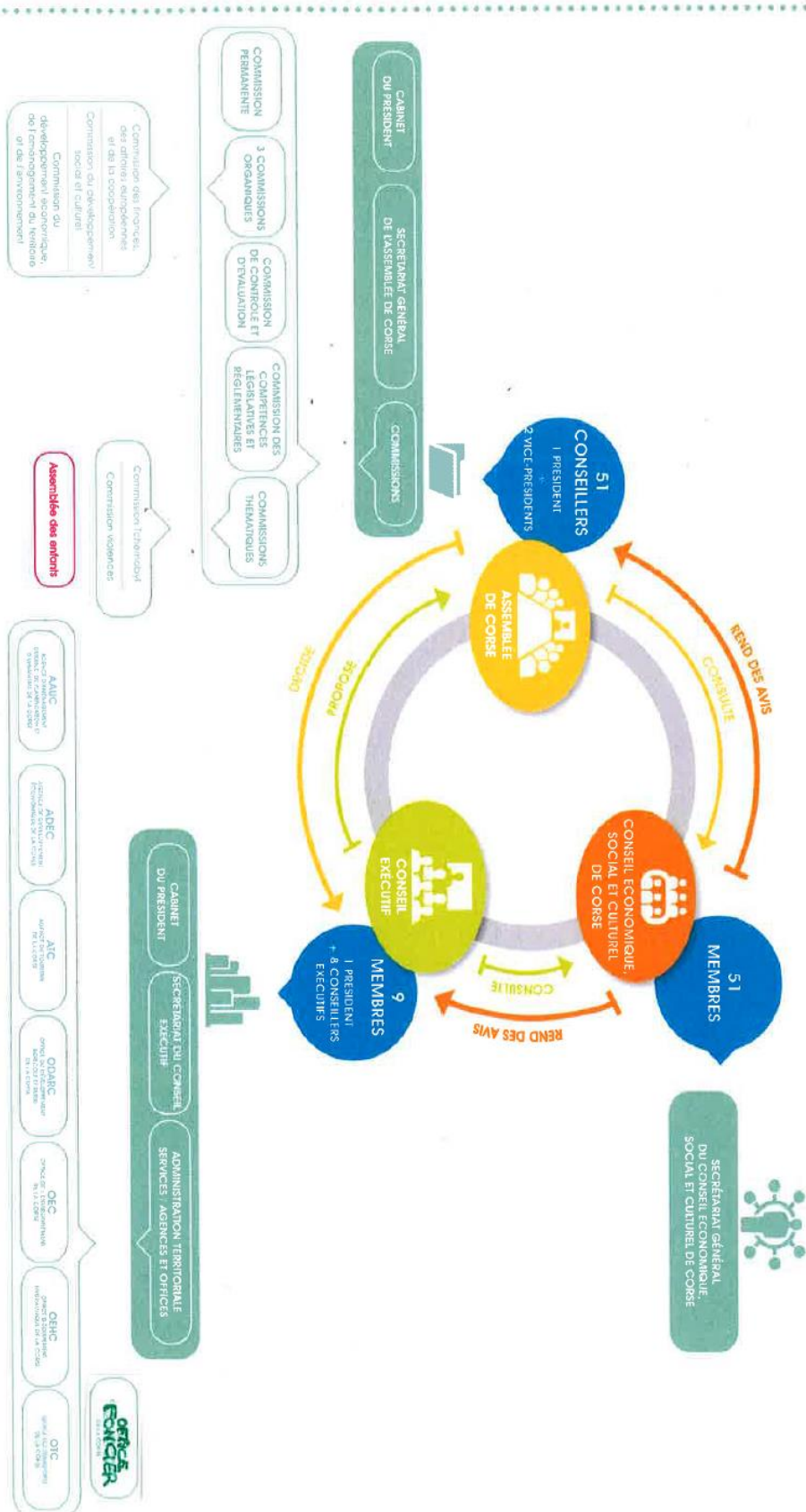
Elle a adopté une délibération assortie d'un rapport en trois volets :

- le premier traite de la place de la Corse dans la Constitution ;
- le second aborde la question de l'organisation territoriale de la Corse ;
- le troisième comporte des propositions d'amélioration immédiate de la gouvernance territoriale.

S'agissant du second volet, l'Assemblée de Corse, après une analyse de l'organisation territoriale actuelle et une première approche de la problématique de son évolution, a décidé d'approfondir la réflexion dans le cadre d'une large concertation. Elle a mis en place, à cet effet, un comité stratégique comprenant des élus corses.

Le comité stratégique a eu pour mission de vérifier s'il était possible de s'accorder sur le principe et le niveau d'une réforme de l'organisation territoriale de la Corse, puis de faire connaître ses préférences sur le contenu, les modalités et le calendrier de mise en œuvre de cette réforme.

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE CORSE



Ces travaux ont permis de déboucher sur une proposition de réforme audacieuse et cohérente, pour une organisation institutionnelle de la Corse adaptée au siècle nouveau. C'est le fruit d'un travail très collégial des élus et de l'administration. Cette réforme devrait permettre de mettre en place une collectivité nouvelle qui constituera une force de frappe efficace de l'action publique dans notre île.

Un amendement de la loi NOTRe a prévu la création au 1er janvier 2018 d'une collectivité unique, née de la fusion de l'actuelle Collectivité Territoriale et des deux Conseils Départementaux. Il a fixé des élections régionales anticipées au mois de décembre 2017.

Cette nouvelle institution disposerait de 63 membres élus, des compétences élargies en matière de fiscalité et d'adaptation législative et, surtout, s'accompagnerait de la création d'un établissement public territorial appelé «chambre des territoires», siégeant à Bastia et composé d'une trentaine de membres, pour moitié issus de la collectivité unique et pour moitié d'élus au sein des intercommunalités. Sa mission serait de décliner au plus près du terrain les décisions et les crédits décidés par la collectivité unique à Ajaccio.

Le mode de scrutin est inchangé, sauf que 5% des suffrages suffisent pour participer à la répartition des sièges, et que la prime majoritaire est réduite de 9 à 4 sièges. Le conseil exécutif est étoffé à 11 membres et les pouvoirs du Président de l'Assemblée sont renforcés.

L'Assemblée de Corse demande à Paris l'ouverture d'un «dialogue démocratique»

L'Assemblée de Corse a demandé l'ouverture d'un dialogue démocratique pour pouvoir mettre en œuvre les réformes votées par les élus insulaires et envisager une amnistie pour les prisonniers. En effet, un texte a été voté par la majorité des élus à ce sujet.

Dans cette déclaration solennelle, outre la mise en œuvre du rapprochement des détenus et la question de l'amnistie, il est aussi fait mention de la fiscalité, la protection de la terre, la lutte contre la spéculation, la défense et la promotion de la langue corse et la reconnaissance des spécificités de la Corse, fondées sur son identité.

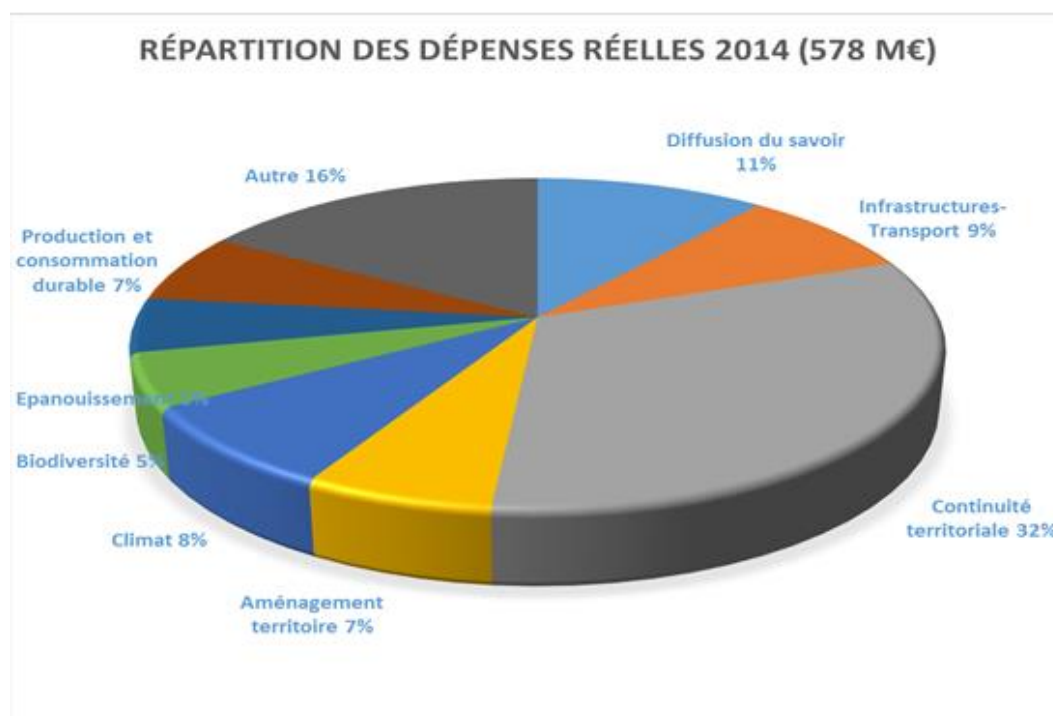
Des élus de l'Assemblée de Corse et des représentants des associations de soutien aux prisonniers, ont d'ailleurs pu rencontrer la Ministre de la Justice pour discuter de la question de l'amnistie des détenus nationalistes et leur rapprochement.

5. L'engagement financier de la Collectivité

Comme en 2014, le budget 2015 a souhaité mener plusieurs fronts pour :

- répondre au mieux à l'urgence sociale, par un soutien aux entreprises, à la formation des hommes afin de préparer les rebonds nécessaires au retour à la croissance ;
- participer activement au soutien de l'activité par l'investissement public ;
- préparer l'avenir par la poursuite des investissements dans les compétences et les projets qui porteront demain les gisements de la productivité et les nouveaux relais de croissance : dans les secteurs de la recherche, de l'enseignement supérieur, de l'énergie et du développement durable ;
- maintenir l'effort engagé au titre des politiques ne relevant pas toujours des compétences obligatoires de la CTC pour valoriser notre territoire dans sa diversité afin d'améliorer les conditions de vie de la population (aides aux communes, intercommunalités au secteur santé social).

La cohérence des projets repose sur la complémentarité de ces différents objectifs.



Le développement durable intervient également dans la stratégie financière par ...

- Une maîtrise de l'endettement

La Collectivité poursuit sa stratégie financière de maîtrise de son endettement avec un recours à l'emprunt de 26.557 millions d'euros en 2014 et en privilégiant les produits financiers non risqués. Cette maîtrise s'inscrit dans une solidarité responsable envers les générations futures. Ces emprunts ont été souscrits dans le cadre d'une convention conclue avec la Caisse des Dépôts et Consignations sur l'enveloppe des Fonds d'Epargne pour :

- « Infrastructure et transport » (54,13 M€) : réseaux ferroviaires (régénérations de lignes, gares), infrastructures portuaires ;
- « projets immobiliers universitaires » (48,60 M€).

Il s'agit de fixer une enveloppe maximale d'emprunt sur une période de cinq ans permettant de réaliser des investissements sur ces projets tout en bénéficiant d'un taux très favorable (taux du livret A + 100 points de base).

- Une politique fiscale responsable en période de crise

La CTC continue à ne pas recourir à l'utilisation du levier de la fiscalité indirecte depuis plusieurs années. Elle est ainsi la seule région, avec la région Poitou-Charentes, à ne pas employer son pouvoir de modulation de la TIPCE en raison du prix élevé du carburant sur l'île, afin de ne pas grever le pouvoir d'achat des ménages. Le taux de fiscalité sur les certificats d'immatriculation est le plus faible de France.

- Une politique de réduction des coûts de fonctionnement de son administration

Cette politique privilégie les solutions qui permettent des économies d'échelles (groupement d'achat, rationalisation de la politique d'achat en interne, convention de mutualisation des moyens). Ainsi, le développement des réseaux informatiques, de même que la télé-présence sont des facteurs de développement de l'e-administration favorisant la réduction des charges.

- Une politique forte d'aménagement du territoire

Cette politique a pour objectif la poursuite d'un développement équilibré entre habitants et territoires. En sa qualité de premier donneur d'ordre de la commande publique, la CTC procède à la réalisation des équipements structurants en matière de transports, d'éducation (lycée, collèges, université). Cette politique mise en œuvre par la Collectivité est renforcée par l'octroi de subventions d'équipement, notamment en matière d'assainissement et d'AEP, aux communes ainsi qu'aux structures intercommunales.

- Une politique de cohésion sociale s'appuyant sur un tissu associatif dynamique

L'aide aux tiers, et notamment aux structures associatives, permet aux associations de participer pleinement au développement de la cohésion social dans le domaine de la formation, de l'emploi, de la culture et du sport.

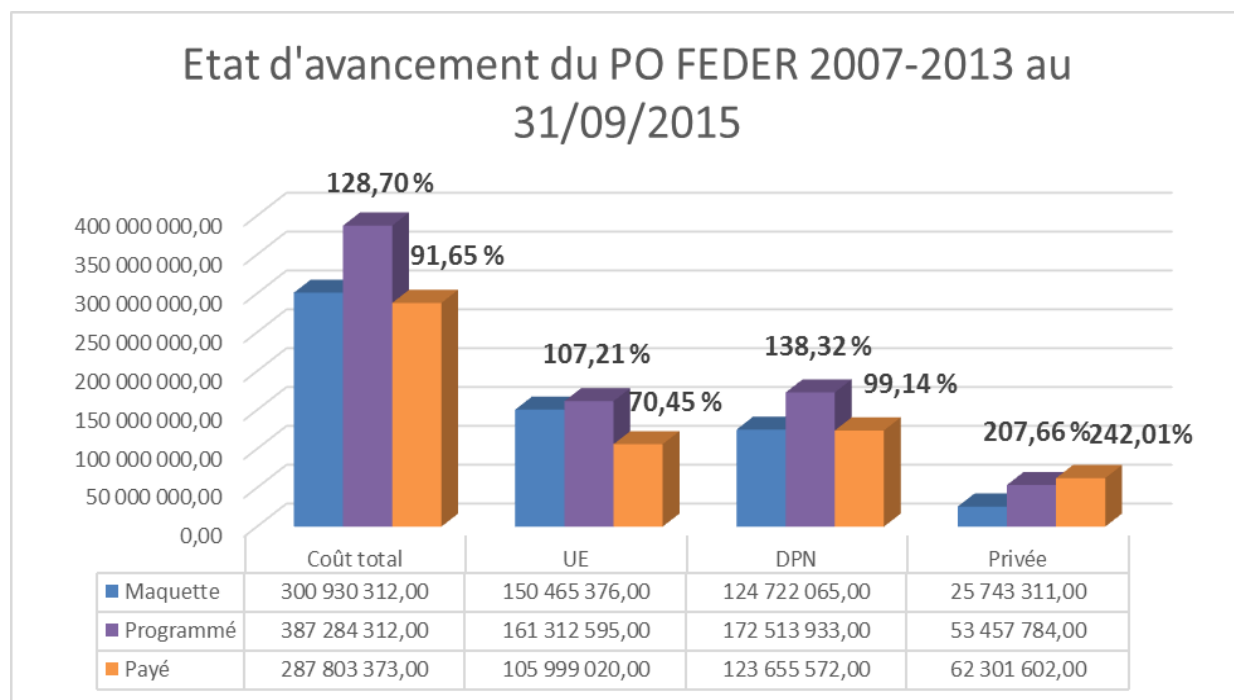
Afin de mener à bien ses projets, la CTC bénéficie du partenariat de l'Etat et de l'Europe à travers plusieurs programmes contractualisés dont :

Le Programme Exceptionnel d'Investissement

Prévu par l'article 53 de la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse, le PEI est destiné à aider la Corse à surmonter les handicaps naturels que constituent son relief et son insularité et à résorber son déficit en équipements collectifs et services collectifs. Ce programme, qui doit se dérouler sur une période de 15 ans, est un programme de rattrapage essentiellement en matière d'infrastructures. La troisième convention d'application du programme exceptionnel a été conclue avec l'Etat pour la période 2014-2016 avec un montant de 536 millions d'euros.

Les Fonds européens

L'année 2014 a principalement été consacrée à la finalisation des programmes européens 2014-2020.



Ce travail de finalisation des futurs programmes s'inscrit dans la stratégie de Lisbonne renouvelée pour la croissance et l'emploi et qui souligne le rôle de l'environnement dans la croissance, la compétitivité et l'emploi. La protection de l'environnement tient une place primordiale dans l'élaboration des programmes européens, afin de favoriser le développement durable.

En effet, l'objectif de la stratégie « Europe 2020 » concerne le développement durable et notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20% par rapport à 1990, et faire ainsi passer la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie à 20% et d'accroître de 20% l'efficacité énergétique.

La protection de l'environnement et le développement durable sont les facteurs essentiels de la compétitivité et d'attractivité de nos territoires. En effet, les investissements environnementaux peuvent contribuer de trois façons différentes à garantir une embellie économique par :

- une croissance économique ;
- une réduction des coûts environnementaux externes pour l'économie (coût pour la santé, coûts de dépollution ou coûts de réparation des dommages) ;
- l'innovation et la création d'emplois.

La journée de lancement des fonds européens pour la Corse pour la période 2014-2020, s'est déroulée le lundi 1er juin 2015 au Palais des Congrès d'Ajaccio. Cela a été aussi l'occasion d'ouvrir la manifestation au grand public avec, des stands d'informations, des animations, des jeux et des expositions qui ont été déployés dans le hall du Palais des Congrès.

L'animateur Jamy, de l'émission de France 3 « C'est pas sorcier », a également été présent pour présenter de façon ludique l'Union Européenne et ses institutions au jeune public insulaire.

Le site corse.eu regroupe les informations sur l'ensemble des fonds européens dont bénéficie l'île.



Le Programme Opérationnel (PO) FEDER 2014-2020

Il a été adopté par la Commission européenne le 17 décembre 2014 et articule sa stratégie autour de trois postulats :

- la recherche d'une croissance intelligente tournée vers l'innovation et ouverte vers l'extérieur ;
- une croissance valorisant durablement les richesses du territoire insulaire ;
- une croissance inclusive réduisant les risques de fracture sociale sur le territoire.

En ce qui concerne le premier point, l'innovation dans le PO FEDER 2014-2020 doit reposer, sur la définition d'une stratégie de spécialisation intelligente qui, comme son titre l'indique vise à regrouper les points forts de l'économie de l'île, regrouper les activités porteuses par filières et, à concentrer les efforts financiers sur ces derniers.

On constate qu'à ce stade de la définition de la stratégie de spécialisation intelligente pour la Corse, trois domaines d'actions stratégiques ont été retenus. Ces Domaines d'action stratégiques correspondent parfaitement aux critères d'un développement durable à savoir la valorisation du patrimoine, la production, la distribution et la gestion énergétique.

La rédaction de la stratégie de spécialisation intelligente a été concomitante à l'élaboration du PO FEDER 2014-2020.

S'agissant du deuxième point « tendre vers une croissance valorisant durablement les richesses du territoire insulaire » plusieurs dispositifs ont été envisagés en lien avec le développement durable pour :

- accompagner le développement du numérique, levier clé pour un territoire fortement marqué par sa géographie ;
- exploiter au mieux le fort potentiel d'énergies renouvelables insulaires ;
- préserver et valoriser durablement les richesses naturelles et culturelles régionales.

Enfin, pour le troisième point de la stratégie du PO FEDER : « tendre vers une croissance inclusive réduisant les risques de fracture sociale sur le territoire », il est prévu d'encourager la mobilité durable et d'accompagner la montée en qualification des demandeurs d'emplois les plus éloignés du marché du travail.

Ce programme de 105 M€ qui couvre la période 2014-2020, comporte 7 axes opérationnels (6 pour le FEDER, et 1 pour le FSE) :

- Structuration du potentiel de recherche, développement et innovation (RDI) de la Corse au service de la compétitivité du territoire ;
- Développer la société de l'information et de la communication au service de la cohésion du territoire ;
- Compétitivité des entreprises ;
- Transition vers une société à faible teneur en carbone ;
- Préserver et valoriser durablement les atouts environnementaux et culturels du territoire ;
- Renforcer la cohésion sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville
- Investir dans l'orientation et la formation vers les métiers d'avenir.



Le fonds social européen (FSE) 2014-2020 confie une partie de la gestion du budget du programme aux Conseils régionaux. La Collectivité Territoriale de Corse disposera ainsi d'une enveloppe de près de 12 millions d'euros au titre du FSE.

Le Programme de Développement Rural pour la Corse pour la période 2014-2020

Ce programme a pour vocation de financer des actions de développement permettant d'accompagner les évolutions structurelles du milieu agricole et rural. Les formes d'agriculture traditionnelles pratiquées en Corse contribuent pour une large part à l'originalité des paysages et à la diversité biologique. Les dispositifs qui occupent actuellement une place prépondérante dans le Programme de Développement Rural (PDRC 2014-2020) sont les mesures agro-environnementales qui permettent de rémunérer les agriculteurs qui s'engagent volontairement à préserver l'environnement et à entretenir l'espace rural ainsi que les indemnités compensatoires de handicaps naturels destinées à favoriser le maintien des agriculteurs sur les zones de handicaps spécifiques. Il a été approuvé par la Commission européenne.

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de ces nouveaux programmes, des outils de suivi sont prévus afin de s'assurer de la prise en compte de la problématique du développement durable. Il est prévu notamment l'instauration d'indicateurs et l'établissement de questionnaires au stade du dépôt de la demande.

La Collectivité Territoriale de Corse est autorité de gestion du PDRC – FEADER depuis la programmation 2007-2013. Pour la période 2014-2020, les 20 mesures ouvertes dans le PDRC sont les suivantes :

- Transfert de connaissances et actions d'information une croissance valorisant durablement les richesses du territoire insulaire ;
- Services de conseil, d'aide à la gestion agricole et de remplacement sur l'exploitation ;
- Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires ;
- Investissements physiques en faveur des exploitations agricoles, des IAA et des infrastructures dans le secteur agricole et forestier ;
- Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises ;
- Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales ;
- Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts ;
- Mesures agroenvironnementales et climatiques ;
- Agriculture biologique ;
- Paiement en faveur des zones soumises à contraintes naturelles ou à autres contraintes spécifiques (ICHN) ;
- Coopération ;
- Soutien au développement local LEADER ;
- Assistance technique.

Quelques exemples de projets financés sur la période 2007-2013

Les Bouches de Bonifacio

Le projet Nostra (Network Of STRAits, littéralement « réseau des détroits ») a réuni 16 partenaires impliqués dans la gestion de 8 détroits situés dans 10 pays différents pendant 3 ans. Outre de nombreux échanges, il a permis la rédaction d'un guide de 50 bonnes pratiques, expériences concrètes concernant de nombreuses thématiques et destiné aux acteurs institutionnels de ces territoires afin d'améliorer les politiques publiques.

Créé en 2010, l'Initiative des détroits d'Europe réunit désormais 19 partenaires. La signature du nouveau protocole vise à proposer des actions concrètes autour des transports, de l'environnement et du tourisme, en vue de pouvoir déposer un nouveau projet auprès de l'Europe et obtenir ainsi un nouveau financement.

Le projet de valorisation de la vallée d'Asco

La commune d'Asco, située au cœur de la montagne Corse, au pied du Monte-Cintu, a souhaité valoriser ses richesses naturelles à travers un programme de revitalisation de sa vallée en créant des activités qui seront susceptibles de maintenir l'activité, voire d'inverser l'exode rural entamé depuis plusieurs années.

Les travaux ont été réalisés en 2015 avec la restauration du bâtiment existant qui a été requalifié en Maison de la Montagne avec un espace scénographique et des projections de films courts sur l'histoire de la vallée, la faune et la flore ainsi que le réaménagement du bas des pistes à 1450 m d'altitude avec l'installation d'un tapis roulant pour initier enfants et débutants aux joies du ski ainsi qu'un téléski de 500 m. Des cheminements piétons ont également été mis en place pour faire découvrir le patrimoine naturel de la vallée.

Ce projet a tenu compte des contraintes environnementales et techniques pour élaborer le projet du stade de neige avec la prise en compte de l'insertion paysagère et des études d'incidences sur l'environnement.



CONCLUSION

Ce rapport 2015 est le troisième rapport annuel sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable élaboré par notre Collectivité conformément à l'article D 4425-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le premier rapport établi en 2013 a permis de démontrer la cohérence et la synergie entre les diverses compétences et stratégies mises en œuvre par la CTC et les objectifs de développement durable.

Le PADDUC représente bien évidemment l'outil essentiel de prise en compte et de transcription de cet enjeu majeur.

Reste à mettre en place une véritable évaluation des politiques publiques permettant à la fois de vérifier l'adéquation des moyens mis en œuvre et la réalisation des finalités, et de donner la parole aux citoyens.

Cette démarche de démocratie participative doit notamment permettre de réajuster si nécessaire les orientations retenues afin de répondre de façon satisfaisante aux attentes environnementales, économiques et sociales de la population.

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs	Valeur	Description
INDICATEURS GENERAUX		
Espérance de vie	Femmes : 85,4 ans Hommes : 79,8 ans	 Source : INSEE 2012
IDH-2 Indicateur Développement Humain	0,689	L'IDH est la moyenne de trois indicateurs prenant des valeurs comprises entre 0 et 1 et reflétant respectivement les dimensions : niveau de vie éducation santé  IHD2 total de 0,737 19 ^{ème} rang des régions françaises Source : ARF 2008
ISS Indicateur Santé Sociale	54,8	L'ISS reprend les six grandes dimensions du baromètre des inégalités et de la pauvreté : éducation, justice, logement, santé, revenus, travail & emploi. Ces deux dernières dimensions sont décomposées en sous dimensions : consommation, inégalités et fiscalité, pauvreté, salaires pour la dimension revenus ; chômage, conditions de travail, précarité, relations professionnelles pour la dimension travail et emploi. Plus l'ISS a une valeur élevée, plus la santé sociale du territoire est bonne. 14 ^{ème} rang des régions françaises Source : INSEE 2008
Indice de vieillissement de la population	101,3%	L'indice de vieillissement de la population est le nombre de personnes âgées de 60 ans et + pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans. Plus l'indice est élevé, plus la proportion des personnes âgées est importante. Corse du Sud : 104,5% Haute-Corse : 98,1%  71,4% Un indice autour de 100 indique que les 60 ans ou plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire. Source : Insee 2013. Traitement ORES
Partie I : LA STRATEGIE ET LES ACTIONS DE LA COLLECTIVITE EN MATIRE DE DEVELOPPEMENT DURABLE		
FINALITE 1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE		
Energie		
Equivalent carbone	8,5 teq CO2/hab	L'équivalent carbone est la mesure "officielle" des émissions de GES. Un kilogramme de dioxyde de carbone (CO ₂) contient 0.27 kg de carbone, l'émission de 1 kg de CO ₂ vaut donc 0.27 kg équivalent carbone (Kg _{éq} .C). 2,56 Mteq CO ₂  Source : SRCAE 2008
Consommation énergétique finale	580 ktep 6 765 GWh	La consommation énergétique finale se mesure en milliers de tonnes équivalent pétrole (Ktep) Source : SRCAE 2008
Intensité énergétique	122	Cet indicateur mesure le rapport entre la consommation finale énergétique, corrigée des variations climatiques, et le PIB en volume (Tep/1000€). Base 100 en 1990  81 Métropole Source : GIP CORSE COMPETENCES 2009
ENR (énergies renouvelables) Production d'électricité d'origine renouvelable	356 GWh 8%	Taux de couverture des ENR de la consommation énergétique finale Source : SRCAE 2011
Qualité de l'air	Ajaccio : 30 jours Bastia : 36 jours	Nombre de jours où l'indice de qualité de l'air (IQA) est supérieur à 5 selon l'échelle des indices suivante : Très bon 1-2 ; Bon 3-4 ; Moyen 5 ; Médiocre 6/7 ; Mauvais 8-9 ; Très mauvais 10. Source : Qualit'air Corse 2013
Réseau ferré		
Voyageurs	35 023 267	Nombre de km parcourus par les voyageurs périurbains et interurbains en un an Réseau périurbain : 7 599 739 km parcourus Réseau interurbain : 27 423 628 km parcourus +21% / 2012 Source : Observatoire des Transports 2013
Trains	904 076	Nombre de km parcourus par les trains sur un an dans toute la Corse + 16,3% / 2012 + 27% / 2011 Source : Observatoire des Transports 2013
Halte ferroviaire	12	Arrêts qui seront rendus accessibles en pleine autonomie aux personnes à mobilité réduite, quel que soit le type de handicap entre 2013 et 2014 par la construction et la réhabilitation de gares. Source : Observatoire des Transports 2013

Eau		
Prélèvements d'eau (en m3)	+ 70 à 100 millions	Répartition en m³ x 1000 : Agriculture AEP Industrie Eaux superficielles : 31 165 22 345 10 Eaux souterraines : 0 18 967 1 150 baisse de 34% par rapport à 2012 baisse de 10% par rapport à 2012 <i>Source : Tableau de bord du SDAGE - 2013</i>
Rendement moyen des réseaux d'eau brute	68%	Ce rendement moyen a été établi sur l'ensemble du réseau d'eau brute géré par l'OEHC <i>Source : OEHC 2013</i>
Nombre de captages protégés par une DUP	668	Sur 1110 captages identifiés pour l'alimentation en eau potable des populations soit 57,9% (56,1% en 2012) <i>Source : ARS de Corse 2013</i>
Inondations	12%	Part estimative de la population exposée au risque (63 000 personnes) protégée par des nouveaux aménagements <i>Source : DREAL 2012</i>
FINALITE 2. LA COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS		
RESEAU ROUTIER		
Nombre d'accidents sur la route en Corse	438	-0,45% / 2012 <i>Source : Préfectures de Haute-Corse et de Corse du Sud au 31/12/2013</i>
Nombre de blessés en Corse	565	-6,3% / 2012 <i>Source : Préfectures de Haute-Corse et de Corse du Sud au 31/12/2013</i>
Taux d'amélioration des axes routiers structurants	4,71%	Sur la base du Schéma Directeur des Routes Territoriales <i>Source : CTC 2013</i>
COMPETITIVITE/EMPLOI		
PIB/hab (€)	26 887 €	Le produit intérieur brut (PIB) est une mesure de l'activité économique. On le ramène ici au nombre d'habitants. 1 32 527 € <i>Source : GIP CORSE COMPETENCE 2013</i>
Taux de chômage	10,6%	1 10,0% <i>Source : Insee (4^{ème} trimestre 2014)</i>
Taux d'emploi	65,7%	Le taux d'emploi est obtenu en divisant le nombre de personnes occupées âgées de 15 à 64 ans par la population totale de la même tranche d'âge. 1 69,3% <i>Source : INSEE 2011</i>
Part des ménages imposés	53,8%	1 61% <i>Source : INSEE 2011</i>
Taux de création d'entreprises	12,8%	Rapport du nombre des créations d'entreprises d'une année au stock d'entreprises au 1er janvier de cette même année. 3 719 entreprises créées (-4%/2012) 1 14,3% -1,2%/2012 <i>Source : Insee 2013. Traitement ORES</i>
TIC		
Taux de couverture Haut-Débit dans les foyers insulaires	99,6%	Taux des foyers insulaires <i>Source : SGAC 2013</i>
Taux de couverture Très Haut-Débit dans les foyers insulaires	7,2%	Taux des foyers potentiellement raccordables (0% en 2012) Prises de foyers raccordables : Ajaccio : 9 533 Bastia : 2 000 <i>Source : CTC 2014</i>
Part des communes connectées au haut débit	94%	 <i>Source : Baromètre des TIC 2012</i>
SAVOIR		
Taux de scolarisation	16,50%	Rapport de la population scolarisée à la population totale, quel que soit son âge. La population scolarisée comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale (53 110 personnes) 1 22,7% <i>Sources : DEPP ; Sies 2012-2013</i>
Effectif Enseignement supérieur	5 243 étudiants	nombre d'étudiants +4,2%/2012-2013 <i>Sources : DEPP ; Sies 2013-2014</i>
Niveau d'éducation des jeunes	19,7%	Part des diplômés de l'enseignement supérieur 1 24,4% <i>Source : INSEE 2009</i>
FINALITE 3. LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES		
Patrimoine écologique		
Part du territoire en Znieff ou Zico (sans double compte)	37,2%	Les Znieff sont des Zones Naturelles d'Interêt Ecologique, Faunistique ou Floristique et les Zico des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux. Certains espaces peuvent être classés à la fois en Zico et en Znieff. Cela correspond à 325 586 hectares . <i>Source : MEDDE (DGALN) - Muséum national d'histoire naturelle, inventaires de biodiversité 2012</i>
Nombre d'hectares de réserves naturelles nationales	83 763	Les surfaces s'entendent y compris DPM (domaine public maritime). <i>Source : Muséum national d'histoire naturelle 2012</i>
Nombre d'hectares en sites Natura 2000	1 070 793	Le Réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union européenne. Les surfaces s'entendent y compris DPM (domaine public maritime). <i>Source : OEC 2013</i>

Milieux aquatiques		
Part des masses d'eau en bon ou très bon état écologique		Nombre de masses d'eau :
Cours d'eau	87%	210
Plans d'eau	84%	6
Eaux côtières	90%	14
Eaux de transition	-	4
Eaux souterraines	93%	15
		Source : SDAGE de Corse - AERMC 2015
Qualité des zones de baignade	97%	Bilan réalisé sur plus de 220 sites en mer et en eaux douces. Zones qui respectent les exigences de qualité européennes. Bilan réalisé sur 223 sites en mer et en eaux douces. La proportion des sites de baignades en eau douce de bonne qualité est moins élevée que celle des eaux de mer (89 % contre 99 %).
		Source : ARS de Corse 2014 - Bilan 2013
Capacité de traitement des STEP en EH	+ 680 000	-
		Source : CTC 2015
Conformité en traitement des STEP en EH	74%	Il s'agit du pourcentage de conformité exprimé en somme des capacités de traitement des stations d'épuration en équivalents habitants.
		Source : AERMC 2013
Forêt		
Nombre d'hectares de forêts certifiés PEFC	57 125	soit 11,6% de la surface forestière Corse 11,7 millions d'hectares, soit 30% de la surface forestière française 17 propriétaires adhérents dont 6 communes et la CTC 51 000 hectares de Forêts Territoriales 5 367 hectares de Forêts communales 758 hectares de Forêts privées
		Source : PEFC Corse octobre 2014
FINALITE 4. L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS		
Santé		
Part de la population habitant en zone rurale desservie par une maison de santé	5,8%	1 maison de santé ouverte en 2014
		Source : ARS - PEI 2013
Capacité d'accueil des établissements et services médico-sociaux	1 265	Places pour 49 établissements
		Source : ARS - Statist 2013
Sport		
Nombre de licenciés sportifs	62 482	Ce nombre comprend 40 375 hommes et 17 735 femmes. Fédérations Multisports : 15 018 licences (dont 6 057 masculins, 4 589 féminins et 4 372 pour l'enseignement du 1 ^{er} degré). Fédérations Olympiques : 38 583 licences (dont 27 235 hommes et 11 348 femmes) Fédérations non Olympiques : 8 881 licences (dont 7 083 hommes et 1 798 femmes)
		Source : Ministère de la Jeunesse et des Sports 2013
Taux d'équipements en salles de pratique collective	6,8	Nombre de salles de pratique collective pour 10 000 habitants 11,9
		Source : base RES - PEI 2013
Taux d'équipements en salles multisports	1,2	Nombre de salles multisports pour 10 000 habitants 11,3,1
		Source : base RES - PEI 2013
Taux d'équipement en bassins aquatiques	0,3	Nombre de bassins aquatiques pour 10 000 habitants 11,0,5
		Source : base RES - PEI 2013
Densité d'équipements sportifs	41,2	Equipements pour 10 000 habitants (ex : Bassins de natation, court de tennis, city-stades, salles multisports) 11,50,8
		Source : Ministère de la Jeunesse et des Sports 2012 - base RES
Culture		
Nombre de musées	9	Musée de la Corse, Palais Fesch - musée des Beaux-Arts, Musée du salon napoléonien, Musée de Bastia, Musée de préhistoire corse et d'archéologie, Musée de l'Alta-Rocca, Musée Pascal Paoli, Musée d'Aléria Musée de la Maison Bonaparte et le Fonds Régional d'Art Contemporain de la Corse (FRAC)
		Source : DRAC 2014
Nombre de visiteurs des principaux musées	68 770	données disponibles pour les musées Fesch, Bastia et le FRAC -3%/2012
		Source : DRAC - PEI 2013

FINALITE 5. LA DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES		
Production		
Surface Agricole Utile (SAU)	169 334	Chiffres 2012 exprimés en hectares <i>Source : Annuaire Agricole Corse 2014 (Chiffres 2012)</i>
Surfaces BIO	9 743	Chiffres 2013 exprimés en hectares soit 6,1% de la SAU Corse <i>Source : Agence BIO / OC, Agreste 2013</i>
Nombre d'exploitations	2 810	Chiffres 2011 <i>Source : Annuaire Agricole Corse 2014 (Chiffres 2010)</i>
Nombre d'exploitations BIO ou en conversion	286	Chiffres 2013 <i>Source : Agence BIO / OC, Agreste 2013 (chiffres 2013)</i>
Tourisme		
Affluence touristique	7 480 000	Passagers accueillis dans les ports et aéroports en Corse (dont 5 498 000 de mai à septembre) - 8,5% / 2013 <i>Observatoire des Transports 2014</i>
Développement Durable		
Nombre d'Agenda 21 micro-régionaux	4	Agendas 21 micro-régionaux : Pays de Balagne et Bonifacio Agendas en cours d'élaboration : Syndicat Intercommunal de la Plaine du Fium'orbu et le Centre Corse <i>Source : OEC 2014</i>
Partie II : UNE REGION ECO RESPONSABLE		
Administration territoriale		
Effectifs	1 431 agents	1 199 agents sont titulaires soit 84% de l'effectif global. +0,42% / 2013 <i>Source : Bilan social au 31/12/2013 - CTC 2014</i>
Femmes	47,2%	566 femmes sur 1199 agents dans les services de la CTC. Elles représentent 72,6% des agents de la filière administrative. <i>Source : Bilan social au 31/12/2013 - CTC 2014</i>
Postes handicapés	8,70%	Services de la CTC +0,09% / 2012 Obligation réglementaire de 6 % <i>Source : Bilan social au 31/12/2013 - CTC 2014</i>
Consommations d'électricité, de papier et d'eau	Electricité : 1 125 500 kWh Eau : 2 900 m3 Papier : + 3,78 millions copies/impressions	Les consommations concernent uniquement l'Hôtel de Région Total N&B : + 2 971 600 Total Couleurs : + 808 390 Baisse de plus de 10 % <i>Source : CTC 2014</i>
Collecte de déchets électriques et électroniques (kg)	6 285	Recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques récupéré par l'association Iniziativa insertion sur l'année 2013. <i>Source : CTC 2013</i>
Nombre de véhicules	239	305 en 2013 (tous équipements confondus : VP, engins, etc.) <i>Source : CTC 2014</i>
Budget essence du parc automobile	441 000 €	Services CTC Baisse de 6 % <i>Source : CTC 2014</i>
Formations	568	Nombre de participants des services de la CTC pour 2165 jours de formation <i>Source : Bilan social au 31/12/2013 - CTC</i>
Site internet	547 000	Nombre de visites annuelles <i>Source : CTC 2013</i>
Engagement financier		
Ratio de désendettement de la CTC	3,12	Il s'agit du nombre d'années nécessaire pour qu'une collectivité puisse rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut. Capacité de désendettement = encours de la dette / épargne brute Encours de la dette sur la CAF (capacité d'autofinancement) : 3,62 et moyenne nationale 3,83. <i>Source : CTC - CA 2014</i>
Evolution des taxes	-	Taxes indirectes prélevées par la CTC Stables depuis au moins 8 ans <i>Source : CTC - CA 2014</i>